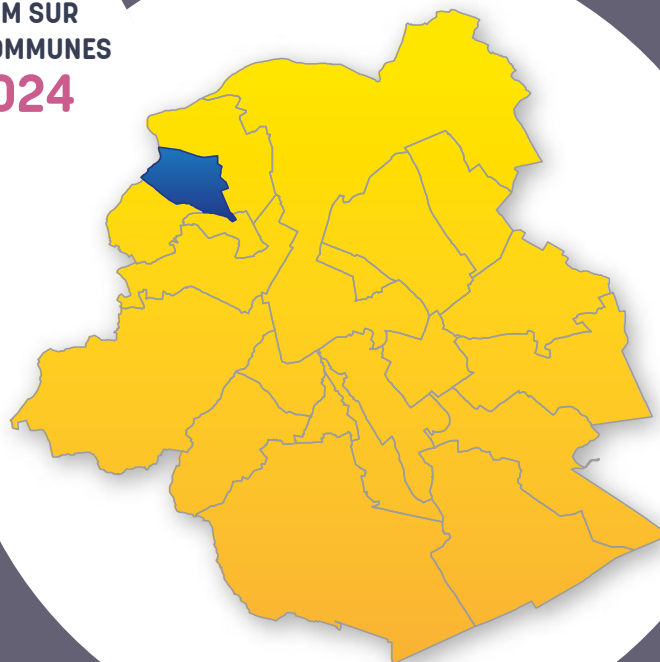


ZOOM SUR
LES COMMUNES
2024



zoom sur

GANSHOREN

Réalisation

Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse

Observatoire de la Santé et du Social de
Bruxelles-Capitale

Traduction

SA Production

Mise en page

Nathalie DA COSTA MAYA

Dépôt légal

D/2023/9334/15

Reproduction autorisée moyennant mention de la source

Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse
et Observatoire de la Santé et du Social
de Bruxelles-Capitale (2024), Zoom sur les
communes : Ganshoren, Région de Bruxelles-
Capitale et Vivalis.Brussels.

Dit document is eveneens beschikbaar in het
Nederlands.

POUR PLUS D'INFORMATIONS

Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse

Rue de Namur 59, 1000 Bruxelles

ibsa@perspective.brussels

<https://ibsa.brussels/>

Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale

Marion ENGLERT marion.englert@vivalis.brussels

Jonathan UNGER jonathan.unger@vivalis.brussels

Sarah MISSINNE sarah.missinne@vivalis.brussels

Peter VERDUYCKT peter.verduyckt@vivalis.brussels

Rue Belliard 71, Boîte 1, 1040 Bruxelles

observat@vivalis.brussels

[https://www.vivalis.brussels/fr/informer-et-
communiquer/observatoire/observatoire-de-la-sante-
et-du-social-de-bruxelles-capitale](https://www.vivalis.brussels/fr/informer-et-communiquer/observatoire/observatoire-de-la-sante-et-du-social-de-bruxelles-capitale)

Éditrices responsables

Astrid ROMAIN (IBSA) et Nathalie NOËL (Vivalis)

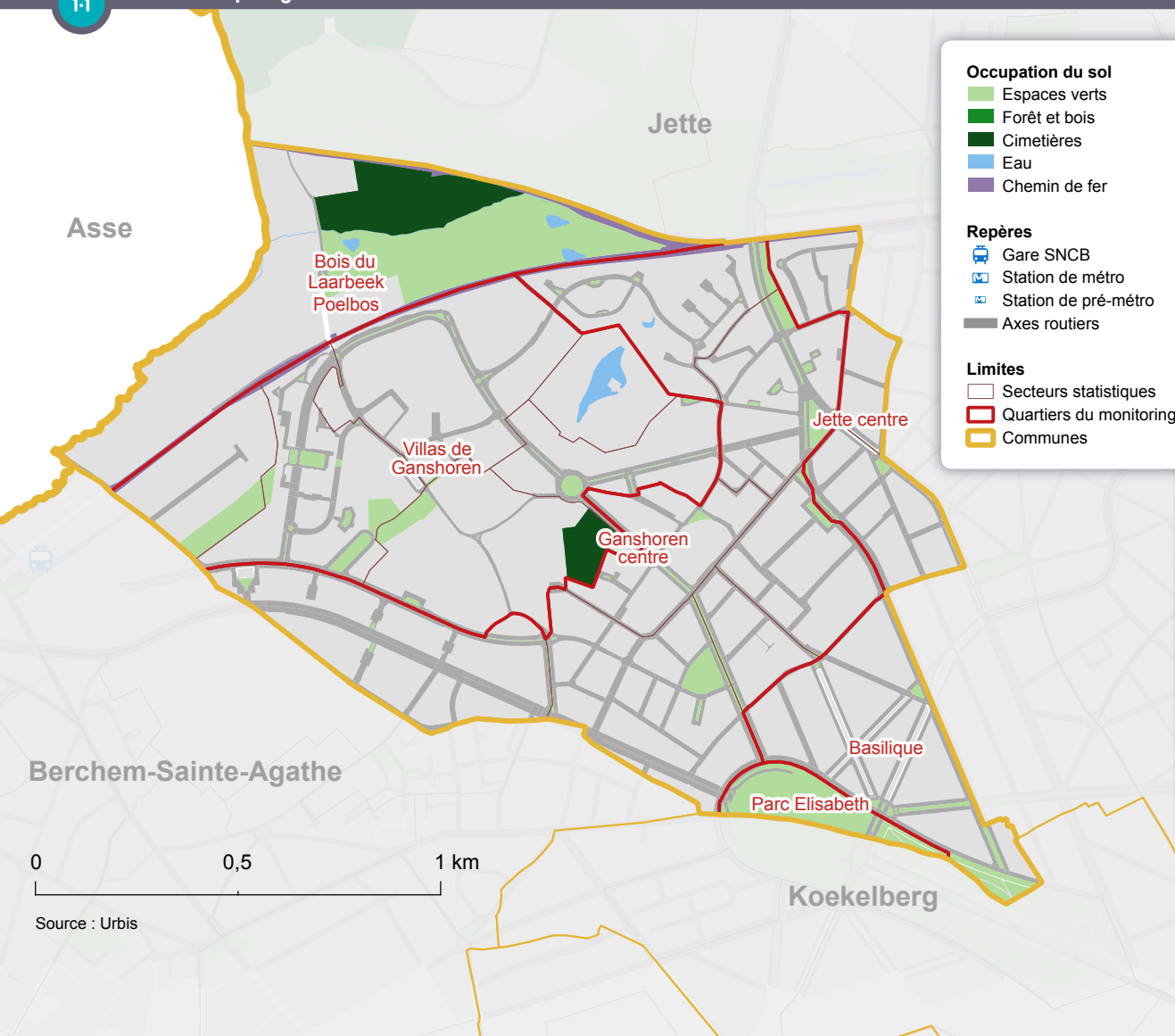


1. GANSHOREN ET SES HABITANTS EN QUELQUES MOTS	4	7. REVENUS	31
1.1. Paysage et structure urbanistique du territoire communal	4	7.1. Revenus fiscaux	31
1.2. Les habitants et leurs caractéristiques	5	7.2. Personnes vivant avec une allocation	31
1.3. Enjeux	7	7.3. Bénéficiaires de l'intervention majorée (BIM)	31
2. POPULATION	8	8. FINANCES COMMUNALES	37
2.1. Densité et répartition de la population au sein de la commune	8	8.1. Indicateurs clés pour les finances communales	37
2.2. Évolution et mouvement de la population	9	8.2. Structure des principales recettes et dépenses ordinaires	37
2.3. Structure par âge et sexe	11	8.3. Investissements	38
2.4. Nationalités	13	9. LOGEMENT	39
2.5. Ménages	15	9.1. Caractéristiques du bâti résidentiel	39
3. PETITE ENFANCE	16	9.2. Parc de logements sociaux et autres logements à finalité sociale	40
3.1. Évolution et caractéristiques des naissances	16	9.3. Prix de ventes immobilières	42
3.2. Évolution du nombre d'enfants de moins de 3 ans	17	10. MOBILITÉ ET ENVIRONNEMENT	43
3.3. Offre d'accueil : taux de couverture et accessibilité	18	10.1. Mobilité	43
4. ENSEIGNEMENT	19	10.2. Environnement	45
4.1. Évolution de la population âgée de 3 à 17 ans	19	11. SANTÉ	49
4.2. Population scolaire : niveau, lieu de scolarité et forme d'enseignement	20	11.1. Espérance de vie et mortalité	49
4.3. Retard scolaire	21	11.2. État de santé général	51
5. MARCHÉ DU TRAVAIL	22	11.3. Prévention	54
5.1. Position socio-économique de la population	22	11.4. Focus sur les personnes âgées	55
5.2. Taux d'activité, d'emploi et de chômage	23	GLOSSAIRE	55
5.3. Profil des demandeurs d'emploi inoccupés	26	ACRONYMES ET ABRÉVIATIONS / EN SAVOIR PLUS	59
5.4. Caractéristiques des salariés ganshorenois	26	BIBLIOGRAPHIE	60
6. ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE	28		
6.1. Situation générale	28		
6.2. Les spécificités économiques ganshorenoises	28		
6.3. Migrations d'entreprises	30		

1. GANSHOREN ET SES HABITANTS EN QUELQUES MOTS

1-1

Carte de repérage de la commune de Ganshoren



Source : Urbis

1.1. PAYSAGE ET STRUCTURE URBANISTIQUE DU TERRITOIRE COMMUNAL¹

La commune de Ganshoren (2,4 km², 1,5 % du territoire régional) est la 3^e plus petite commune de la Région bruxelloise, après Saint-Josse-ten-Noode et Koekelberg. Située au nord-ouest de la Région, elle est bordée au nord et à l'est par Jette, au sud par Koekelberg, au sud-ouest par Berchem-Sainte-Agathe et à l'ouest par Asse (Région flamande).

La **carte de repérage 1-1** permet de visualiser les découpages statistiques, à savoir les **secteurs statistiques**² et les **quartiers** du Monitoring des Quartiers. La commune de Ganshoren compte six quartiers, dont deux sont entièrement circonscrits dans les limites communales (Ganshoren-Centre et Villas de Ganshoren). Les autres quartiers sont à cheval sur plusieurs communes, ce qui souligne la continuité du bâti urbain : Basilique (avec Koekelberg et Jette), Jette-Centre et Bois du Laarbeek-Poelbos (avec Jette) et Parc Elisabeth (avec Koekelberg). Ces deux derniers quartiers ne sont pas habités mais se composent d'espaces verts ou d'infrastructures sportives.

Ganshoren était une commune essentiellement rurale jusqu'à la fin du 19^e siècle, sans noyau villageois structuré. L'urbanisation de la commune et la croissance de sa population s'accroît à partir de l'entre-deux-guerres.

¹ Partie rédigée sur base de la version précédente du Zoom sur les communes (2016) et de l'ouvrage «La Région de Bruxelles-Capitale» (Jaumain, 2008).

² Les mots en bleu sont définis dans le glossaire se trouvant à la fin du document.

Sur le plan paysager et urbanistique, deux zones peuvent être distinguées. Le sud et l'est de la commune se caractérisent par de l'habitat plus ancien et par des **quartiers** densément peuplés. Le nord et le nord-ouest de Ganshoren présentent en revanche plus d'espaces ouverts dans la large vallée du Molenbeek, à l'origine peu dense mais ayant connu ces dernières décennies une urbanisation intense.

Le centre de Ganshoren au sud

C'est le tracé de l'avenue Charles Quint, ouverte en 1925, qui va structurer le développement urbanistique de Ganshoren, concentrant une part importante de la population, encore aujourd'hui. Le paysage est dominé par des habitations unifamiliales (souvent bel-étage) et des petits immeubles de rapport. La partie centrale de la commune est occupée par de plus grands immeubles à appartements situés le long des avenues Van Overbeke, des Neuf Provinces, Jean-Sébastien Bach et Marie de Hongrie. Une partie d'entre eux sont des logements sociaux.

La Vallée du Molenbeek au nord

La zone verte située au nord du chemin de fer (**quartier** Bois du Laerbeek-Poelbos) n'est pas habitée et chevauche la vallée du Molenbeek (qui fait partie de la Promenade Verte, du **maillage vert et bleu** de la Région ainsi que du réseau européen Natura 2000). On trouve notamment à cet endroit le Marais de Ganshoren (réserve naturelle abritant une faune et une flore remarquables), le nouveau cimetière de Ganshoren et un certain nombre d'infrastructures sportives. Une partie de la zone (site du Veroost) est également affectée à une zone industrielle.

Caractéristiques générales du bâti et logements sociaux

La commune se situe en **deuxième couronne** de la Région, ce qui est synonyme d'une urbanisation relativement récente. Près de la moitié de son **parc immobilier** date d'après 1960.

Ganshoren figure parmi les communes comptant la plus grande part de **logements sociaux**, avec 12 logements sociaux pour 100 ménages (contre 7 pour 100 à l'échelle régionale). Il s'agit notamment de la cité-jardin Heideken autour de la place du Home et de la place des Sorbiers, et surtout des quatre grands immeubles appelés «Les Villas de Ganshoren». Bien que le parc de logements sociaux de Ganshoren soit relativement récent par rapport à la moyenne bruxelloise, les Villas de Ganshoren et le quartier environnant ont été rénovés en profondeur entre 2010 et 2014.

Circulation de transit, migration pendulaire et trafic local

Commune à fort caractère résidentiel, Ganshoren est également marquée par une forte densité du trafic automobile du fait de la présence de deux axes importants (l'avenue de l'Exposition Universelle et, surtout, l'avenue Charles-Quint) et de par sa situation entre l'échangeur de Grand-Bigard et l'entrée du tunnel Annie Cordy (au pied de la Basilique de Koekelberg). Une

partie non négligeable du trafic de transit affecte les quartiers résidentiels. Aux abords de la Basilique de Koekelberg en particulier, la circulation de transit se mêle à la circulation locale, notamment du fait de la présence de plusieurs écoles dans ce quartier et, au bout de l'avenue Marie de Hongrie, du Basilix Shopping Center.

1.2. LES HABITANTS ET LEURS CARACTÉRISTIQUES

Profil démographique

Avant la Seconde Guerre mondiale, la commune était encore peu peuplée : elle compte 5 527 habitants en 1930. La population de Ganshoren a ensuite crû rapidement, jusque dans les années 1970 (21 147 habitants en 1971), pour ensuite diminuer et atteindre un minimum en 1998 (19 637 habitants). Le nombre d'habitants augmente ensuite de façon constante jusqu'en 2020 : entre 2001 et 2020, la population de Ganshoren a crû de 27 % pour atteindre 25 234 habitants au 1^{er} janvier 2020. Entre 2020 et 2021, la population a diminué du fait de la crise du Covid-19. En 2022, la population communale s'établit à 25 252 habitants, soit 2 % de l'ensemble de la population régionale.

Pendant longtemps, la population de Ganshoren comptait parmi les plus âgées de la Région bruxelloise³. La population a ensuite rajeuni au cours des dernières décennies, plus fortement qu'à l'échelle régionale. Entre 2012 et 2022, l'âge moyen a diminué alors qu'il a légèrement augmenté en Région bruxelloise, la part des seniors également et la part des jeunes (0-17 ans) a quant à elle augmenté. Notons toutefois qu'en fin de période, en 2021 et 2022, une légère augmentation de l'âge moyen est observée dans la commune (une tendance qui s'observe à l'échelle régionale depuis 2016). En 2022, la population de la commune compte encore une surreprésentation de personnes âgées de 65 ans et plus mais également, une surreprésentation des jeunes de moins de 18 ans par rapport à la situation régionale. L'âge moyen y reste plus élevé que celui de la Région.

Entre 2012 et 2022, les **ménages** de grande taille (5 personnes et plus) ont augmenté de façon importante, au détriment des ménages composés d'une femme seule, de deux et trois personnes. Les isolés sont un peu moins présents dans la commune qu'au sein de la Région. Par contre, les couples avec ou sans enfants et les familles monoparentales sont légèrement surreprésentés.

En 2022, les personnes de **nationalité** étrangère représentent un quart de la population ganshorenoise. Il s'agit d'une proportion plus faible qu'à l'échelle régionale, mais qui a augmenté dans la commune : le nombre de personnes de nationalité étrangère a augmenté de +37 % entre 2012 et 2022. Dans la commune, plus d'une personne de nationalité étrangère

3 Elle a même été la plus âgée du pays, fin du 20^e siècle.

sur trois (36 %) est ressortissante d'un pays de l'UE-13. Il s'agit d'une part nettement plus importante que ce qui s'observe pour l'ensemble de la Région. Les Roumains constituent de loin la principale nationalité de la commune : leur nombre a fortement augmenté (multiplié par trois) entre 2012 et 2022. En proportion de la population étrangère, les ressortissants d'Afrique du Nord et d'Afrique subsaharienne sont également surreprésentés par rapport à la situation régionale. En considérant la nationalité à la naissance, ces derniers groupes sont particulièrement présents parmi les personnes qui ne sont pas nées avec la nationalité belge dans la commune.

Profil socioéconomique

Comme d'autres communes de **deuxième couronne** du nord-ouest de la Région, la commune de Ganshoren est caractérisée par une population en grande partie de **classe moyenne**. Le revenu médian est très légèrement supérieur à la médiane régionale, mais il existe des grandes différences entre parties de la commune. Par exemple, le secteur Parc Albert a un niveau de revenu près de deux fois supérieur à celui observé pour le secteur des Villas de Ganshoren, composé essentiellement de logements sociaux. Par ailleurs, entre 2009 et 2019, on constate une diminution du **revenu équivalent médian** sur la majeure partie du territoire communal.

La part de la population (18-64 ans) percevant une **allocation** de chômage, une indemnité d'invalidité ou une allocation aux personnes handicapées est légèrement supérieure à la situation régionale. En revanche, la part des habitants ayant droit à un **revenu d'intégration sociale** ou à l'équivalent est nettement inférieure à Ganshoren. En outre, plus d'un quart de la population a droit à l'**intervention majorée** pour l'assurance soins de santé, et ce pourcentage atteint près d'une personne sur trois parmi les jeunes de moins de 18 ans.

À Ganshoren, 70 % des personnes de 15-64 ans sont actives sur le **marché du travail**. Le **taux d'activité** est supérieur à celui de la Région pour toutes les tranches d'âge, tant pour les hommes que pour les femmes. Pour les jeunes, ceci traduit probablement un accès aux études supérieures moins élevé.

Dans la commune, 15 % de la population active est au chômage, un pourcentage légèrement inférieur à celui de la Région. Cela s'explique par un **taux de chômage** des hommes plus faible au sein de la commune. Le taux de chômage des femmes de la commune n'est quant à lui pas sensiblement différent de celui des Bruxelloises en général.

Les **salariés ganshorenois** sont proportionnellement surreprésentés dans le secteur de la santé humaine et de l'action sociale, dans l'administration publique et dans les activités de **services administratifs et de soutien**. Il s'agit de secteurs d'activité qui pour certains occupent majoritairement des travailleurs moyennement diplômés, et pour d'autres qui occupent à la fois des personnes moyennement diplômées et des personnes plus hautement diplômées. À l'inverse, ils sont sous-représentés dans les secteurs d'activités spécialisées, scientifiques et

techniques et l'information et la communication qui, globalement, occupent essentiellement des travailleurs plus hautement diplômés.

En termes d'**emploi intérieur**, Ganshoren compte relativement peu de postes de travail salarié sur son territoire. Par contre, la part des postes salariés occupés par des ouvriers (près d'un emploi sur trois) est plus élevée qu'à l'échelle de la Région. Les secteurs de l'enseignement, de la santé humaine et des activités de **services administratifs et de soutien** sont les principaux pourvoyeurs d'emplois de la commune.

Le **taux de natalité** est resté relativement stable à Ganshoren entre 2009 et 2019. Il est aujourd'hui légèrement supérieur à celui de la Région, où il a eu tendance à diminuer. Plus d'un **enfant** sur cinq naît dans une famille sans revenu du travail à Ganshoren. Avec un peu plus d'une place pour trois enfants (de moins de 3 ans), le **taux de couverture** en milieux d'accueil de la petite enfance est depuis 2019, plus faible à Ganshoren qu'au niveau de la Région, ce qui n'était pas le cas les années précédentes.

En termes d'**enseignement**, les élèves du secondaire qui résident à Ganshoren suivent (en proportion) un peu plus fréquemment l'enseignement technique et moins l'enseignement professionnel qu'à l'échelle régionale. Par ailleurs, 16 % des filles et 20 % des garçons du secondaire sont en retard scolaire (deux ans de retard ou plus) à Ganshoren (des proportions importantes, mais légèrement inférieures à celles de la Région).

De manière générale, en termes de **logement**, les loyers et le prix de l'immobilier sont en moyenne plus bas à Ganshoren qu'au niveau de la Région. Les prix de vente de l'immobilier ont cependant augmenté de façon importante dans la commune, bien qu'à un rythme légèrement moindre qu'à l'échelle de la Région.

Le **cadre de vie** dans la commune, située en **deuxième couronne**, est relativement favorable : les niveaux de pollution (sonore ou atmosphérique) y sont moindres que dans de nombreux autres quartiers bruxellois. La commune est toutefois traversée par de grands axes routiers dont les abords sont de ce fait, plus exposés à la pollution. La commune dispose d'un maillage vert important, qui amène à considérer qu'il n'existe pas de quartier en carence d'espaces verts. Néanmoins, ces espaces verts ne sont pas de grande taille, et la superficie de ceux-ci par habitant est dès lors plus faible qu'à l'échelle de la Région.

Concernant les **finances communales**, la situation de la commune, tant en termes de situation socio-économique des habitants que de présence d'activités économiques, se traduit dans ses recettes communales. Le revenu médian des habitants de la commune, conjugué à un taux d'imposition communal supérieur à la moyenne des 19 communes, se traduit par des recettes (par habitant) de la taxe additionnelle à l'impôt des personnes physiques plus élevées que la moyenne régionale. Par contre, le rendement du précompte immobilier par habitant est plus faible qu'à l'échelle de la Région, en lien avec la faible présence de bureaux et la présence de logements sociaux.

Santé des habitants

L'espérance de vie à la naissance des Ganshorenois a augmenté régulièrement. Aujourd'hui, l'espérance de vie des hommes est légèrement plus élevée que celle des Bruxellois dans l'ensemble. Par contre, pour les femmes, on ne constate pas de différence entre la commune et la situation régionale. La mortalité prématurée (avant 75 ans) est néanmoins plus élevée dans la commune, et ce aussi bien pour les hommes que pour les femmes.

L'état de santé général, abordé via la prévalence du diabète et des maladies cardiaques est aussi importante à Ganshoren qu'en Région bruxelloise. La santé dépend de nombreux facteurs dont le style de vie, l'environnement physique (conditions de travail, de logements) et social (statut social et familial), etc. Le statut social, de par ses liens avec tous les autres déterminants, est un déterminant fondamental de l'état de santé. À Ganshoren, l'état de santé général, similaire au niveau régional, est associé à une situation socio-économique elle aussi proche de celle de la Région. Les inégalités sociales de santé sont présentes à Ganshoren : les quartiers les moins aisés, et les quartiers les plus peuplés d'une population âgée, sont aussi les quartiers où la prévalence du diabète est la plus élevée.

1.3. ENJEUX

Une population qui change

À Ganshoren, la population étrangère augmente de façon importante. À titre illustratif, 43 % des naissances sont le fait de mères de nationalité étrangère. Il en résulte un enjeu en termes de politique d'accueil et d'intégration pour ces nouveaux habitants.

En partie en lien avec cette croissance de la population étrangère, la population de la commune a globalement rajeuni, les jeunes enfants et adolescents sont surreprésentés et les ménages de grandes tailles sont plus présents. Certains enjeux en matière de prise en charge de besoins spécifiques sont donc prégnants, à l'image notamment de la création de places d'accueil pour enfants de moins de trois ans, mais aussi de lieux et d'infrastructures de sport et de loisir pour les enfants et adolescents.

Malgré ce rajeunissement, les seniors demeurent une composante importante de la population, et leur situation sociale ne s'améliore pas : la part de bénéficiaires de la GRAPA dans la population des plus de 65 ans a augmenté depuis 2011. Ceci implique d'assurer une offre de services et d'infrastructures adaptée⁴.

4 Ganshoren est la seconde commune de la Région avec le moins de lits en maison de repos / maison de repos et de soin par habitant de plus de 65 ans.

Une population qui se précarise

La situation socio-économique des habitants de Ganshoren tend à se dégrader, bien que le revenu équivalent médian des habitants (après impôt) reste légèrement supérieur à celui de la Région. Mais depuis plusieurs années, l'écart entre la commune et la région se réduit au vu de cet indicateur : la commune connaît un appauvrissement relatif de sa population. L'appauvrissement est aussi absolu : dans la plupart des secteurs statistiques de la commune, le revenu moyen a diminué. Ceci peut s'expliquer en partie par des migrations internationales, notamment en provenance de pays pauvres et par des migrations en provenance du croissant pauvre⁵.

Par ailleurs, la population ganshorenoise est davantage occupée dans des secteurs qui occupent une main-d'œuvre souvent moyennement qualifiée. Les écarts selon le genre sont, pour plusieurs indicateurs socio-économiques, plus importants à Ganshoren qu'en Région bruxelloise⁶.

Logement

La commune dispose d'un parc relativement important de logements sociaux, qui nécessitent des efforts continus en termes d'entretien et de rénovation des bâtiments, ainsi qu'un accompagnement du vivre-ensemble dans ces quartiers et une aide aux familles les plus vulnérables.

Malgré l'importance de ce parc immobilier social, la demande reste importante. De l'ordre de 7 % des ménages de la commune sont inscrits sur la liste d'attente pour accéder à un logement social en Région bruxelloise. Les autres formes de logements à finalité sociale (publics ou privés via les AIS) sont faiblement développées dans la commune.

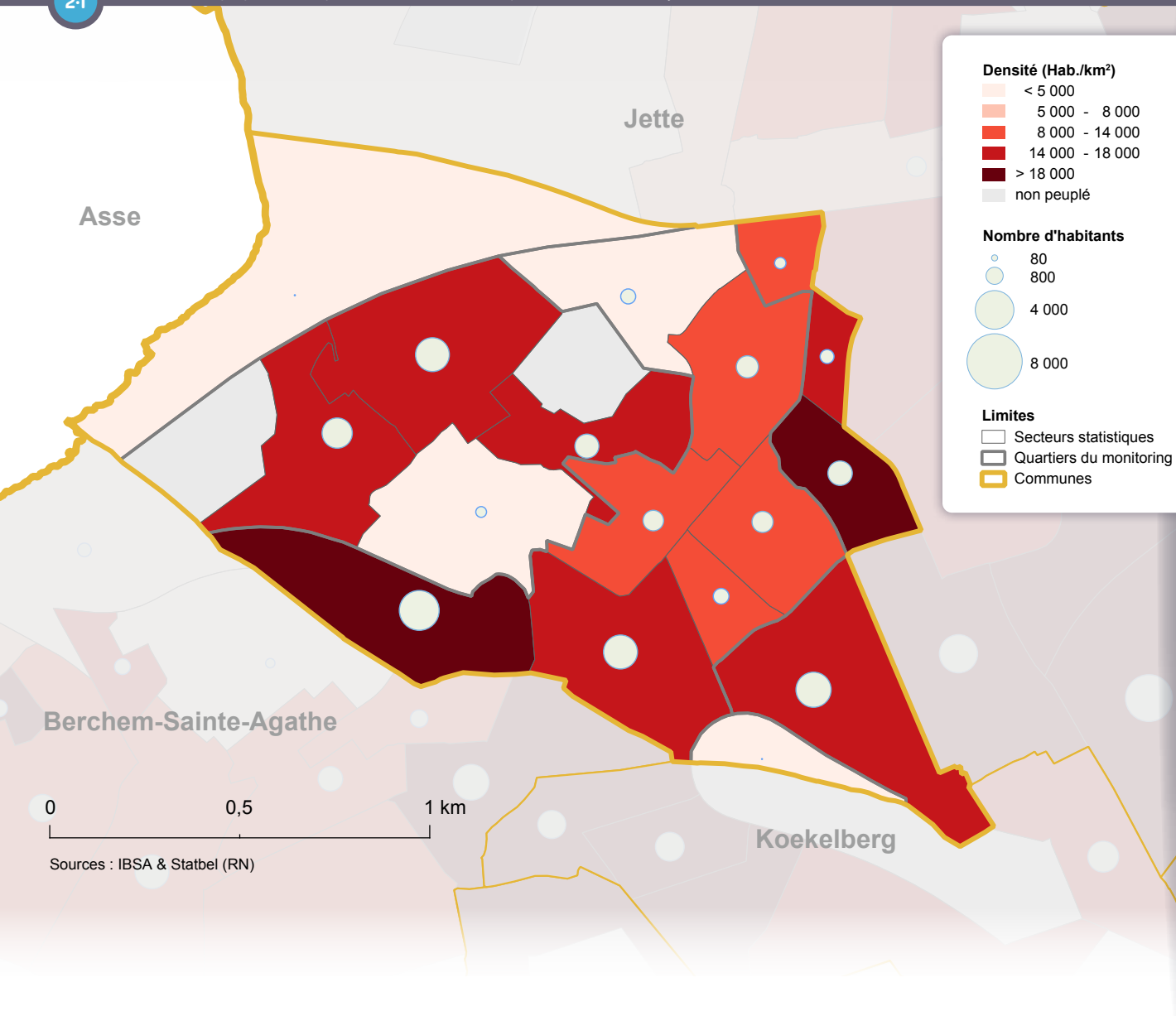
L'augmentation des prix de l'immobilier rend potentiellement plus difficile la situation de ces familles.

5 À Ganshoren en 2021, on constate que 33 % des nouveaux habitants de la commune sont issus d'une commune en moyenne nettement plus pauvre (revenu équivalent médian après impôt par habitant inférieur de plus de 10 %) que Ganshoren, et que 14 % sont issus de l'UE-13 (principalement la Roumanie) ou d'Afrique. À l'inverse, seuls 4 % sont issus de communes en moyenne nettement plus riches (plus de 10 %) que Ganshoren, et 5 % sont issus de l'UE-14 (hors Belgique) ou d'un pays de l'OCDE. Source : IBSA, calculs Observatoire de la Santé et du Social.

6 L'écart des taux d'activité, des taux d'emploi, de chômage et de chômage de longue durée entre hommes et femmes sont un peu plus importants dans la commune qu'en moyenne pour la Région.

2. POPULATION

2-1 Densité de population par secteur statistique, Ganshoren, 1^{er} janvier 2021



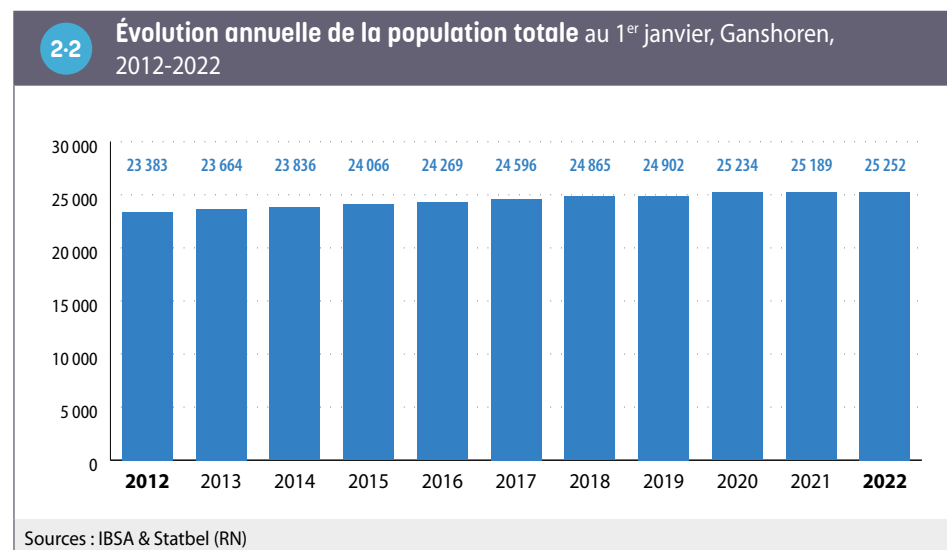
2.1. DENSITÉ ET RÉPARTITION DE LA POPULATION AU SEIN DE LA COMMUNE

Au 1^{er} janvier 2022, la commune de Ganshoren compte officiellement 25 252 habitants, soit 2 % de la population en Région bruxelloise. La densité de population est de 10 359 habitants au km², ce qui en fait une commune en moyenne plus densément peuplée que la Région dans son ensemble (7 528 habitants au km²). Cette moyenne communale masque la présence de situations très variables au sein du territoire ganshorenois. Certains **secteurs statistiques** présentent une densité de population nettement plus élevée comme le secteur Charles-Quint et le secteur Heideken **2-1**, qui accueillent de hauts immeubles à appartements (par exemple le long de l'avenue de l'Exposition Universelle), mais aussi des petits immeubles à appartement et des maisons unifamiliales⁷. D'autres territoires, surtout dans la moitié ouest de la commune, sont consacrés à d'autres fonctions que la fonction résidentielle (espaces industriels, parcs et zones humides, cimetières, etc.). Malgré la présence de hautes tours de logements ou de bâtiments à appartements, les secteurs du Mail et des Villas de Ganshoren ne sont que moyennement densément peuplés. Près d'un Ganshorenois sur 6 vit dans un secteur où la densité de population est supérieure à 20 000 habitants au km².

⁷ Les densités de ces secteurs (23 477 hab/km² et 18 940 hab/km²) sont néanmoins bien inférieures aux valeurs maximales observées ailleurs au sein de la Région (plus de 40 000 hab/km² dans certains secteurs d'Evere, Saint-Gilles ou Molenbeek).

2.2. ÉVOLUTION ET MOUVEMENT DE LA POPULATION

Entre 2012 et 2022, la population de Ganshoren a augmenté de 1 869 habitants, soit une augmentation de +10 % ²⁻². Cette augmentation est supérieure à celle enregistrée au niveau régional (+7 %). À Ganshoren, cette évolution est presque totalement le résultat d'une augmentation de la population étrangère (voir plus bas), la population belge étant restée presque constante au cours de cette période (+1 %).



Au cours de l'année 2021, la population n'a que très légèrement augmenté à Ganshoren (+0,25 %), à l'image de la situation pour l'ensemble de la Région (+0,2 %).

Dans le détail, l'évolution de la population résulte de la combinaison de trois facteurs ²⁻³ :

- le solde naturel
- le solde migratoire interne
- le solde migratoire international.

Le **solde naturel** est positif, c'est-à-dire que le nombre de naissances (301) est supérieur au nombre de décès (223) à Ganshoren ²⁻³. En proportion de la population, le solde naturel à Ganshoren en 2021 est de 3,1 ‰. Ce taux est inférieur à celui observé à l'échelle régionale (5,6 ‰). Le taux de mortalité (nombre de décès pour 1000 habitants) est un peu plus élevé à Ganshoren (8,8 ‰) qu'au sein de la Région bruxelloise (7,2 ‰), en lien avec la proportion plus importante de personnes âgées dans la commune. Le **taux de natalité** (nombre de naissances

pour 1000 habitants) est quant à lui très légèrement plus faible à Ganshoren (12 ‰) que dans la Région (12,8 ‰).

Comme dans la plupart des communes bruxelloises, le **solde migratoire interne** est négatif à Ganshoren, car le nombre de personnes en provenance d'une autre commune belge qui sont venues s'installer à Ganshoren (1 753) est inférieur au nombre de personnes qui ont quitté la commune pour s'installer ailleurs en Belgique (2 006) en 2021. Néanmoins, ce solde négatif est, en proportion de la population, moins important à Ganshoren qu'à l'échelle de la Région.

Le **solde migratoire international** est positif, à l'instar de l'ensemble des communes bruxelloises, car le nombre de personnes qui sont venues de l'étranger et se sont installées à Ganshoren (609) dépasse le nombre de personnes qui ont quitté Ganshoren pour s'installer à l'étranger (329)⁸. Ici également, rapportés à la population, ces mouvements migratoires sont moins intenses à Ganshoren que pour la Région.

2-3 Mouvement de la population en 2021

	Ganshoren		Région bruxelloise	
	Nombre		Nombre	
Mouvement naturel				
Naissances	301	11,9 ‰	15 690	12,8 ‰
Décès	223	8,8 ‰	8 849	7,2 ‰
Solde naturel	78	3,1 ‰	6 841	5,6 ‰
Mouvement migratoire interne				
Entrées	1 753	69,5 ‰	89 758	73,5 ‰
Sorties	2 006	79,5 ‰	110 809	90,7 ‰
Solde migratoire interne	-253	-10,0 ‰	-21 051	-17,2 ‰
Mouvement migratoire international				
Immigrations (y compris réinscription et entrées dans le registre)	609	24,1 %	48 414	39,6 ‰
dont Non-UE	197	7,8 ‰	16 406	13,4 ‰
Emigrations (y compris radiations et sorties du registre)	329	13,0 ‰	31 449	25,8 ‰
dont Non-UE	45	1,8 ‰	7 079	5,8 ‰
Solde migratoire international	280	11,1 ‰	16 965	13,9 ‰
dont Non-UE	152	6,0 ‰	9 327	7,6 ‰
Croissance totale (y compris l'ajustement statistique)				
Croissance annuelle de la population	63	0,3 %	2 667	0,2 %
Taux de croissance annuel moyen de la population (entre le 1 ^{er} janvier 2012 et le 1 ^{er} janvier 2022)		0,8 %		0,7 %

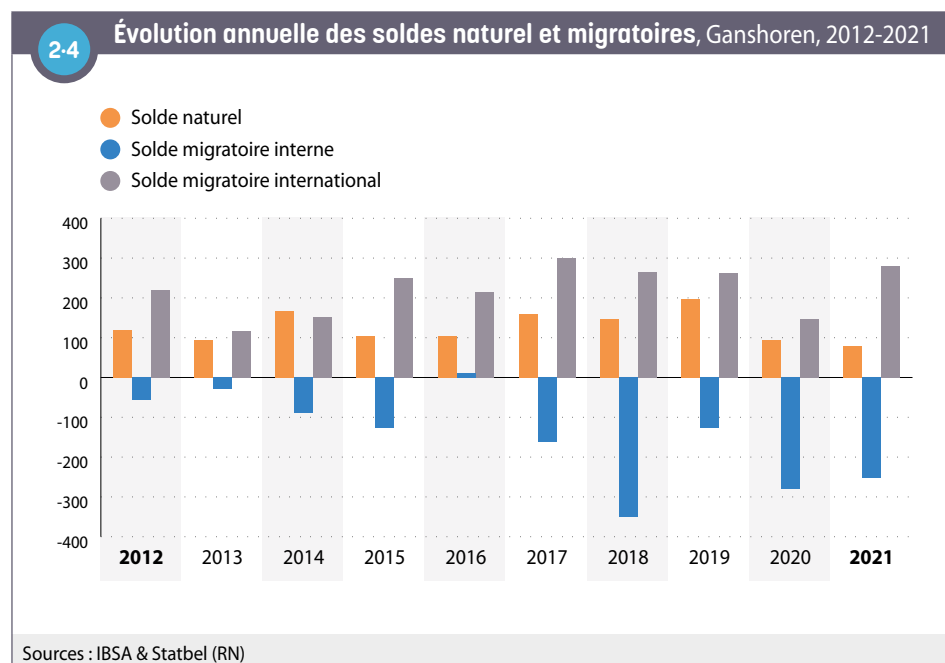
Sources : IBSA & Statbel (RN)
Note : L'ajustement statistique inclut les modifications ayant été enregistrées tardivement (après le 1^{er} mars de l'année suivante).

8 Ces nombres incluent les changements de registre, les radiations et les réinscriptions après radiations.

À noter qu'à Ganshoren comme à l'échelle de la Région bruxelloise, la crise du Covid-19 a impacté le mouvement naturel et les migrations en 2020.

Le solde naturel a chuté entre 2019 et 2020, et a encore diminué entre 2020 et 2021. La diminution du solde naturel entre 2019 et 2020 s'explique par une diminution importante du nombre de naissances (indépendante de la crise sanitaire) conjuguée à une augmentation du nombre de décès. Entre 2020 et 2021, le nombre de décès a reculé, mais le nombre de naissances a continué à diminuer ²⁻⁴.

Le solde migratoire international a diminué entre 2019 et 2020, avant de réaugmenter ensuite. Le nombre d'immigrations internationales a fortement diminué entre 2019 et 2020, pour remonter ensuite, mais sans atteindre le niveau de 2019. Le solde migratoire interne n'était que légèrement négatif jusqu'en 2016, année où il a même été positif. Depuis 2016, il a été plus fortement négatif.



Et la population non officielle ?

Outre la **population officielle**, chaque commune compte aussi un certain nombre de personnes qui y habitent, mais ne sont pas comptabilisées dans la population officielle (demandeurs d'asile, étrangers en situation irrégulière/sans-papiers, diplomates et membres de leurs ménages...). À noter que concernant spécifiquement les naissances et les décès, les données des **Bulletins statistiques de naissance et de décès** permettent de compléter utilement les données de population officielle, car elles incluent l'ensemble des personnes nées et décédées en Région bruxelloise et pas seulement celles qui y résident officiellement. Dans certaines communes, il y a davantage de naissances reprises dans les Bulletins que de naissances reprises au Registre de population officielle : on explique en partie ce décalage par des naissances survenues avec une mère sans titre de séjour. À Ganshoren en 2019, l'écart est inverse : 10 naissances ne sont pas enregistrées dans les bulletins, mais sont enregistrées dans le Registre de population officielle à Ganshoren (soit une différence relative de -3 % par rapport au nombre de naissances enregistrées au Registre, contre 3 % à l'échelle de la Région)⁸. Par ailleurs, au cours de l'année 2021, 84 personnes ont reçu une **aide médicale urgente (AMU)** du CPAS⁹. En rapportant ce chiffre à la population communale, la proportion est très inférieure à Ganshoren (0,3 %) en comparaison avec la Région (1,2 %). Selon une estimation du KCE (2015)¹⁰, la proportion de sans-papiers ayant recours à l'AMU oscillerait entre 10 % et 20 %. On peut en conclure que la population sans titre de séjour est sans doute relativement faible à Ganshoren.

⁹ Il peut s'agir en partie de naissances survenues à l'étranger, pour des parents domiciliés à Ganshoren au moment de la naissance.

¹⁰ Source : SPP Intégration sociale.

¹¹ Roberfroid D. et al, 2015.

2.3. STRUCTURE PAR ÂGE ET SEXE

L'âge moyen des habitants de la commune au 1^{er} janvier 2022 est de 39,4 ans, soit un peu plus élevé qu'à l'échelle de la Région (37,8 ans) ²⁻⁶.

Cet âge moyen reflète à la fois une plus grande part de seniors (16,5 % de 65 ans et plus dans la commune contre 13 % pour la Région), mais cache aussi une plus grande part de jeunes (23,7 % de moins de 18 ans dans la commune contre 22,4 % pour la Région) ²⁻⁵. Par ailleurs, les seniors sont aussi plus fréquemment *plus âgés* : le coefficient de séniorité (80+/65+) est plus élevé à Ganshoren que dans la Région ²⁻⁶.

La population d'âge actif (18-64 ans) est en conséquence un peu moins représentée à Ganshoren : les 18-64 ans composent 60 % de la population, contre 64,5 % en Région bruxelloise.

Entre 2012 et 2022, la population ganshorenoise a rajeuni : l'âge moyen y a en effet baissé, alors qu'il a très légèrement augmenté en Région bruxelloise. Sur la même période, la part des moins de 18 ans a augmenté et celle des 65 ans et plus a diminué. À noter que l'âge moyen a toutefois légèrement augmenté en fin de période (2021-2022) à Ganshoren (non illustré).

La proportion d'hommes a augmenté de façon notable dans la commune entre 2012 et 2022, mais elle reste moins importante à Ganshoren qu'à l'échelle régionale ²⁻⁶. De façon générale, cette situation s'explique en partie par l'âge de la population communale. En effet, il naît généralement un peu plus de garçons que de filles. Ce rapport s'atténue puis s'inverse au cours des âges de la vie, les femmes étant finalement largement majoritaires parmi les seniors. Une population plus âgée est donc souvent plus féminine. Les causes principales sont :

- l'**espérance de vie** supérieure des femmes : à chaque âge de la vie, les hommes meurent plus que les femmes ;
- la sélectivité des migrations selon le sexe : certains flux migratoires sont davantage composés d'hommes que de femmes.

À Ganshoren, le nombre de seniors étant surreprésenté, il n'est pas étonnant que la population soit davantage féminine. Néanmoins, cette sous-représentation masculine, plus forte qu'à l'échelle de la Région, s'observe pour de nombreux groupes d'âge de la population ganshorenoise.

2-5	Ventilation de la population par groupe d'âge, 1 ^{er} janvier 2012 et 2022							
	Ganshoren				Région de Bruxelles-Capitale			
	01/01/2012		01/01/2022		01/01/2012		01/01/2022	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
0 - 17 ans	5 070	21,7	5 985	23,7	255 118	22,4	273 645	22,4
18 - 64 ans	13 796	59,0	15 093	59,8	730 020	64,1	788 876	64,5
65 ans et plus	4 517	19,3	4 174	16,5	153 716	13,5	160 116	13,1
Total	23 383	100	25 252	100	1 138 854	100	1 222 637	100

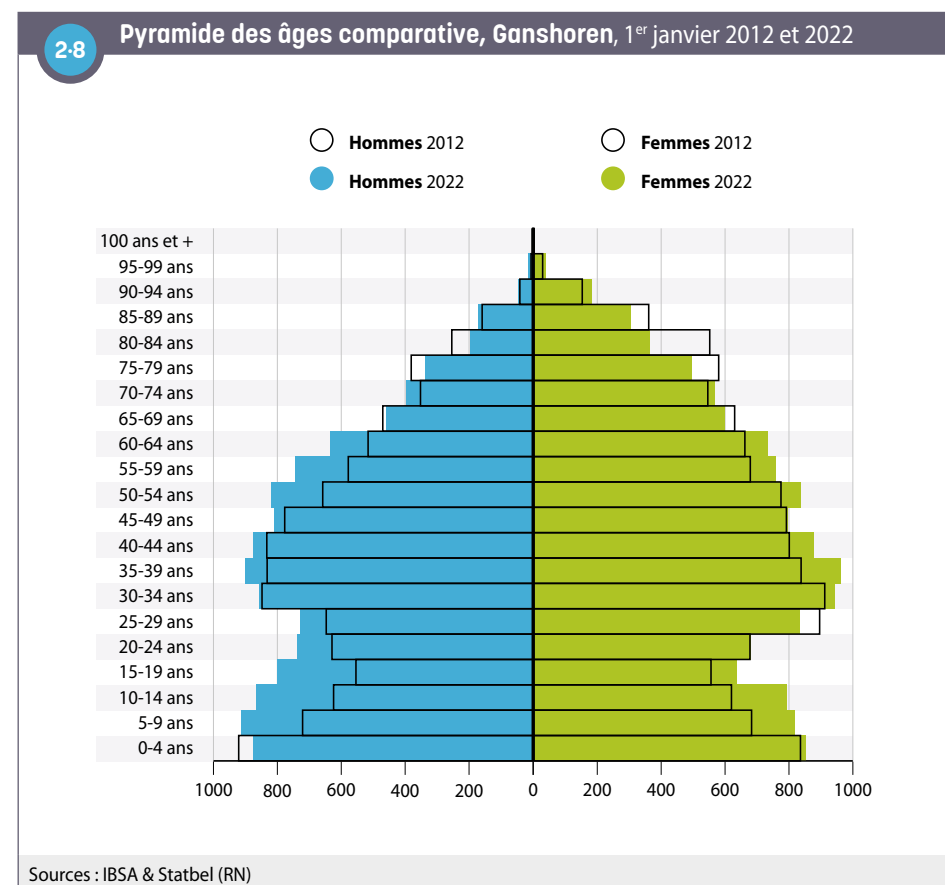
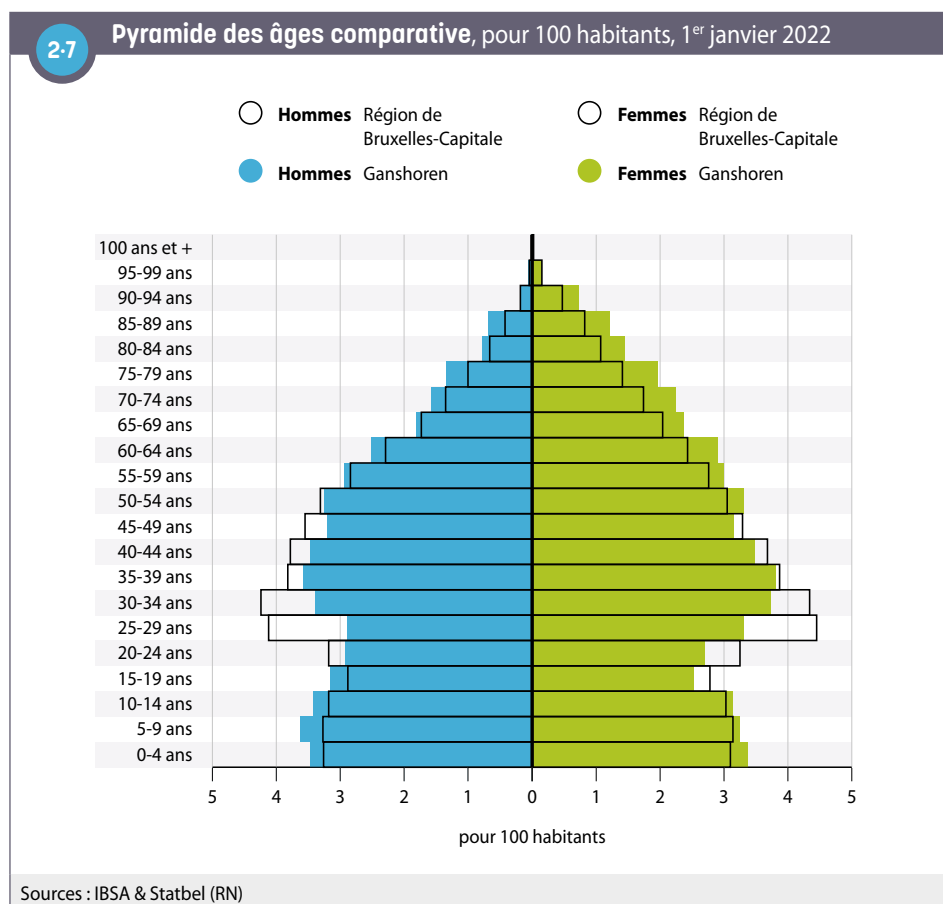
Sources : IBSA & Statbel (RN)

2-6	Indicateurs de structure de la population, 1 ^{er} janvier 2012 et 2022			
	Ganshoren		Région de Bruxelles-Capitale	
	01/01/2012	01/01/2022	01/01/2012	01/01/2022
Âge moyen total (années)	40,8	39,4	37,5	37,8
Âge moyen hommes (années)	38,3	37,4	36,1	36,7
Âge moyen femmes (années)	42,9	41,3	38,9	38,8
Coefficient de séniorité [80+/65+] (%)	34,5	31,6	33,1	29,2
Rapport de masculinité (%)	85,9	93,0	94,3	96,5

Sources : IBSA & Statbel (RN)

La première pyramide des âges comparative 2.7 permet de constater que les jeunes enfants sont un peu plus représentés à Ganshoren qu'au sein de la Région, et que toutes les classes d'âge au-delà de 55 ans le sont également, davantage encore chez les femmes. Au contraire, les adultes de 25 à 34 ans sont fortement moins représentés dans la commune que dans la Région.

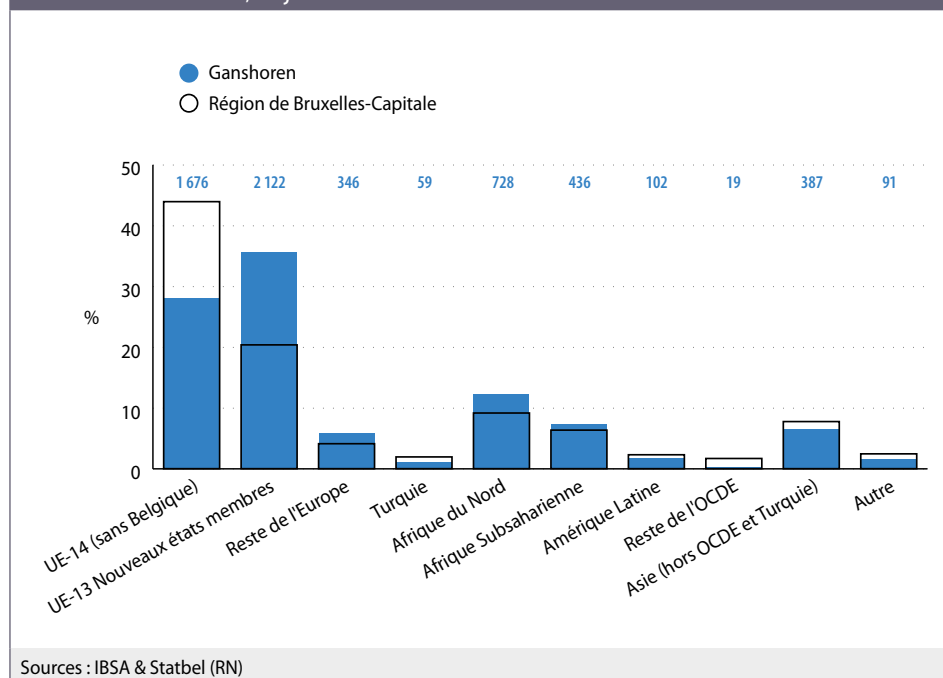
La deuxième pyramide des âges 2.8 illustre l'évolution de la répartition par âge de la population de la commune entre 2012 et 2022. On y constate la croissance du nombre d'enfants et de jeunes de 5 à 19 ans ainsi que des adultes de 50 à 65 ans et, dans une moindre mesure, des adultes de 35 à 50 ans. On y observe également une réduction du nombre de seniors de 75 à 85 ans, ce que traduisait déjà l'évolution du coefficient de séniorité (voir plus haut). Enfin, la croissance plus importante du nombre d'hommes est également visible pour plusieurs tranches d'âge, y compris les plus jeunes.



2.4. NATIONALITÉS

Au 1^{er} janvier 2022, 5 966 personnes, soit 24 % de la population ganshorenoise, n'ont pas la nationalité belge. C'est moins qu'à l'échelle de la Région (36 %). Dans la commune, plus d'une personne non belge sur trois (36 %) est ressortissante d'un pays de l'UE-13. Il s'agit d'une part nettement plus importante que ce qui s'observe pour la Région, où seule une personne de nationalité étrangère sur cinq est issue d'un de ces pays. *A contrario*, les ressortissants de l'UE-14 (hors Belgique) sont sous-représentés dans la population non belge de la commune (28 % contre 44 % dans la Région). En proportion de la population étrangère, la commune compte également plus de ressortissants d'Afrique du Nord et d'Afrique subsaharienne que la Région

2-9 Répartition de la population de nationalité étrangère par groupe de nationalités, 1^{er} janvier 2022



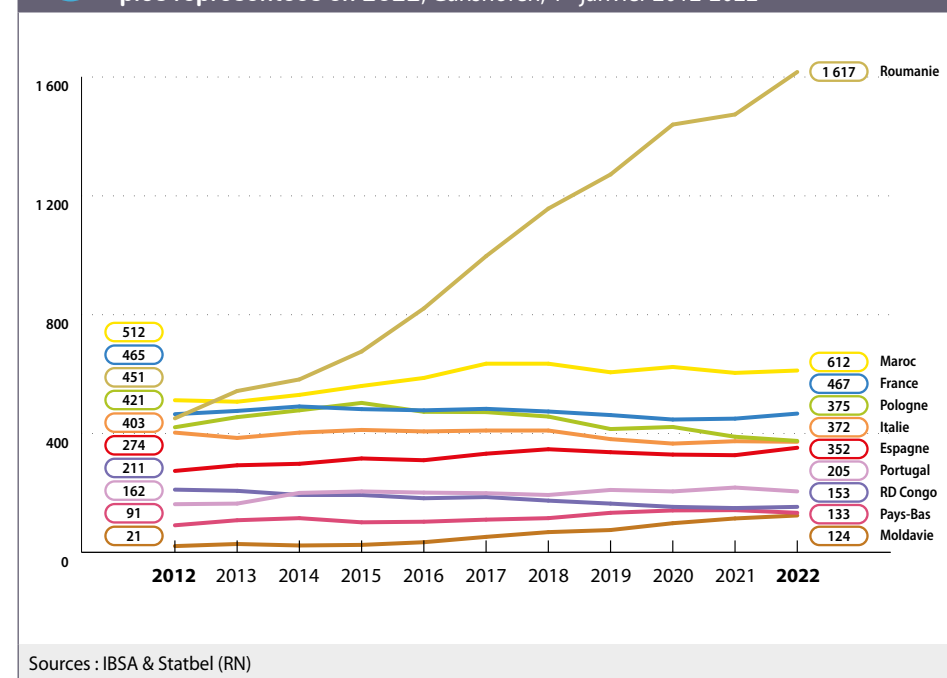
Entre 2012 et 2022, le nombre de personnes de nationalité étrangère a augmenté de plus de 37 %, faisant passer leur part dans la population communale de 19 % à 24 %. Les Roumains constituent de loin la première nationalité étrangère de la commune. Leur nombre a fortement

augmenté entre 2012 et 2022 2-10 : il a été multiplié par 3,6 en dix ans. D'autres nationalités d'Europe de l'Est ont également augmenté fortement, mais les effectifs concernés sont plus réduits. C'est par exemple le cas des Moldaves (effectif multiplié par 6) et des Bulgares (effectif multiplié par 3).

Les autres principales nationalités de la commune ont moins augmenté au cours de la dernière décennie 2-10. Le nombre de Marocains, deuxième nationalité étrangère la plus importante de la commune, a été multiplié par 1,19¹².

Les Syriens constituent une communauté réduite au sein de la commune, même si leur nombre a été multiplié par 2,8, du fait de la guerre en Syrie débutée en 2011¹³.

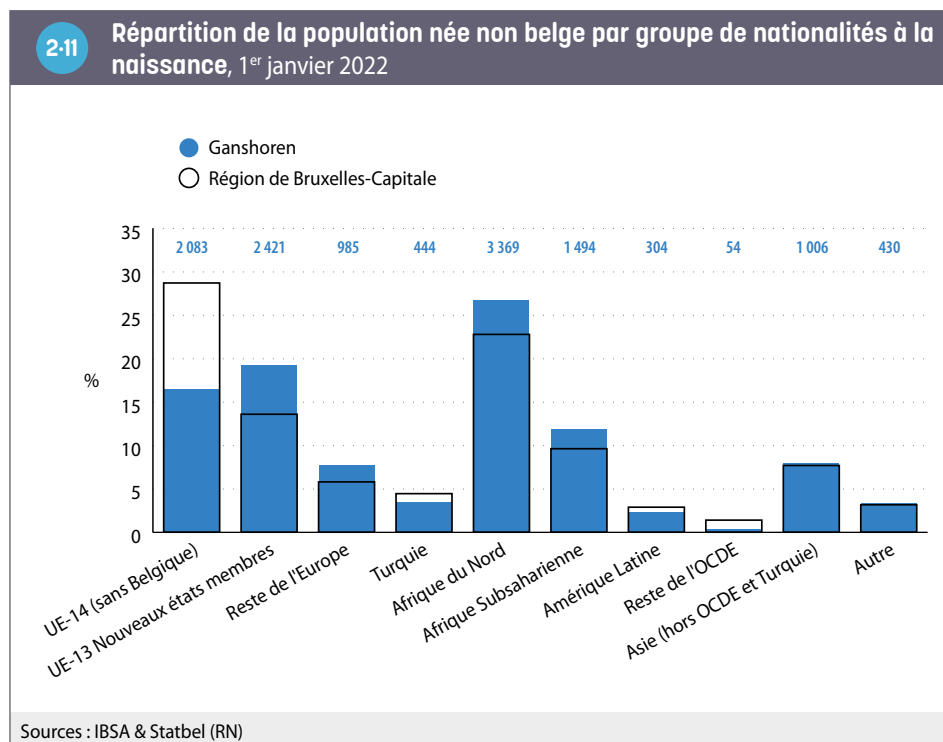
2-10 Évolution du nombre de ressortissants des 10 nationalités étrangères les plus représentées en 2022, Ganshoren, 1^{er} janvier 2012-2022



12 Ce qui correspond à une augmentation de 19,5 %

13 Ce conflit s'est traduit par une augmentation importante des premières demandes d'asile de ressortissants syriens en 2015. Cette augmentation a conduit à la saturation des dispositifs d'accueil et à la « crise de l'accueil » de 2015.

Il faut garder à l'esprit que l'analyse de la nationalité actuelle ne rend que partiellement compte de la diversité de la population. Si 24 % des Ganshorenois sont de nationalité étrangère actuellement, 50 % avaient une nationalité étrangère à la naissance. Une partie de la population belge de la commune a donc acquis la nationalité après sa naissance. Ainsi, il y a quatre fois et demie plus de Ganshorenois nés avec une nationalité d'Afrique du Nord qu'il n'y a de personnes de nationalité nord-africaine. Il y a sept fois et demie plus de personnes nées avec la nationalité turque qu'il n'y a de personnes de nationalité turque. L'analyse de la nationalité à la naissance permet de constater l'importance de la population d'origine nord-africaine dans la commune. Les Ganshorenois nés avec une nationalité nord-africaine composent 27 % des personnes nées avec une nationalité étrangère et 13 % de la population totale de la commune **2-11**.



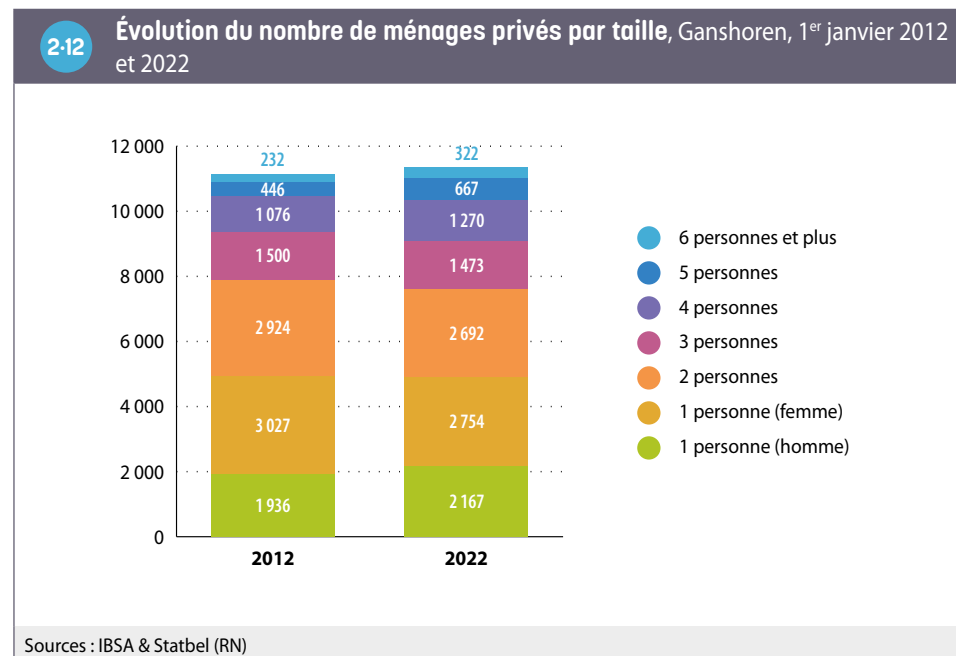
2.5. MÉNAGES

Au 1^{er} janvier 2022, Ganshoren compte 11 345 ménages privés, soit 204 ménages de plus qu'en 2012.

En 2022, 43 % des ménages sont composés d'une seule personne ²⁻¹³. Les ménages constitués d'un homme seul ont augmenté depuis 2012, et ceux constitués d'une femme seule ont, eux, diminué. Sur la même période, les ménages de grande taille ont vu leur nombre augmenter, parfois de façon importante. Les ménages de 5 personnes ont par exemple augmenté de +50 % et ceux de 6 personnes et plus ont augmenté de +39 % ²⁻¹².

La taille moyenne des ménages privés à Ganshoren (2,22) est légèrement supérieure à celle de la Région bruxelloise (2,15) en 2022.

En 2022, les couples avec enfants sont, en proportion, un peu plus représentés à Ganshoren (26 % des ménages) qu'à l'échelle de la Région (23 %), à l'inverse des personnes isolées (43 % des ménages ganshorenois contre 47 % dans la Région) ²⁻¹³. Les familles monoparentales sont quant à elles légèrement surreprésentées à Ganshoren par rapport à l'échelle régionale (12,5 % contre 11,6 %). Les écarts avec la situation régionale ne sont toutefois pas très importants.



2-13 Nombre de ménages privés selon le type de ménage, 1^{er} janvier 2022

	Ganshoren		Région de Bruxelles-Capitale	
	Nombre	%	Nombre	%
Personne isolée	4 897	43,2	263 886	46,8
Couples sans enfant	1 777	15,7	81 344	14,4
Couples avec enfant(s)	2 946	26,0	131 805	23,4
Familles monoparentales	1 414	12,5	65 482	11,6
Autres	311	2,7	21 365	3,8
Total	11 345	100	563 882	100

Sources : IBSA & Statbel (RN)

3. PETITE ENFANCE

3.1. ÉVOLUTION ET CARACTÉRISTIQUES DES NAISSANCES

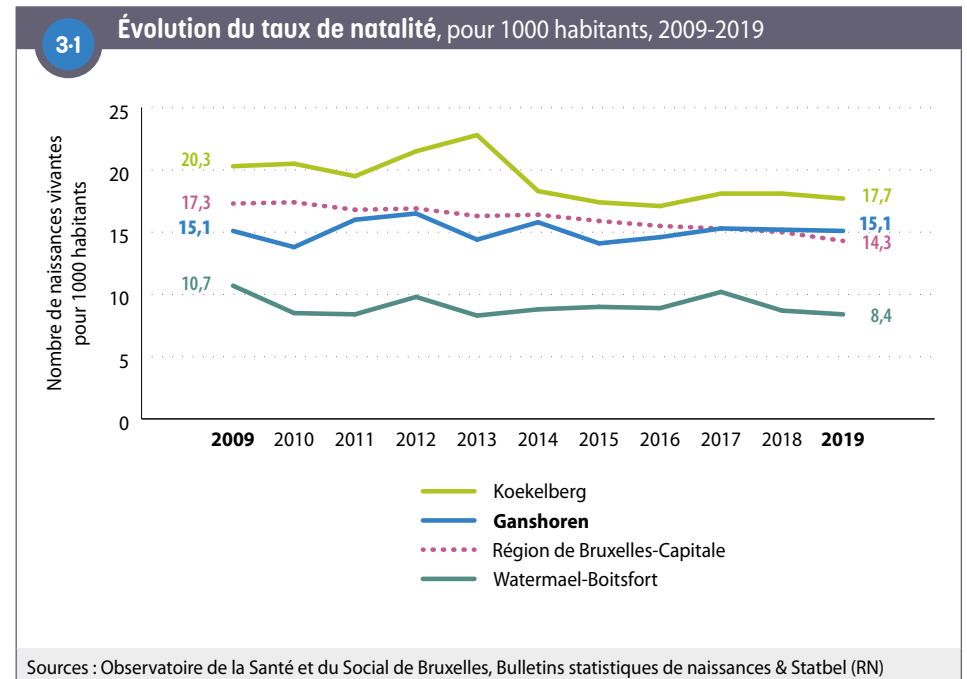
En 2019, sur la base ici des [Bulletins statistiques de naissances](#) (incluant donc les naissances non inscrites au Registre de population mais pas celles qui ont lieu à l'étranger), 378 enfants sont nés dans un ménage ganshorenois. Le [taux de natalité](#) à Ganshoren s'établit cette année-là à 15 ‰. Cette valeur est légèrement supérieure à celle de la Région (14 ‰). Le taux le plus bas s'observe à Watermael-Boitsfort (8 ‰) et le plus élevé à Koekelberg (18 ‰) ³⁻¹.

Le [taux de natalité](#) dépend, pour une population donnée :

- de la tendance des femmes en âge de faire des enfants à en avoir (mesuré par l'[indicateur conjoncturel de fécondité](#)) ;
- de la part de ces femmes dans l'ensemble de la population.

Les communes caractérisées par une population plus âgée ont donc – toutes choses égales par ailleurs – des [taux de natalité](#) plus faibles, au contraire des communes avec une population plus jeune qui ont des taux de natalité plus élevés. À Ganshoren, le taux de natalité un peu plus élevé que pour la Région ne s'explique pas par l'âge, puisque les femmes en âge de procréer sont moins représentées dans la commune¹⁴ (voir chapitre ², Population). Il s'explique donc par la plus grande tendance des femmes de la commune en âge de procréer à faire effectivement des enfants.

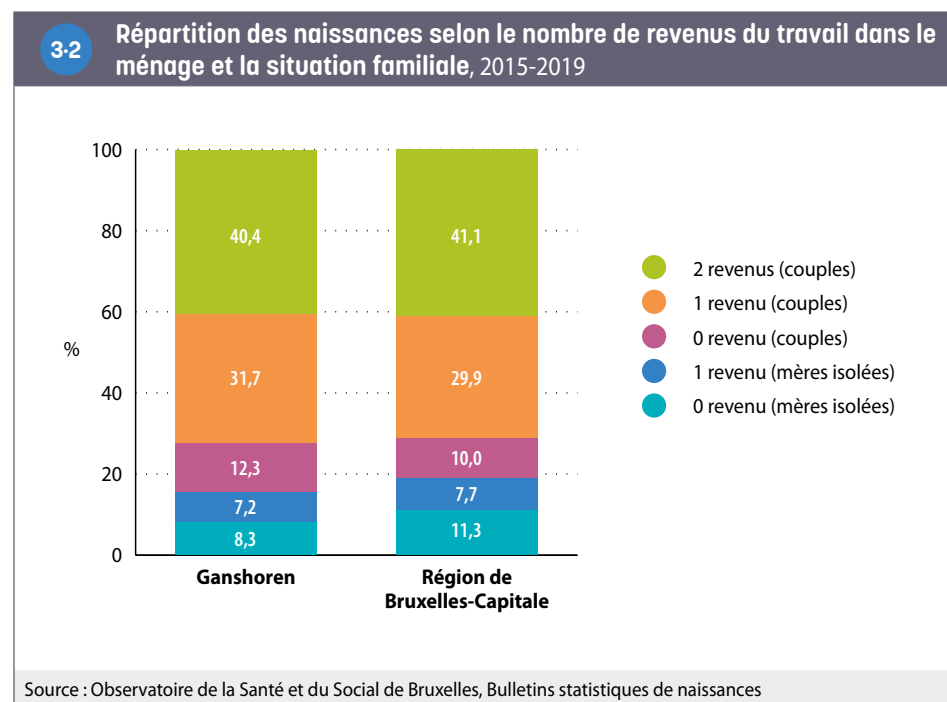
Ganshoren fait figure d'exception parmi les communes bruxelloise en termes d'évolution du taux de natalité : c'est la seule commune où ce taux n'a pas diminué entre 2009 et 2019 (malgré quelques fluctuations durant cette période) ³⁻¹.



¹⁴ Les femmes de 15 à 44 ans représentent 19,5 % de la population ganshorenoise, contre 22,4 % de la population régionale.

Un peu moins d'une naissance sur six (15,5 %) survient dans un ménage composé d'une femme seule à Ganshoren (contre 19 % à l'échelle régionale). Pour 8 % des naissances, la mère, en plus d'être seule, est par ailleurs sans revenus du travail **3-2**.

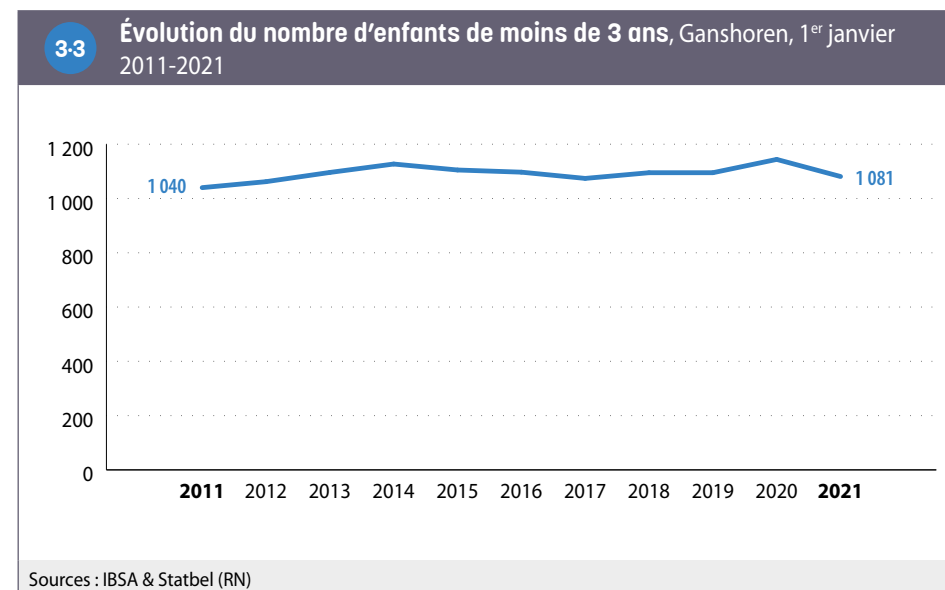
Plus globalement, 21 % des naissances ganshorenoises surviennent dans un ménage (monoparental ou composé d'un couple) sans revenus du travail, un pourcentage élevé, qui correspond à la situation en Région bruxelloise.



Par ailleurs, 44 % des Ganshorenoises ayant accouché en 2019 sont de nationalité étrangère, une proportion inférieure à celle observée à l'échelle de la Région (53 %). La plus grande part de ces mères étrangères sont d'une nationalité d'un pays de l'UE-13 (11 % des naissances), de l'UE-14 (hors Belgique) (6 %) ou encore du Maroc (10 %).

3.2. ÉVOLUTION DU NOMBRE D'ENFANTS DE MOINS DE 3 ANS

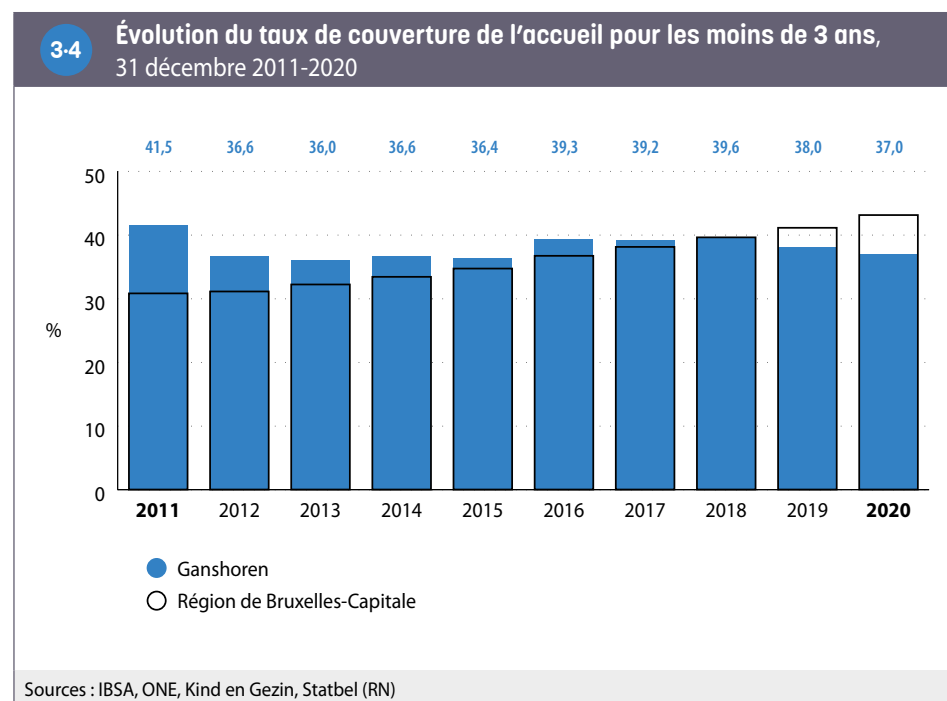
Au 1^{er} janvier 2021, Ganshoren compte 1 081 enfants de moins de 3 ans, ce qui représente 4,3 % de la population totale (contre 3,9 % en Région bruxelloise). Le nombre d'enfants de moins de 3 ans est à peine supérieur (+4 %) à celui observé 10 ans auparavant. Sur la période 2005-2014, la croissance du nombre d'enfants de moins de trois ans avait été continue¹⁵, tandis que ce nombre indique plutôt une stagnation par la suite **3-3**.



¹⁵ Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse et Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale (Commission communautaire commune), 2016, Zoom sur les communes : Ganshoren.

3.3. OFFRE D'ACCUEIL : TAUX DE COUVERTURE ET ACCESSIBILITÉ

Le **taux de couverture de l'accueil** pour les enfants de moins de 3 ans à Ganshoren au 31 décembre 2020 (une place pour trois enfants, 37 %) est plus faible que le taux observé à l'échelle de la Région bruxelloise (43 %), alors que ça n'était pas le cas avant 2018 **3-4**. À Ganshoren, sur la période 2011-2020, le taux de couverture a fluctué : il a baissé de façon notable en 2012, pour augmenter ensuite et re-diminuer en 2019 et 2020. Cette dernière baisse résulte d'une diminution du nombre de places d'accueil conjuguée à des variations du nombre d'enfants de moins de trois ans.



Au 31 décembre 2020, les milieux d'accueil de Ganshoren comptaient 400 places **3-5**. La commune se singularise par une part plus importante de places en milieu d'accueil familial (gardiennes) que dans la Région (11 % des places dans la commune contre 3 % dans la Région).

Certaines de ces places sont réservées (ou avec priorité) à certaines catégories d'enfants, par exemple aux enfants du personnel d'entreprises ou d'institutions (entre autres du personnel qui n'habite pas forcément en Région bruxelloise) ou encore aux résidents de la commune. Or, et comme dans seulement quatre autres communes bruxelloises, il n'y a pas de places réservées (ou avec priorité) de ce type à Ganshoren.

Si l'on ne retient que les places *totalelement accessibles*, car proposées à un tarif fonction des revenus des parents, le **taux de couverture** passe à 27 % à Ganshoren, ce qui correspond à la situation bruxelloise (26 %). Ainsi, à Ganshoren, 74 % de l'ensemble des places sont non réservées et proposées à un tarif fonction des revenus des parents : cette proportion est, quant à elle, nettement supérieure à celle de la Région (60 %).

3-5 Offre d'accueil et accessibilité de l'offre, 31 décembre 2015 et 2020

	Ganshoren		Région de Bruxelles-Capitale	
	2015	2020	2015	2020
Nombre total de places en milieu d'accueil	399	400	18 576	20 643
dont				
Nombre de places en milieu d'accueil collectif	347	355	17 992	20 111
Nombre de places en milieu d'accueil familial	52	45	584	532
dont				
Nombre de places réservées ou avec priorité	0	0	2 691	2 754
Nombre de places accessibles à tous	399	400	15 885	17 889
Nombre de places en milieu d'accueil pour 100 enfants de moins de 3 ans	36,4	37,0	34,7	43,1
Nombre de places en milieu d'accueil accessibles à tous pour 100 enfants de moins de 3 ans	36,4	37,0	29,7	37,4
Nombre de places en milieu d'accueil accessibles à tous et tarif selon le revenu pour 100 enfants de moins de 3 ans	27,5	27,4	20,1	25,9
Part des places en milieu d'accueil dont le tarif est selon le revenu sur le total des places (%)	75,7	74,0	58,1	60,1

Sources : IBSA, ONE, Kind en Gezin, Statbel (RN)

4. ENSEIGNEMENT

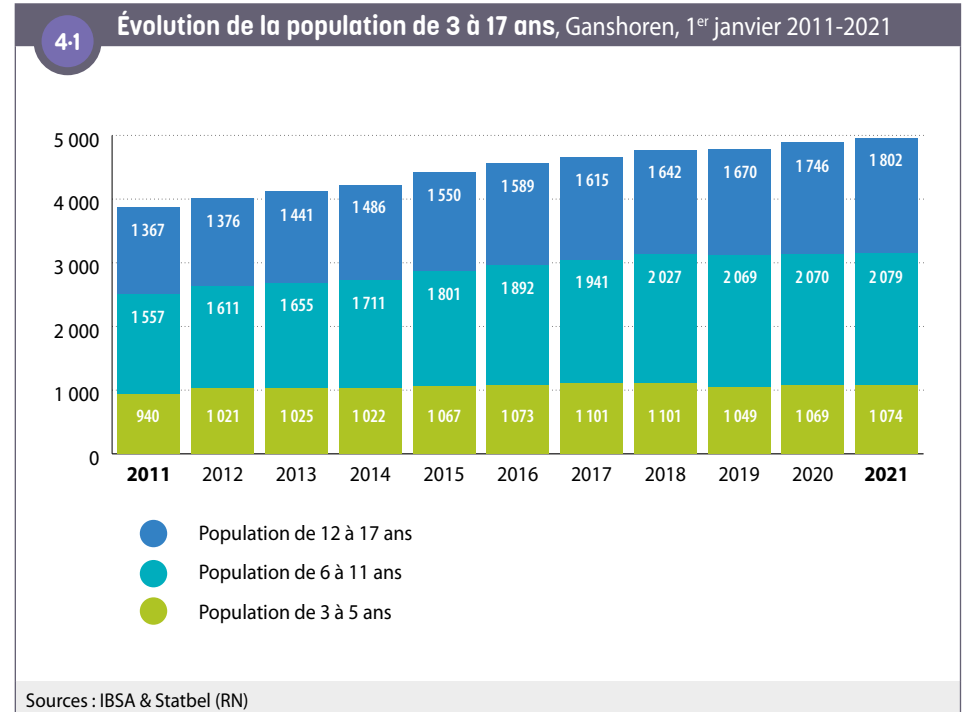
4.1. ÉVOLUTION DE LA POPULATION ÂGÉE DE 3 À 17 ANS

Entre 2011 et 2021, le nombre d'enfants en âge d'aller à l'école (3-17 ans) a augmenté à Ganshoren ^{4.1}, de façon plus importante qu'en moyenne dans les autres communes bruxelloises. À Ganshoren, le nombre d'enfants de 3 à 5 ans a augmenté de 14 % tandis que le nombre de 6-11 ans et celui de 12-17 ans ont augmenté de plus de 30 %.

Si les augmentations les plus importantes concernent donc les 6-11 ans et les 12-17 ans, c'est l'augmentation des 3-5 ans qui est la plus spécifique pour la commune. En effet, dans l'ensemble de la Région, ce groupe d'âge n'a que très peu augmenté.

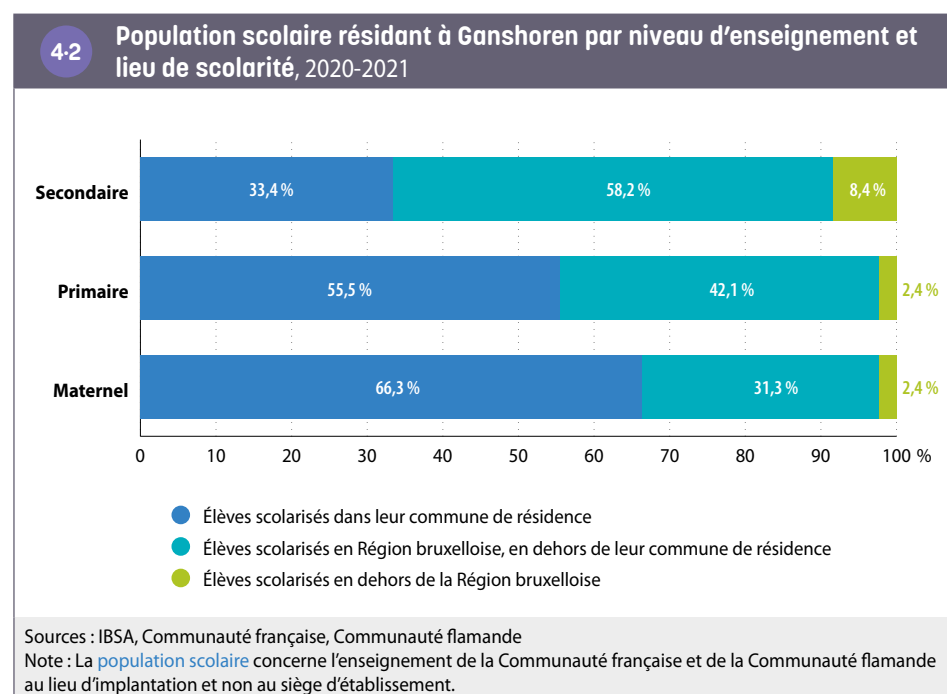
En pourcent de la population de la commune, en 2021, les enfants de 3 à 5 ans, de 6 à 11 ans et de 12 à 17 ans représentent respectivement 4 %, 8 % et 7 % de la population totale. Les parts des 6-11 ans et des 12-17 ans dans la population ont légèrement augmenté entre 2011 et 2021.

Notons que les chiffres de la figure ^{4.1} sont basés sur la [population officielle](#). De ce fait, certains enfants (dont les parents sont, par exemple, inscrits au [Registre d'attente](#) ou sont en situation irrégulière, mais également les enfants de diplomates) ne sont pas inclus. Ces derniers peuvent néanmoins fréquenter une école de la commune et être inclus dans les données de [population scolaire](#). À l'inverse, certains élèves comptabilisés dans la population officielle peuvent ne pas se retrouver dans les données de population scolaire, car celles-ci incluent uniquement les élèves qui suivent un enseignement dans une école de la Communauté française ou flamande. Ceci explique qu'il peut exister des différences entre les données relatives à la population officielle et la population scolaire (cf. point suivant).



4.2. POPULATION SCOLAIRE : NIVEAU, LIEU DE SCOLARITÉ ET FORME D'ENSEIGNEMENT

Au cours de l'année scolaire 2020-2021, respectivement 1 249, 2 096 et 2 060 enfants résidant à Ganshoren sont inscrits dans l'enseignement maternel, primaire et secondaire de l'une des deux Communautés (française ou flamande)¹⁶. Si une majorité des élèves du maternel et du primaire fréquentent une école implantée à Ganshoren (66 % des élèves du maternel et 56 % des élèves du primaire), ce n'est le cas que d'un tiers parmi les élèves inscrits en secondaire (42,1 %).



Si une part des élèves résidant dans la commune suivent donc leur scolarité en dehors de celle-ci, des mouvements inverses existent également. En effet, 43 % des élèves scolarisés en maternelle à Ganshoren résident ailleurs. C'est aussi le cas pour 49 % des élèves scolarisés dans une école primaire de la commune et pour 75 % de ceux scolarisés dans une école secondaire.

En ce qui concerne la répartition des enfants entre l'enseignement ordinaire et spécialisé, la part d'enfants de la commune scolarisés dans l'enseignement spécialisé est similaire à ce qui s'observe à l'échelle de la Région bruxelloise (autour d'1 % en maternel, 5 % en primaire et 3 % en secondaire).

La répartition des élèves du secondaire qui résident à Ganshoren selon la filière est assez similaire à celle observée pour la Région. Plus de 33 % des élèves inscrits dans le secondaire sont inscrits dans le général (2^e ou 3^e degré). Les élèves de la commune sont, en proportion, un peu plus fréquemment inscrits dans la filière technique et un peu moins fréquemment dans la filière professionnelle qu'à l'échelle de la Région (4-3).

4-3 Répartition de la population scolaire dans l'enseignement obligatoire au lieu de résidence par niveau et par forme d'enseignement, 2020-2021

	Ganshoren		Région de Bruxelles-Capitale
	Nombre	% dans le niveau	% dans le niveau
Enseignement maternel			
Maternel ordinaire	1234	98,8	99,2
Maternel spécialisé	15	1,2	0,8
Maternel total	1 249	100	100
Enseignement primaire			
Primaire ordinaire	1 991	95,0	95,6
Primaire spécialisé	105	5,0	4,4
Primaire total	2 096	100	100
Enseignement secondaire			
Secondaire 1 ^{er} degré	705	34,2	32,1
Secondaire 2 ^e et 3 ^e degré (et 4 ^e degré pour la Communauté française)			
<i>Général</i>	682	33,1	33,5
<i>Technique</i>	372	18,1	16,4
<i>Artistique</i>	6	0,3	0,5
<i>Professionnel</i>	175	8,5	11,3
<i>Alternance</i>	39	1,9	1,6
Secondaire spécialisé	65	3,2	3,5
Secondaire DASPA et OKAN	16	0,8	1,1
Secondaire total	2 060	100	100

Sources : IBSA, Communauté française, Communauté flamande
Note : Les regroupements de données de la Communauté française et de la Communauté flamande ont été faits au niveau des formes d'enseignement.

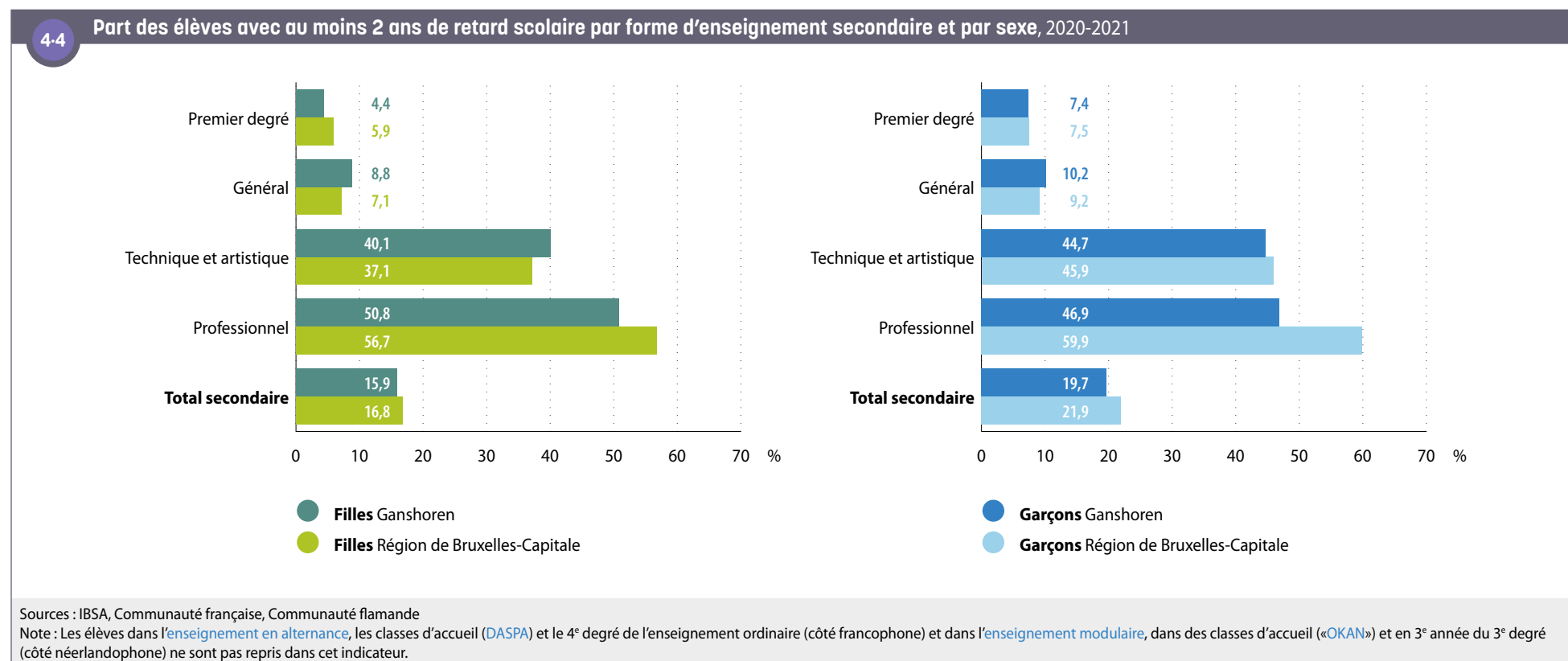
16 Les élèves suivant un enseignement hors Communautés (écoles européennes, écoles internationales ou privées non homologuées par les Communautés, ou les élèves scolarisés chez eux) ne sont donc pas comptabilisés.

4.3. RETARD SCOLAIRE

Le retard scolaire (d'au moins deux ans) concerne 18 % des élèves du secondaire résidants dans la commune¹⁷. Il s'agit d'une valeur qui correspond à la situation régionale (19 %). La proportion d'élèves en retard scolaire est liée de façon importante à la forme d'enseignement et ce, tant à Ganshoren qu'à l'échelle régionale. L'enseignement professionnel présente le plus grand pourcentage d'élèves en retard scolaire, suivi de l'enseignement technique et artistique et ensuite de l'enseignement général.

À Ganshoren, les élèves de la filière professionnelle présentent, en proportion, un retard scolaire moins élevé qu'à l'échelle de la Région. En revanche, chez les filles en filière technique, c'est l'inverse qui est observé : les résidentes de Ganshoren présentent une plus grande proportion de retard scolaire qu'à l'échelle de la Région.

De façon générale, le retard scolaire des garçons est plus important que celui des filles, et ce tant à Ganshoren qu'au sein de la Région bruxelloise. L'enseignement professionnel à Ganshoren constitue une exception à ce schéma général : le retard scolaire des filles est supérieur à celui de leurs homologues masculins de la commune ⁴⁻⁴.



17 Il s'agit du retard scolaire des adolescents résidant à Ganshoren, quel que soit leur lieu de scolarisation.

5. MARCHÉ DU TRAVAIL

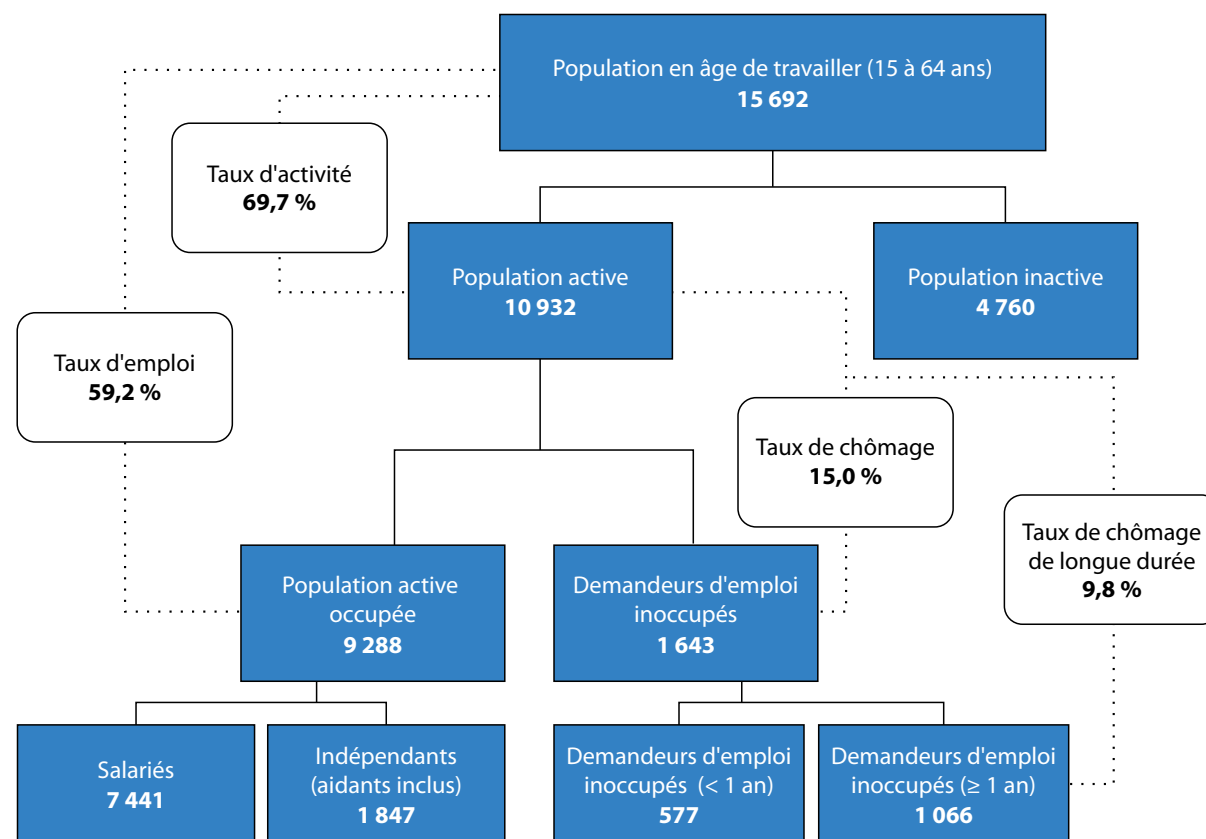
5-1

Structure et principaux indicateurs de la population en âge de travailler, Ganshoren, moyenne annuelle 2019

5.1. POSITION SOCIO-ÉCONOMIQUE DE LA POPULATION

En 2019, 70 % des 15 692 habitants de Ganshoren en âge de travailler (15-64 ans) sont actifs sur le marché du travail. Parmi eux, approximativement 85 % sont en emploi et 15 % sont inscrits auprès d'Actiris en tant que «demandeur d'emploi inoccupé» (DEI). Parmi ces personnes au chômage, 65 % le sont depuis au moins un an ⁵⁻¹.

À Ganshoren, les indépendants constituent 20 % de la population active occupée, une valeur similaire à celle de la Région.



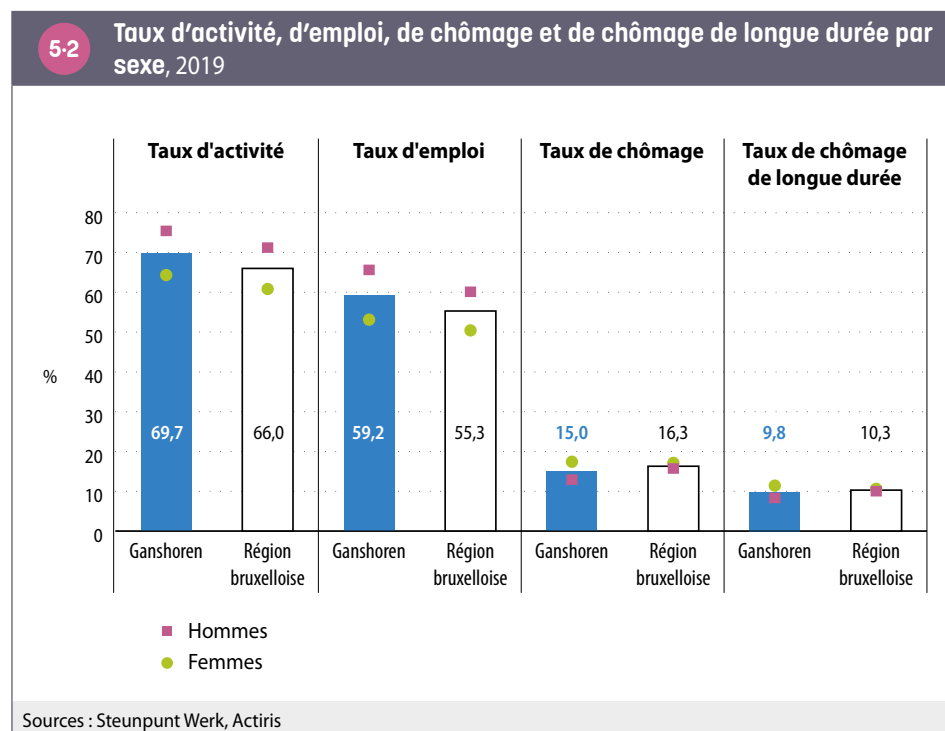
Sources : Steunpunt Werk, Actiris

Note : La population en âge de travailler est la moyenne de la population en âge de travailler au 1^{er} janvier 2019 et celle au 1^{er} janvier 2020.

5.2. TAUX D'ACTIVITÉ, D'EMPLOI ET DE CHÔMAGE

Le **taux d'activité** (des femmes aussi bien que des hommes) à Ganshoren sont supérieurs à ceux de observés en Région bruxelloise. Comme à l'échelle régionale, il existe un écart (de l'ordre de 11 %) entre le taux d'activité des hommes (75 %) et des femmes (64 %). Au sein de la **population active**, le **taux de chômage** est un peu plus faible à Ganshoren (15 %) qu'au niveau de la Région (16 %). Cette différence s'explique par un taux de chômage des hommes plus faible au sein de la commune, le taux de chômage des femmes étant équivalent à celui des Bruxelloises en général. Enfin, le **taux d'emploi** est plus élevé à Ganshoren qu'à l'échelle de la Région, pour les deux sexes, avec une différence entre les hommes et les femmes qui est un peu plus importante à Ganshoren.

De manière générale, les **inégalités de genre** sont un peu plus marquées à Ganshoren qu'à l'échelle régionale **5-2** : l'écart des **taux d'activité, d'emploi, de chômage** et de chômage de longue durée entre hommes et femmes sont un peu plus importants dans la commune qu'à l'échelle de la Région.



Le **taux d'activité** des jeunes (15-24 ans) est plus élevé à Ganshoren qu'au niveau régional, probablement en raison d'un moindre accès aux études supérieures. Pour les jeunes de Ganshoren qui se présentent sur le marché du travail (**population active** de 15-24 ans), l'accès à l'emploi est apparemment un peu plus aisé qu'à l'échelle de la Région : leur **taux de chômage** est légèrement inférieur, bien qu'il reste non négligeable (20 %). À noter que le taux de chômage des jeunes a fortement baissé de manière générale en Région bruxelloise à partir de 2015, sans pour autant s'accompagner d'une augmentation proportionnelle de leur taux d'emploi (non illustré, cf. infra). Les taux d'activité des 25-49 ans ainsi que – dans une moindre mesure – des 50-64 ans à Ganshoren sont supérieurs à ceux de la Région, tandis que leurs taux de chômage y sont légèrement inférieurs **5-3**.

5-3 Principaux indicateurs de la population en âge de travailler (15-64 ans) par groupe d'âge, 2019

	Taux d'activité (%)		Taux d'emploi (%)		Taux de chômage (%)	
	Ganshoren	Région de Bruxelles-Capitale	Ganshoren	Région de Bruxelles-Capitale	Ganshoren	Région de Bruxelles-Capitale
15 - 24 ans	29,4	25,1	23,5	19,2	20,0	23,6
25 - 49 ans	82,2	77,0	70,6	65,3	14,2	15,1
50 - 64 ans	70,0	69,2	59,0	57,0	15,7	17,6
Total	69,7	66,0	59,2	55,3	15,0	16,3

Source : Steunpunt Werk

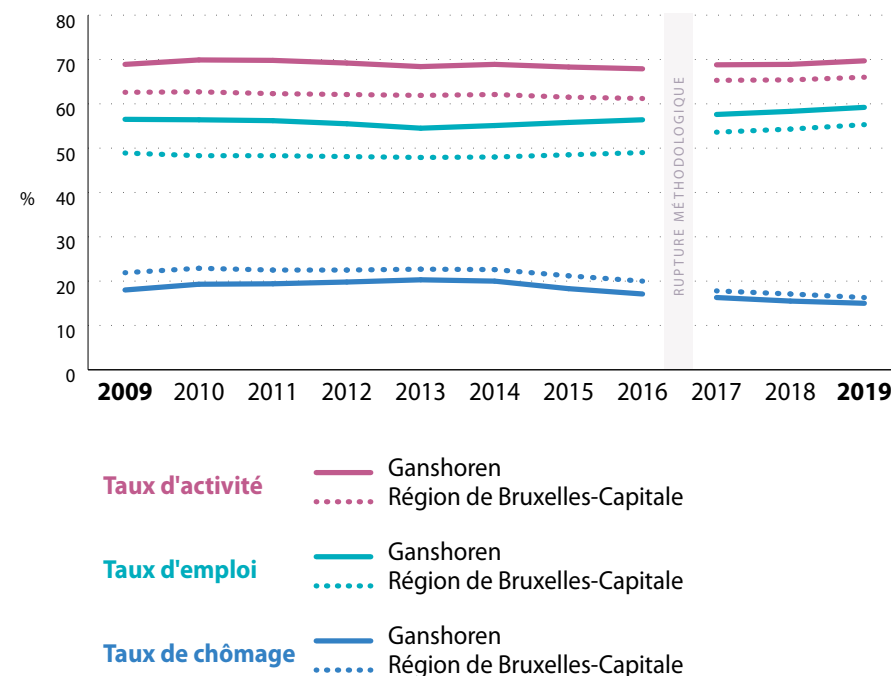
Le **taux d'activité** de la commune est resté stable entre 2009 et 2016 ⁵⁻⁴. La rupture statistique (entre 2016 et 2017) n'a pas d'effet dans la commune, au contraire de ce qui s'observe à l'échelle régionale. À partir de 2017, les personnes employées par les institutions européennes et internationales sont également comptabilisées dans la **population active**, ce qui fait augmenter le taux d'activité et le **taux d'emploi** dans les communes où ils résident. Avant 2017, il n'existait pas de statistiques détaillées sur l'emploi dans ces institutions et ces personnes étaient considérées à tort comme inactives. Par conséquent, jusqu'en 2016, le taux d'emploi et le taux d'activité sont sous-estimés et le taux de chômage, surestimé. On remarque qu'à Ganshoren, la prise en compte des personnes qui travaillent dans ces institutions n'a presque pas d'impact. Ganshoren est en effet la commune bruxelloise où le nombre de ces travailleurs est le plus faible (99 personnes en 2021)¹⁸.

Le **taux d'emploi** augmente de façon continue depuis 2013. L'écart du taux d'emploi de la commune avec la situation régionale est aujourd'hui plus réduit qu'auparavant, mais ceci s'explique par une sous-estimation du taux d'emploi (avant la rupture statistique de 2017) qui était plus importante pour la Région que pour Ganshoren (voir ci-dessus).

Le **taux de chômage** a baissé à partir de 2015, ce qui constitue une tendance générale observée également à l'échelle régionale. Cette baisse s'explique par différents facteurs, notamment une amélioration de l'activité économique à l'échelle du pays et certaines mesures en faveur de l'emploi mises en place dans la Région ; en effet, une légère amélioration du taux d'emploi est observée. Mais la baisse du chômage s'explique également par des changements de réglementations relatifs au durcissement des conditions d'accès aux allocations d'insertion (mesures fédérales), tant à Ganshoren qu'en Région bruxelloise. Cela explique en partie la baisse plus marquée du chômage parmi les jeunes. En effet, à partir de 2015, ces allocations sont limitées à trois ans ; d'autres conditions plus restrictives (en termes d'âge, de diplôme, de temps d'attente) ont également été introduites. Cette plus grande restriction aux allocations de l'ONEM s'est répercutée en partie au niveau des inscriptions chez Actiris (pas d'inscription ou radiation). Enfin, à partir de 2017, le taux de chômage est également impacté par la rupture de série et l'intégration des travailleurs des institutions européennes et internationales dans la **population active**, mais cette explication ne concerne que très peu Ganshoren.

5-4

Évolution du taux de chômage, taux d'emploi et taux d'activité, moyennes annuelles 2009-2019

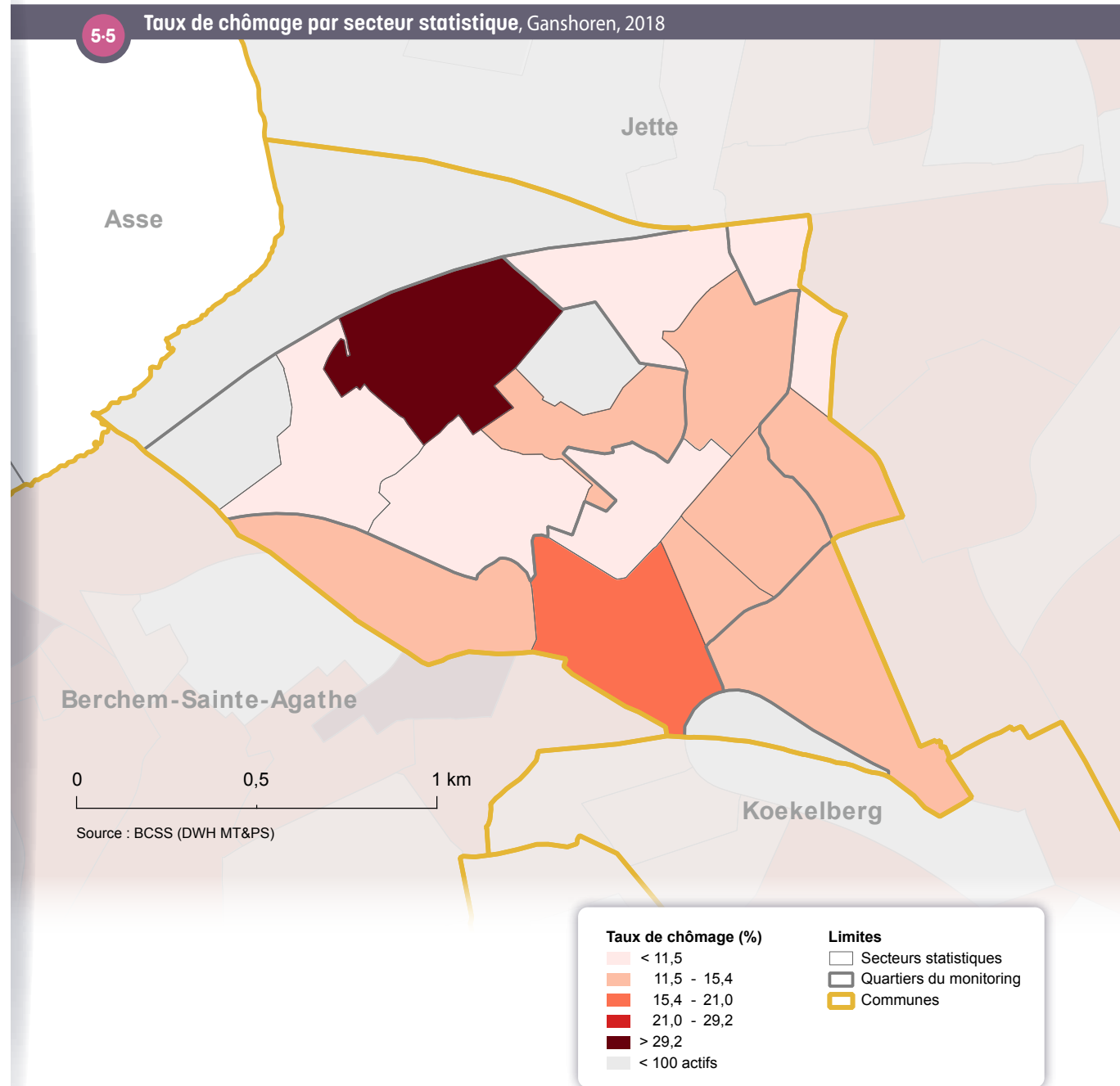


Source : Steunpunt Werk

Note : Depuis 2017, les personnes employées par les institutions européennes et internationales sont également comptabilisées dans la population en emploi. Avant 2017, il n'existait pas de statistiques détaillées sur l'emploi dans ces institutions et ces personnes étaient considérées à tort comme inactives. Par conséquent, jusqu'en 2016, le **taux d'emploi** et le **taux d'activité** sont sous-estimés et le **taux de chômage**, surestimé.

18 Source : IBSA. Ces employés ne comprennent pas le personnel militaire et les employés sous contrat belge (soumis aux cotisations de l'ONSS).

Les taux globaux masquent certaines inégalités au sein du territoire communal **5-5**. Ainsi, le **secteur statistique** des Villas de Ganshoren présente un **taux de chômage** élevé, nettement supérieur au niveau communal. Il s'agit par ailleurs d'un secteur caractérisé par une part de logements sociaux importante (voir chapitre **9**, Logement). À l'inverse, certains autres secteurs du nord-ouest de la commune présentent des taux de chômage plus faibles, inférieurs à la moyenne communale.



5.3. PROFIL DES DEMANDEURS D'EMPLOI INOCCUPÉS

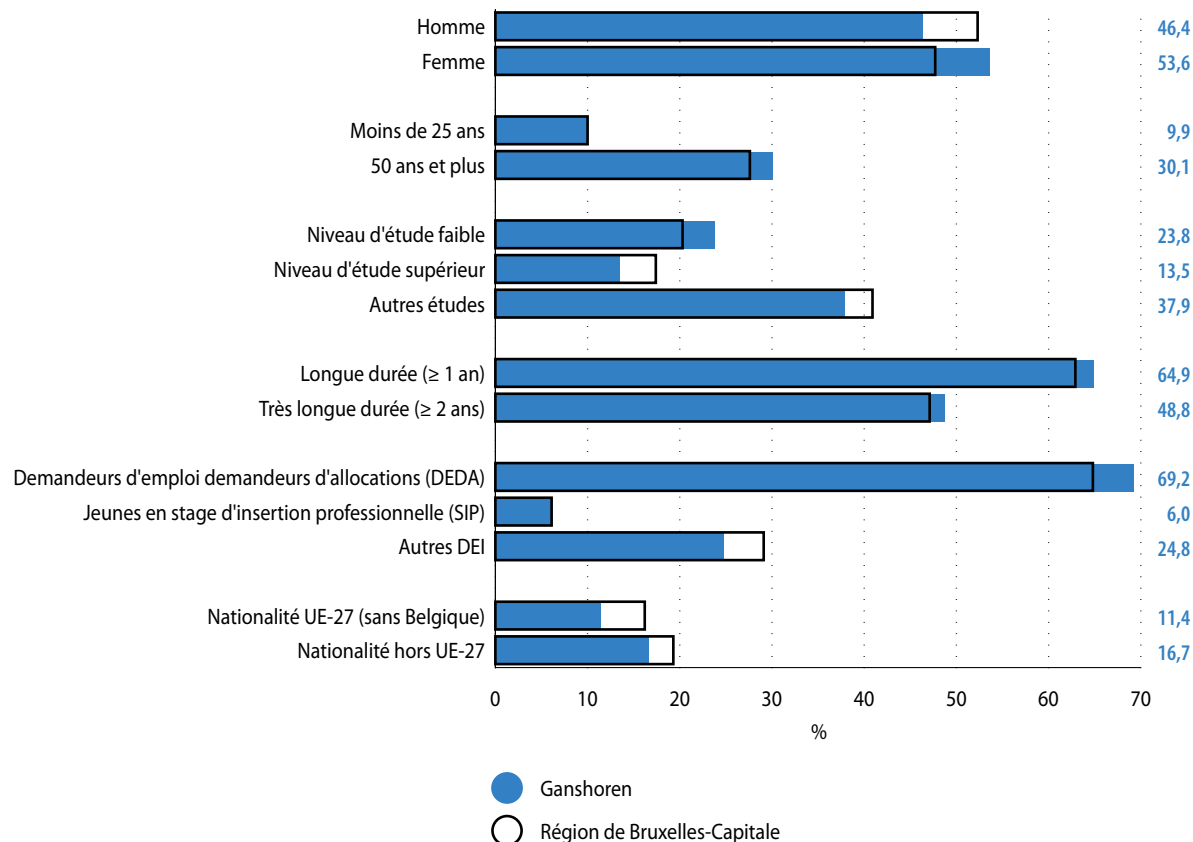
Le profil des **demandeurs d'emploi inoccupés** (DEI) – inscrits chez Actiris – diffère à Ganshoren et au niveau de la Région. Les DEI de la commune sont en effet plus souvent des Belges (à l'image de la population totale, qui est aussi davantage belge) que l'ensemble des DEI de la Région. Par ailleurs, ils sont plus fréquemment peu diplômés et moins fréquemment détenteurs de diplômes non reconnus en Belgique («Autres études»). Les femmes sont également surreprésentées, et le chômage de longue durée est plus fréquent dans la commune que dans la Région **5-6**.

5.4. CARACTÉRISTIQUES DES SALARIÉS GANSHORENOIS

En 2019, 7 441 résidents ganshorenois sont salariés. Parmi eux, 7 % travaillent dans leur commune de résidence et 93 %, en dehors de Ganshoren¹⁹. Les salariés sont donc plus fréquemment occupés en dehors qu'au sein de la Région (où 16 % des salariés travaillent dans leur commune de résidence). Ganshoren est la deuxième commune avec la plus grande part de salariés occupés en dehors de la commune (après Koekelberg). Si ceci peut s'expliquer par la taille de la commune, on remarque que des communes de taille comparable ont davantage de salariés occupés localement (dans la même commune que leur domicile)²⁰.

Contrairement au chapitre suivant («Activité économique»), où il est question des salariés travaillant à Ganshoren, le présent chapitre porte sur les salariés qui résident à Ganshoren.

5-6 Répartition des demandeurs d'emploi inoccupés selon diverses caractéristiques (% du nombre total de DEI), 2021



Source : Actiris ; calculs IBSA

Note : La catégorie «autres études» regroupe les DEI qui disposent d'un diplôme non reconnu en Belgique. Il s'agit des diplômes obtenus dans des écoles situées dans un pays étranger, quel que soit le niveau d'études.

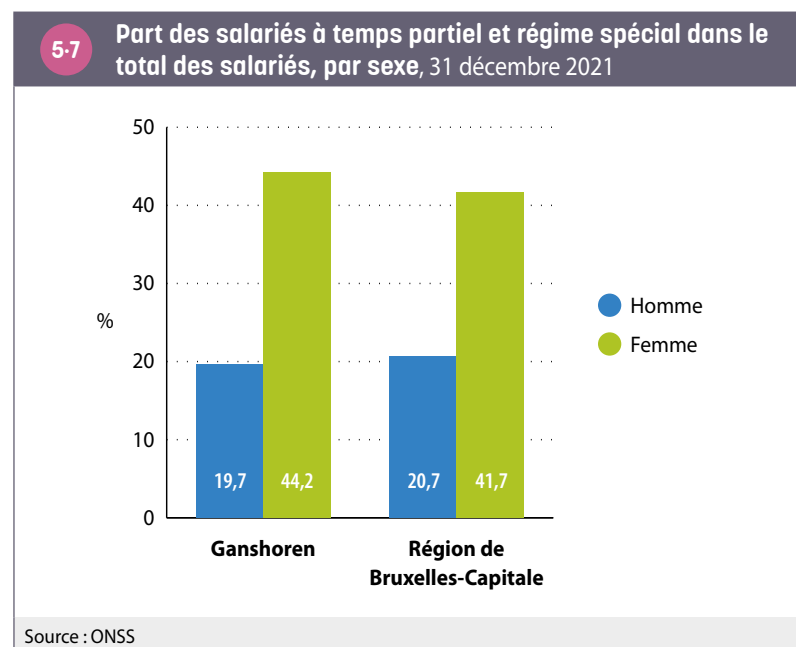
¹⁹ Chiffres de 2019. Source : ONSS.

²⁰ À Berchem, 10 % des salariés sont occupés dans la commune, 10 % à Etterbeek et 13 % à Saint-Gilles.

Salariés à temps partiel

De manière générale, à Ganshoren comme à l'échelle régionale, le temps partiel touche nettement plus souvent les femmes que les hommes. À Ganshoren, le travail à temps partiel est plus répandu qu'en Région bruxelloise parmi les femmes (44 % des salariées ganshorenoises en emploi sont à temps partiel, contre 42 % dans la Région) et très légèrement moins parmi les hommes salariés. L'écart selon le genre est donc plus important au sein de la commune

5-7.

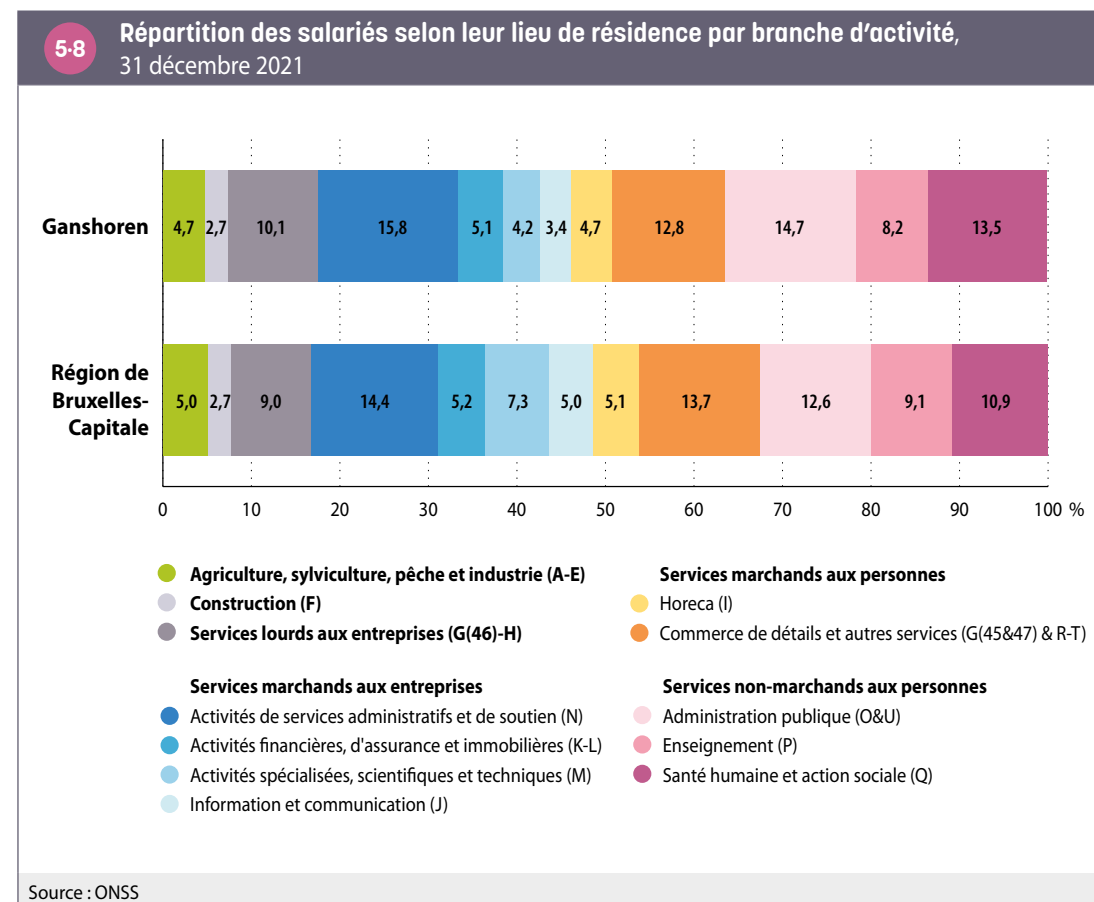


Les branches d'activités des salariés ganshorenois

En comparaison avec la répartition régionale, les salariés ganshorenois sont proportionnellement plus représentés dans le secteur de la santé humaine et de l'action sociale, dans l'administration publique et dans les activités de [services administratifs et de soutien](#). À l'inverse, les salariés ganshorenois sont, toujours en comparaison avec la répartition régionale, relativement moins présents dans les activités spécialisées, scientifiques et techniques et l'information et la communication

5-8.

Les secteurs sous-représentés parmi les salariés ganshorenois sont des secteurs qui, globalement, occupent des travailleurs plus hautement diplômés²¹. Les secteurs surreprésentés sont par contre des secteurs soit qui occupent majoritairement des travailleurs moyennement diplômés ([services administratifs et de soutien](#)), soit qui occupent à la fois des personnes moyennement diplômées et des personnes plus hautement diplômées (comme le secteur de la santé et de l'action humaine).



21 Enquête sur les Forces de Travail 2017-2021, calcul Observatoire de la Santé et du Social.

6. ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

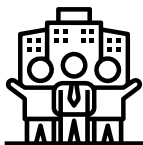
6-1

Portrait-robot de l'activité économique à Ganshoren, 2019



1 683

sièges sociaux assujettis à la TVA



402

unités locales d'établissement



3 691

salariés



1 931

indépendants



0

emplois dans les institutions internationales

6.1. SITUATION GÉNÉRALE

Sur le territoire ganshorenois, en 2019, on dénombre 1 683 **sièges sociaux** d'entreprises assujetties à la TVA et 402 **unités d'établissements** (sièges d'exploitation des entreprises ayant au minimum un salarié déclaré à l'ONSS)²². Ces établissements accueillent 3 691 salariés (qui travaillent dans la commune, quel que soit leur lieu de résidence). Enfin, 1 931 indépendants exercent leur activité à Ganshoren²² 6-1. Il est à noter que la commune n'accueille aucun emploi lié aux institutions européennes et internationales.

6.2. LES SPÉCIFICITÉS ÉCONOMIQUES GANSHORENOISES

Au regard de l'ensemble de la Région bruxelloise, les emplois situés à Ganshoren ont les caractéristiques suivantes 6-2 :

- la proportion des indépendants (34 %) y est supérieure de 21 points de pourcent par rapport à la situation régionale (13 %) ;
- les ouvriers et les fonctionnaires y sont surreprésentés par rapport à l'ensemble de la Région bruxelloise, au contraire des employés, proportionnellement moins nombreux ;
- les femmes salariées sont relativement plus nombreuses que les hommes salariés, et ce de façon nettement plus marquée qu'à l'échelle régionale.

22 Le nombre de **sièges sociaux** d'entreprises assujetties à la TVA est pratiquement toujours plus élevé que le nombre d'**unités d'établissement** au sein d'une commune. Cela est dû au fait que les statistiques des assujettis à la TVA reprennent les entreprises qui ne déclarent aucun salarié à l'ONSS, comme c'est le cas d'un grand nombre d'indépendants. Ces entreprises sans salarié ne sont pas prises en compte dans les statistiques sur les unités locales d'établissement.

6-2

Caractéristiques des travailleurs, au lieu de travail, 2019

	Ganshoren	Région de Bruxelles-Capitale
Part des indépendants parmi les travailleurs	34,3 %	13,2 %
Répartition de l'emploi salarié selon le statut		
Part des ouvriers	34,1 %	20,1 %
Part des employés	43,9 %	61,9 %
Part des fonctionnaires	22,0 %	17,9 %
Répartition homme-femme parmi les salariés		
Part des femmes	58,5 %	51,2 %
Part des hommes	41,5 %	48,8 %
Sources : Steunpunt Werk, ONSS ; calculs IBSA		
Note : les données relatives au statut et au sexe concernent les salariés tels que les compte l'ONSS.		

Au niveau des caractéristiques du tissu d'entreprises ganshorenois, on peut noter que 6-3 :

- d'une part, il y a nettement moins de **sièges sociaux** par habitant à Ganshoren qu'en Région bruxelloise, et il en va de même pour le nombre d'**unités d'établissements** par habitant qui est deux fois moins élevé dans la commune ;
- d'autre part, l'**indicateur de la dynamique entrepreneuriale** pour Ganshoren, qui évalue la différence entre la création et la cessation d'entreprises sur une année, est égal à celui de l'ensemble de la Région bruxelloise.

23 Une entreprise peut être reliée à une personne morale (les SA, SPRL, coopératives) ou à une personne physique (un indépendant). Un **siège social** correspond à l'établissement central d'une entreprise (l'unique si elle a 1 établissement, le lieu duquel le bilan annuel est émis si elle en a plusieurs). Les statistiques comptabilisent le nombre d'entreprises qui ont un numéro de TVA. Toutes les entreprises n'ont pas de numéro de TVA, comme les professions libérales par exemple. Le nombre d'**indépendants** correspond au nombre d'inscrits à l'INASTI. Ici, tous les indépendants sont, en principe, renseignés, y compris les aidants.

La structure du tissu entrepreneurial de la commune selon la classe de taille ne diffère pas fortement de la structure observée à l'échelle régionale. Plus de deux tiers des établissements situés dans la commune sont des établissements occupant moins de cinq salariés. Les établissements de plus de 50 salariés comptent pour moins de 5 % du total.

6.3 Caractéristiques du tissu d'entreprises, 2020		
	Ganshoren	Région de Bruxelles-Capitale
Nombre de sièges sociaux pour 1 000 habitants	66,9	92,9
Nombre d'établissements pour 1 000 habitants	15,4	30,9
Indicateur de la dynamique entrepreneuriale	3,0 %	2,9 %
Part des établissements de 1 à 4 salariés	67,6 %	64,8 %
Part des établissements de 5 à 9 salariés	14,4 %	14,6 %
Part des établissements de 10 à 49 salariés	13,6 %	15,6 %
Part des établissements de 50 à 199 salariés	4,1 %	3,7 %
Part des établissements de plus de 200 salariés	0,3 %	1,3 %

Sources : ONSS, Statbel, IBSA ; calculs IBSA

La commune présente certaines spécialisations sectorielles **6-4** :

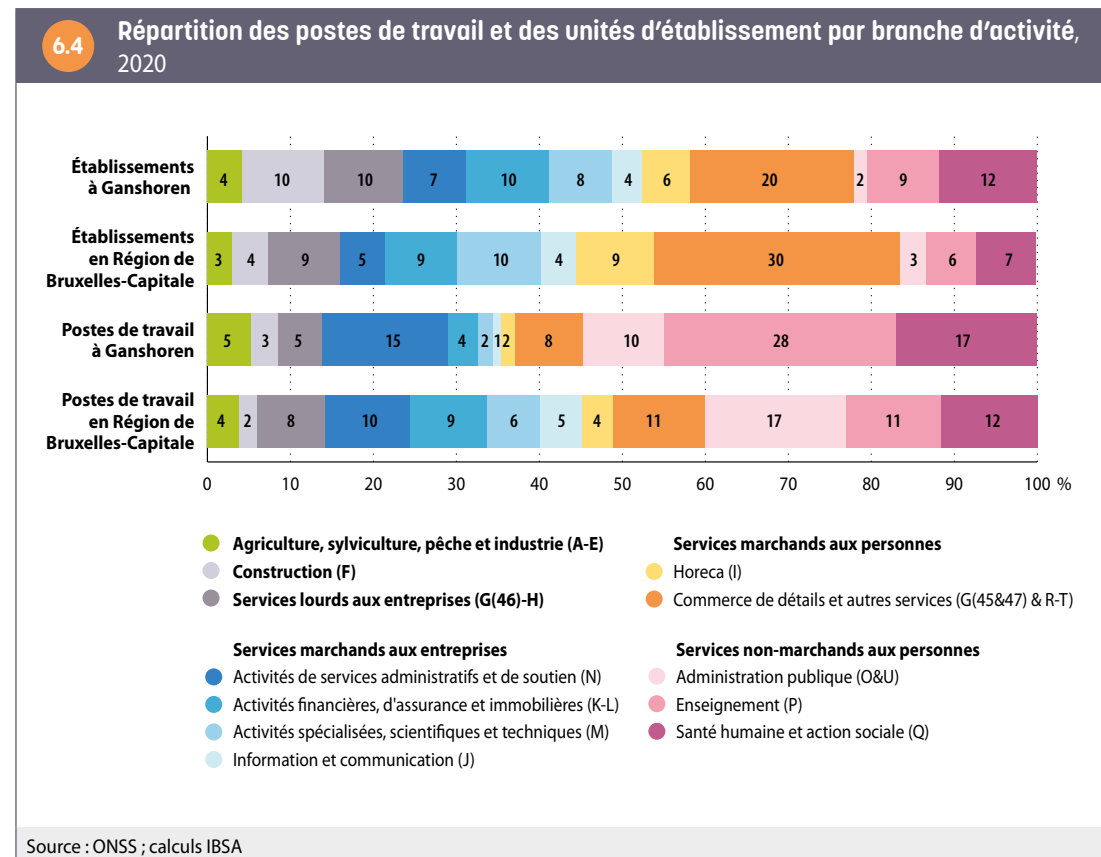
Plusieurs secteurs sont surreprésentés dans la commune. Ces secteurs sont, globalement, des secteurs qui occupent plus de femmes que d'hommes, ce qui explique en partie la proportion plus importante de femmes parmi les salariés

6-2

- Le secteur de l'enseignement est le principal secteur de la commune en termes de nombre de postes de travail. Il est surreprésenté en raison de la présence d'un nombre important d'écoles sur le territoire de la commune²⁴. Néanmoins, la surreprésentation est plus importante en termes de postes de travail, ce qui témoigne de la présence d'établissements de taille importante.
- Le secteur de la santé humaine et action sociale est le second secteur le plus important. Il est par ailleurs surreprésenté dans la commune, tant en termes de nombre d'établissements que de postes de travail. Le secteur de la santé est surreprésenté en partie du fait de la présence de la Clinique de la Basilique sur le territoire de la commune.
- Le secteur des activités de **services administratifs et de soutien** est le troisième secteur de la commune, toujours en termes de nombre de postes de travail. À Ganshoren, il est majoritairement constitué aussi de postes de travail dans le secteur du nettoyage.

Plusieurs secteurs sont par contre sous-représentés dans la commune.

- Le secteur des activités financières, d'assurances et immobilières est sous-représenté en termes de nombre de postes de travail, tout comme le secteur des activités spécialisées, scientifiques et techniques. Il s'agit de secteurs qui occupent plutôt des travailleurs hautement diplômés.
- Les administrations publiques sont également sous-représentées. En effet, la commune n'accueille guère d'administrations en dehors de celles de la commune. Il s'agit d'un secteur qui occupe à la fois des travailleurs hautement diplômés et des travailleurs moyennement diplômés.
- Le **commerce de détail** et l'Horeca sont également sous-représentés. Ceci traduit une offre commerciale relativement plus faible que dans le reste de la Région bruxelloise²⁵. Il s'agit de secteurs qui occupent majoritairement des travailleurs moyennement diplômés.



24 La commune accueille 22 implantations scolaires.

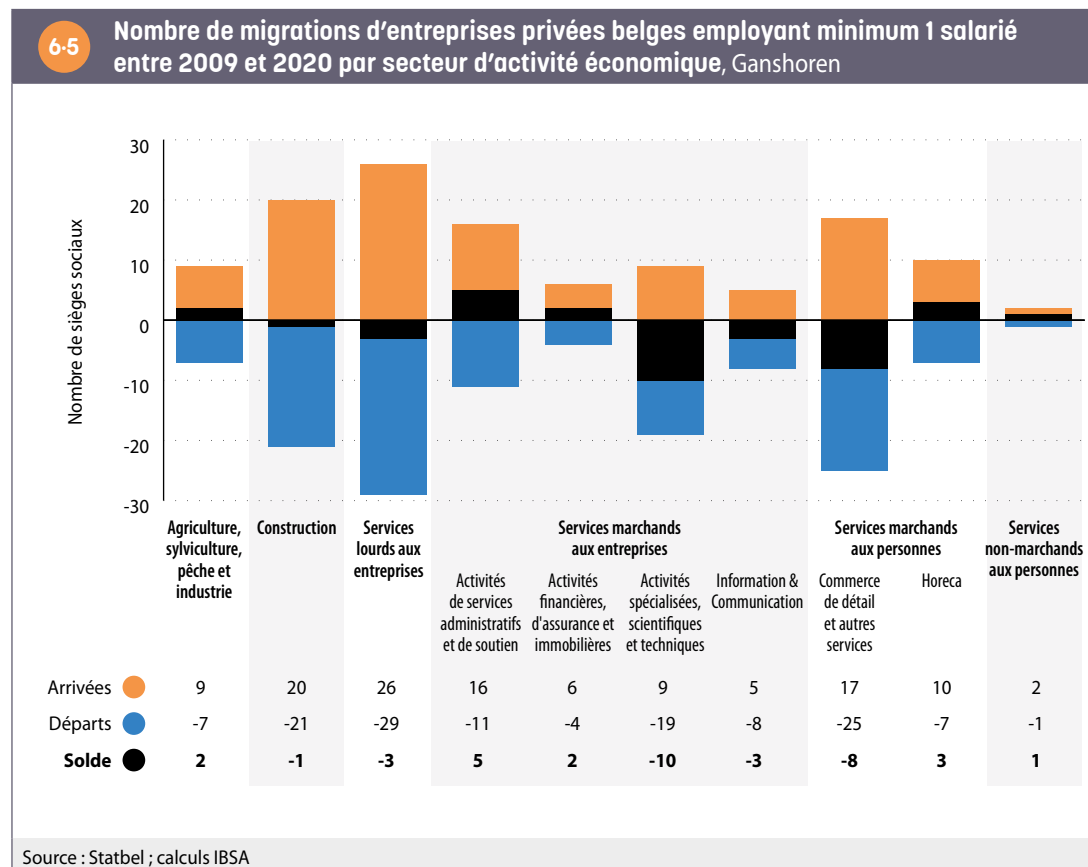
25 Voir le rapport 2019 de l'Observatoire du Commerce (Hub.Brussels, ULB, Perspective.brussels, 2019).

6.3. MIGRATIONS D'ENTREPRISES

Entre 2009 et 2020, le **solde migratoire d'entreprises** de Ganshoren est négatif. La commune a perdu des entreprises du fait des migrations des **sièges sociaux** des entreprises privées belges employant minimum un salarié²⁶ ; 120 entreprises se sont installées à Ganshoren alors que 132 ont quitté la commune sur la période 2009-2020.

Les soldes migratoires d'entreprises de Ganshoren sont négatifs dans plusieurs secteurs d'activité. Les soldes les plus négatifs sont observés au niveau des activités spécialisées, scientifiques et techniques et du **commerce de détail**. Une dynamique positive est observée pour les activités de **services administratifs et de soutien** et l'Horeca **6.5**.

Si on distingue les migrations des entreprises ganshorenoises en fonction de la région d'origine ou de destination, on constate que la commune se caractérise par un solde migratoire intrarégional (entre Ganshoren et les autres communes bruxelloises) tout juste positif, qui ne suffit pas à compenser le solde migratoire largement négatif entre la commune et les autres régions.

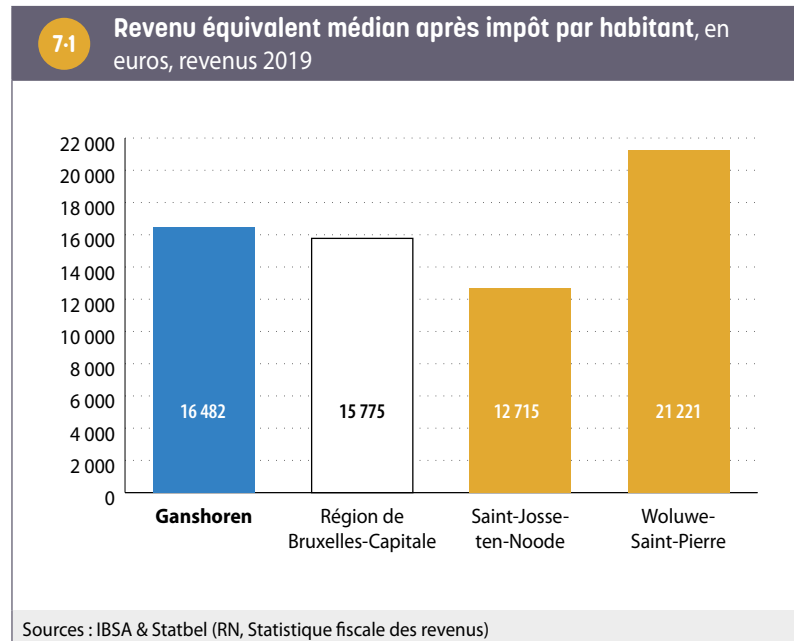


²⁶ L'analyse des migrations repose sur les déplacements intercommunaux des **sièges sociaux** des entreprises privées belges, employant au minimum un salarié, sur la période 2009-2020 (voir Focus de l'IBSA n°54 et 55 pour plus de détails méthodologiques).

7. REVENUS

7.1. REVENUS FISCAUX

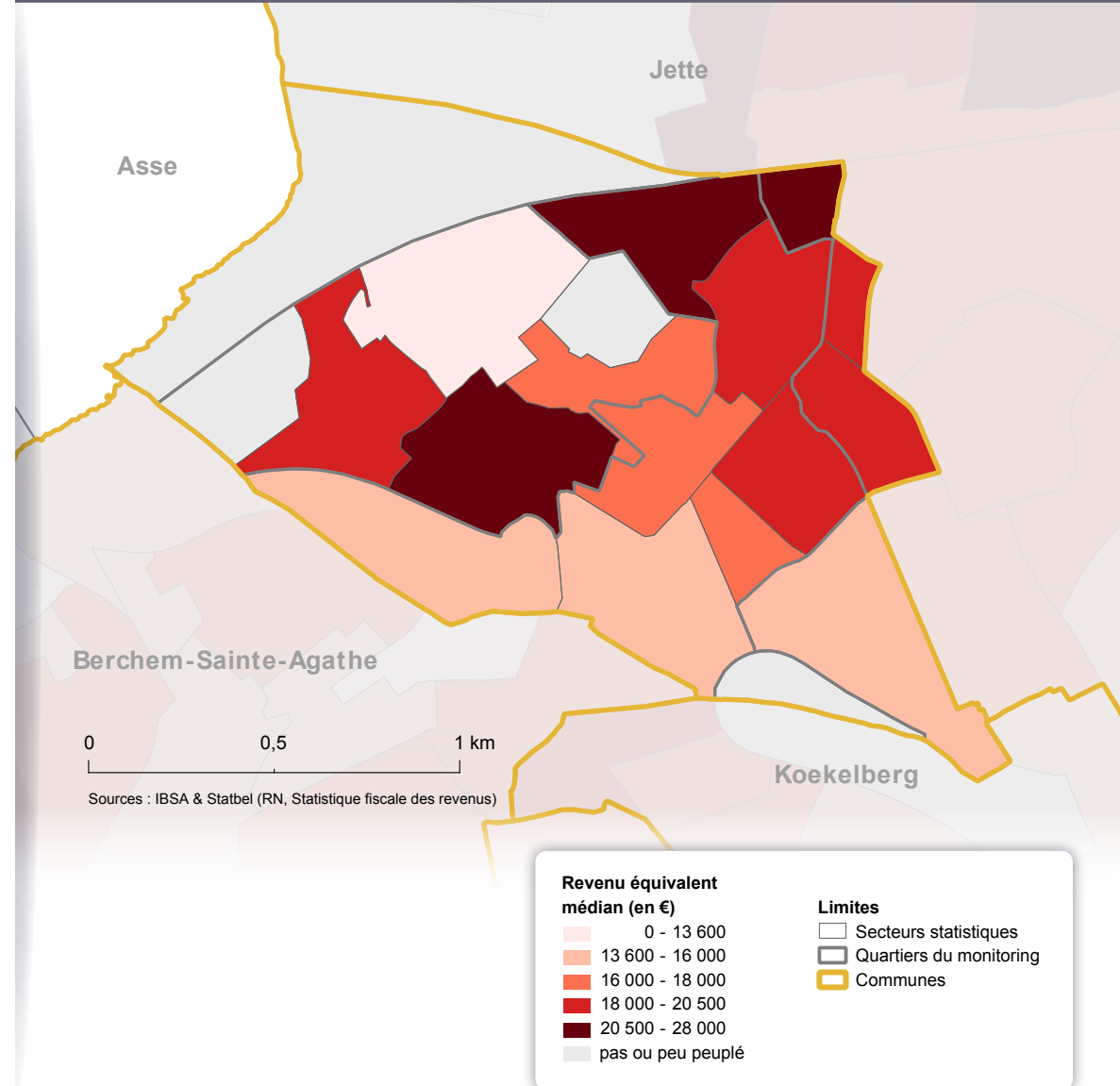
À partir des [statistiques fiscales](#) et en tenant compte de la composition des ménages, le **revenu équivalent médian par habitant après impôt** s'élève à 16 482 euros à Ganshoren pour l'année 2019, soit très légèrement au-dessus (+4 %) de la médiane bruxelloise. C'est dans la commune de Saint-Josse que ce revenu est le plus faible et à Woluwe-Saint-Pierre qu'il est le plus élevé ⁷⁻¹.



Les **revenus équivalents médians après impôt** varient de façon importante sur le territoire de Ganshoren ⁷⁻². Le revenu médian pour le secteur Parc Albert, le plus élevé de la commune, est ainsi près de deux fois supérieur à celui

7-2

Revenu équivalent médian après impôt par habitant par secteur statistique, Ganshoren, en euros, revenus 2019



observé pour le secteur de logements sociaux des Villas de Ganshoren, le plus faible de la commune. De façon générale, les secteurs présentant les revenus les plus élevés sont situés dans le nord-ouest de la commune, à l'exception donc du secteur des Villas de Ganshoren. Les secteurs indiquant des revenus relativement faibles sont situés dans le sud de la commune, à proximité du parc de la Basilique et de l'avenue Charles Quint.

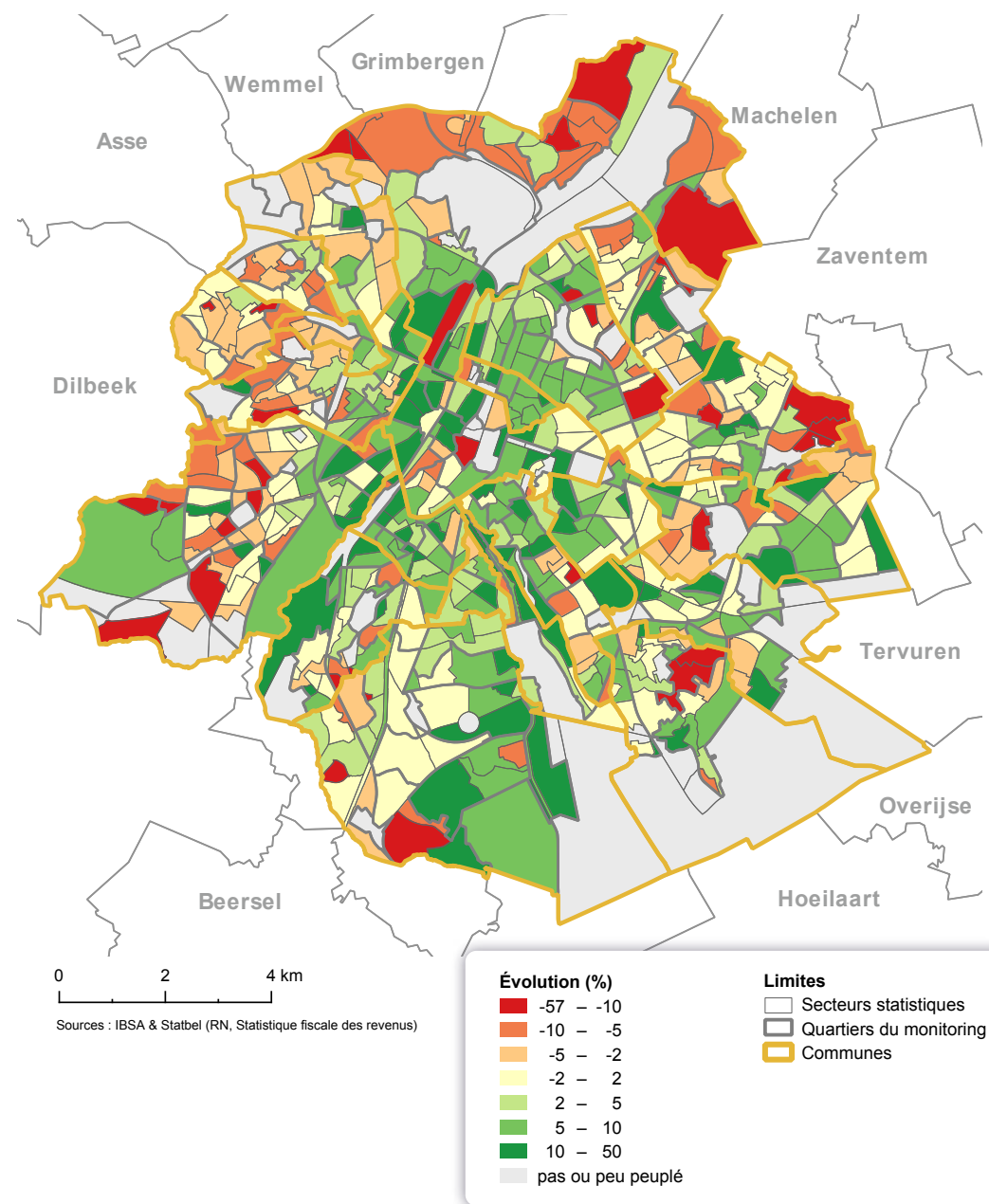
La carte 7.3 représente l'évolution des revenus en termes réels²⁷ par **secteur statistique** entre 2009 et 2019 en Région bruxelloise. De manière générale, une augmentation du **revenu équivalent médian** est observée en **première couronne** urbaine, en particulier le long du canal au niveau du **croissant pauvre** (bien que cela reste une des zones les plus précarisées de la Capitale). Une augmentation dans de nombreux secteurs aisés, notamment dans le quadrant sud-est de la **deuxième couronne** est également observée. À l'inverse, une diminution des revenus médians est observée dans de nombreux secteurs statistiques de deuxième couronne, en particulier dans les communes du nord-ouest de la région (dont Ganshoren fait partie), mais également dans bon nombre de secteurs constitués de logements sociaux²⁸.

En effet, à Ganshoren, la majorité des **secteurs statistiques** connaissent une diminution des revenus réels médians entre 2009 et 2019. Ces diminutions s'observent aussi bien pour des secteurs statistiques qui étaient parmi les plus aisés de la commune en 2009 (secteur Chartre, où le revenu médian baisse de 4 %) que pour des secteurs qui étaient déjà parmi les moins aisés en 2009 (secteur des Villas de Ganshoren, où le revenu médian baisse également de 4 %). Dans certains secteurs, le revenu médian baisse de plus de 7 % (Van Page et Réforme) entre 2009 et 2019.

Les évolutions de revenus au sein d'un **secteur statistique** / **quartier** peuvent être à la fois la conséquence de l'évolution des revenus des habitants restés sur place tout au long de cette période, mais aussi des mouvements de population (migrations, naissances et décès) et de l'évolution de leurs caractéristiques.

7.3

Évolution du revenu équivalent médian après impôt par habitant par secteur statistique, Région de Bruxelles-Capitale, en %, revenus 2009-2019



27 Il s'agit de l'évolution des revenus réels ou à prix constants, c'est-à-dire dont les effets de l'inflation ont été neutralisés.

28 Pour plus d'information sur ces évolutions, voir IBSA (2021).

Le degré d'**inégalité de revenus**, mesuré par le **coefficient de Gini**, est plus faible à Ganshoren qu'en moyenne dans les 19 communes **7-4**. À l'échelle de la Région, c'est à Ganshoren que les inégalités, mesurées de cette façon, sont les plus faibles, tant avant qu'après impôt.

7-4 Coefficient de Gini sur base du revenu équivalent par personne, revenus 2019		
	Ganshoren	Moyenne des 19 communes
Coefficient de Gini - Revenu total net imposable équivalent par personne	0,35	0,41
Coefficient de Gini - Revenu équivalent après impôt par personne	0,28	0,33

Sources : IBSA & Statbel (RN, Statistique fiscale des revenus)

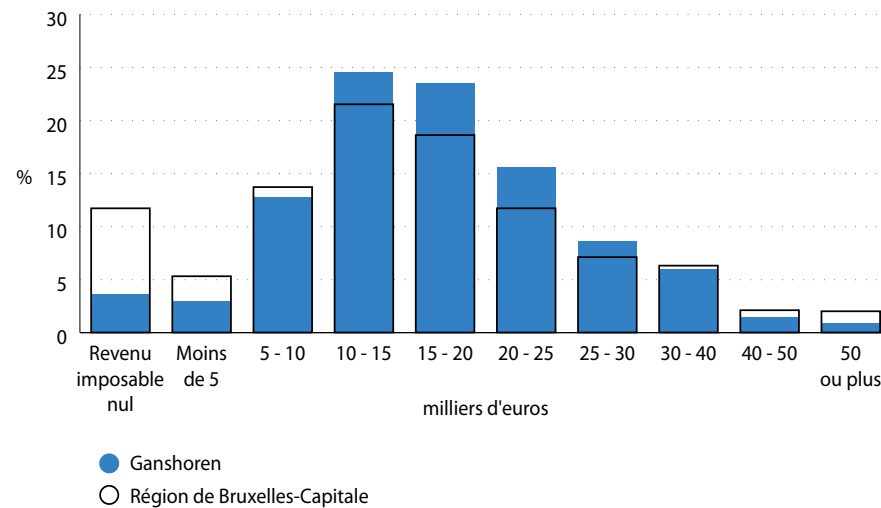
Les personnes déclarant des **revenus équivalents après impôt** dans les classes de revenus supérieurs et inférieurs sont sous-représentées à Ganshoren, au contraire donc des classes de revenus intermédiaires **7-5**. Ceci explique le faible niveau d'inégalité évoqué plus haut.

La part de la population vivant dans un ménage avec un revenu total net imposable nul est beaucoup plus faible à Ganshoren qu'en Région bruxelloise. Les déclarations dont le revenu total net imposable est nul concernent des personnes qui perçoivent des revenus exonérés ou qui ne déclarent aucun revenu à l'impôt des personnes physiques. Il peut s'agir de bénéficiaires d'allocations sociales non imposables (par exemple le **revenu d'intégration sociale** et les allocations aux personnes handicapées), mais aussi de fonctionnaires internationaux, de certains étudiants, etc²⁹.

Ces catégories de contribuables peuvent également se retrouver, dans certains cas, dans les classes des revenus médians équivalents très bas (inférieurs à 5 000 euros) alors que, pour certains, leurs revenus effectifs sont en réalité plus élevés. Ces classes de revenus doivent être interprétées avec prudence étant donnés les biais inhérents à la **statistique fiscale**.

7-5

Distribution de la population selon le revenu équivalent après impôt, revenus 2019



Sources : IBSA & Statbel (RN, Statistique fiscale des revenus)

Note : Par souci de simplicité, les classes sont nommées avec des chiffres ronds, en réalité seule la borne inférieure de chaque classe y est incluse.

²⁹ À Ganshoren, la très faible présence de fonctionnaires internationaux contribue en partie à expliquer cette situation, mais la plus faible part de bénéficiaires d'un RIS (voir plus loin) est aussi un élément explicatif.

Si l'on s'intéresse aux revenus imposables déclarés individuellement par les contribuables, on observe qu'à Ganshoren comme dans le reste de la Région bruxelloise, le revenu imposable médian des femmes est globalement inférieur à celui des hommes **7.6**. C'est le cas pour la quasi-totalité des situations familiales à Ganshoren. À l'échelle de la Région, les femmes isolées indiquent un revenu imposable supérieur à leurs homologues masculins. À Ganshoren, les hommes isolés indiquent un revenu imposable à peu près équivalent à celui des femmes isolées. Dans les autres situations familiales, les inégalités de genre sont aussi importantes que dans la Région.

7.6 Revenu imposable médian des déclarants par sexe et par position dans le ménage, en euros, revenus 2019

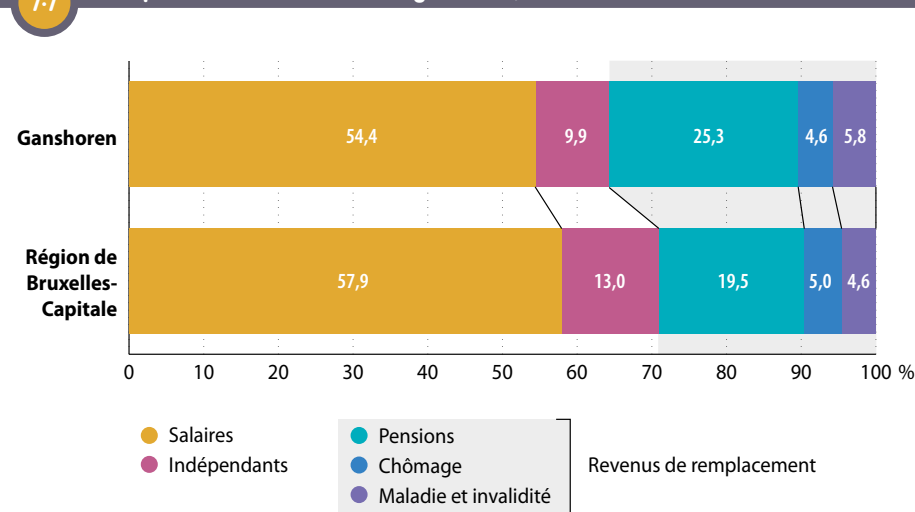
	Ganshoren			Région de Bruxelles-Capitale		
	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total
Individu isolé	19 614	19 524	19 546	18 090	19 182	18 753
Individu en couple sans enfant	23 246	18 033	20 854	23 208	18 087	21 060
Individu en couple avec enfant(s)	24 075	17 756	21 487	23 438	17 525	21 052
Parent famille monoparentale	21 616	19 203	19 329	21 221	18 032	18 495
Total	22 528	18 774	20 342	21 751	18 408	19 886

Sources : IBSA & Statbel (RN, Statistique fiscale des revenus)

- Note :
- Seuls les déclarants âgés de 18 ans ou plus au 1^{er} janvier 2019 sont repris dans ce tableau.
 - Les déclarants avec un revenu imposable (corrige du quotient conjugal) nul ou négatif ont été écartés avant de calculer le revenu médian.
 - La ligne "Total" ne reprend que les déclarants avec les types de position dans le ménage présentés dans ce tableau. Les revenus des membres des ménages collectifs, les enfants, les autres membres d'un ménage ou les individus appartenant à d'autres types de ménages ne sont pas pris en compte pour le calcul des médianes dans cette ligne "Total".

L'analyse de la source de ces revenus fiscaux (avant impôt) complète et nuance l'analyse de la structure démographique et du marché du travail **7.7**. La part des revenus issus des pensions est proportionnellement plus importante qu'à l'échelle de la Région, ce qui peut être mis en lien avec la plus grande part des plus de 65 ans dans la population communale (16,5 %) que dans la Région (13 %) (voir chapitre **2**, Population). Par ailleurs, les revenus des indépendants sont moins importants dans le revenu net globalisé à Ganshoren qu'au sein de la Région. Les parts des revenus liés aux situations de maladies ou d'invalidité sont légèrement plus importantes dans la commune.

7.7 Composantes du revenu net globalisé, revenus 2019



Sources : IBSA & Statbel (Statistique fiscale des revenus)

Note : Les revenus des indépendants sont généralement sous-estimés dans les déclarations à l'impôt des personnes physiques.

7.2. PERSONNES VIVANT AVEC UNE ALLOCATION

Le nombre de personnes qui perçoivent un revenu de remplacement (allocations de chômage ou indemnités d'invalidité) ou une allocation d'aide sociale constitue un indicateur du nombre de personnes qui doivent vivre avec un **revenu faible**, proche voire parfois inférieur au **seuil de risque de pauvreté**.

Le pourcentage de la population de 18 à 64 ans qui vit avec une allocation de chômage est similaire à Ganshoren (9 %) et à l'échelle de la Région. La proportion de bénéficiaires d'un **revenu d'intégration sociale** dans la commune est quant à elle inférieure à celle observée dans l'ensemble de la Région. Ces constats sont identiques pour les jeunes adultes. Par ailleurs, les Ganshorenois de 18 à 64 ans sont un peu plus fréquemment bénéficiaires d'indemnités d'invalidité ou d'une allocation pour personnes handicapées. Les personnes âgées perçoivent moins souvent la GRAPA, mais un peu plus fréquemment une allocation pour personne handicapée **7-8**.

7-8

Nombre et pourcentage de personnes vivant avec une allocation de chômage, d'invalidité ou d'aide sociale par classe d'âge, janvier 2011 et 2021

	Ganshoren			Région de Bruxelles-Capitale	
	Nombre (2021)	% (2011)	% (2021)	% (2011)	% (2021)
Population âgée de 18 à 24 ans	1 955	100	100	100	100
Revenu d'intégration sociale ou équivalent (CPAS)	111	2,9	5,7	9,1	15,4
Allocation de chômage ou d'insertion (1)	57	8,3	2,9	7,9	2,5
Population âgée de 18 à 64 ans	14 967	100	100	100	100
Revenu d'intégration sociale ou équivalent (CPAS)	380	1,6	2,5	5,0	6,0
Allocation de chômage ou d'insertion (1)	1 352	14,4	9,0	13,2	8,5
Indemnités d'invalidité (2)	1 090	4,0	7,3	3,4	5,1
Allocations aux personnes handicapées (2)	425	2,4	2,8	1,8	2,0
Population âgée de 65 ans et plus	4 186	100	100	100	100
Garantie de revenu aux personnes âgées (GRAPA)	440	7,2	10,5	9,3	12,7
Allocations aux personnes handicapées (2)	304	6,5	7,3	6,0	6,4

Sources : SPP IS, ONEM, INAMI, SPF Sécurité sociale - DGPH, SFP, Statbel (RN) ; calculs IBSA

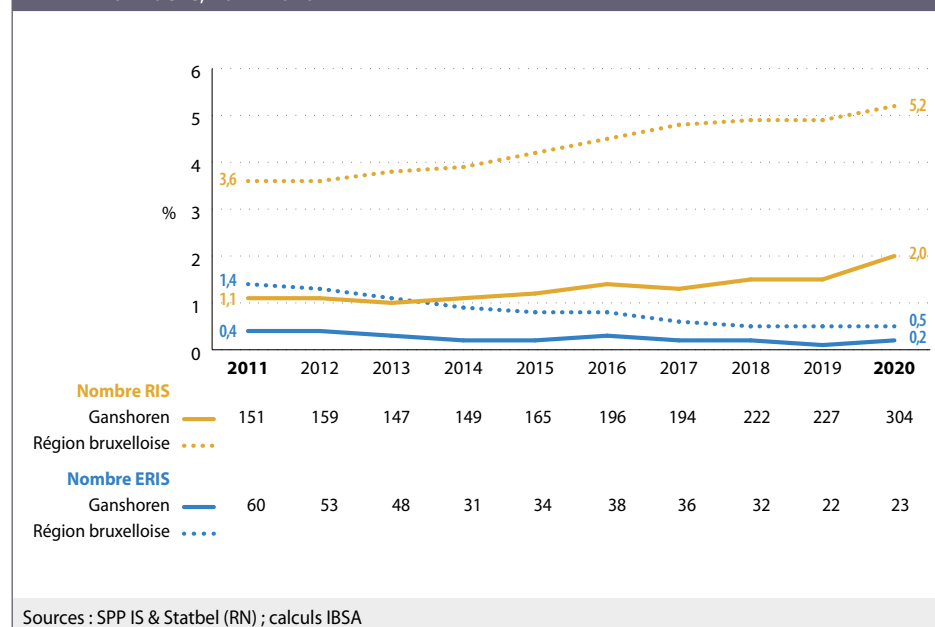
(1) Il s'agit du nombre de paiements des allocations.

(2) Données pour le mois de décembre 2010 et décembre 2020.

L'**augmentation** de la part des bénéficiaires du **revenu d'intégration sociale** dans la population d'âge actif (18-64 ans) sur la période 2011-2017 est plus faible à Ganshoren qu'au sein de la Région. Dans la commune, la part de bénéficiaires d'un RIS est restée quasi stable, passant de 1,1 % en 2011 à 1,3 % en 2017. À l'échelle de la Région, cet indicateur est passé de 3,6 % à 4,8 % au cours de cette période. Entre 2017 et 2020, l'augmentation est par contre plus forte à Ganshoren (de 1,3 à 2 %) qu'en Région bruxelloise (de 4,8 à 5,2 %). Au cours de ces trois années, le nombre de bénéficiaires d'un RIS a augmenté de +56 % à Ganshoren, contre +10 % au sein de la Région **7-9**.

7-9

Évolution de la part des bénéficiaires d'un revenu d'intégration sociale (RIS) ou équivalent dans la population âgée de 18 à 64 ans, en moyenne annuelle, 2011-2020



Le nombre de bénéficiaires de l'**équivalent au revenu d'intégration sociale** est très faible à Ganshoren et a diminué durant la période 2012-2020 (avant la guerre en Ukraine), à l'instar de la situation régionale. Cette tendance peut s'expliquer par des baisses de flux migratoires et par certaines mesures adoptées au niveau fédéral en matière de politique d'asile et de migration.

L'adoption des mesures fédérales a impliqué sur cette période une diminution des demandeurs d'asile et des étrangers non inscrits au registre de la population pouvant prétendre à l'aide financière. Une partie de ces populations sont également dirigées vers des milieux d'accueil. Soulignons donc que ces chiffres datent d'avant la guerre en Ukraine et l'arrivée de réfugiés en provenance de ce pays, les réfugiés ukrainiens en protection temporaire ayant droit (sous les conditions requises) à l'ERIS.

7.3. BÉNÉFICIAIRES DE L'INTERVENTION MAJORÉE (BIM)

Le nombre de [bénéficiaires de l'intervention majorée \(BIM\)](#) pour l'assurance soins de santé peut être utilisé comme un indicateur du nombre de personnes vivant dans des conditions financières difficiles.

En janvier 2021, 6 493 personnes ont droit à une intervention majorée à Ganshoren, en tant que titulaire ou comme personne à charge, soit 26 % de la population (contre 27 % à l'échelle régionale). Les pourcentages de bénéficiaires sont légèrement inférieurs à ceux correspondants pour la Région bruxelloise pour toutes les classes d'âges à l'exception de 25-64 ans, pour lesquels le pourcentage est identique [7-10](#).

7-10 Nombre et pourcentage de bénéficiaires de l'intervention majorée dans le cadre de l'assurance obligatoire soins de santé (BIM), par classe d'âge et par sexe, janvier 2021									
Classe d'âge	Ganshoren						Région de Bruxelles-Capitale		
	Nombre de bénéficiaires ⁽¹⁾			Pourcentage de bénéficiaires ⁽¹⁾ dans la population			Pourcentage de bénéficiaires ⁽¹⁾ dans la population		
	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total
Moins de 18 ans	959	837	1 796	30,2	29,3	29,8	32,7	32,7	32,7
18 - 24 ans	283	275	558	28,7	28,4	28,5	31,8	31,7	31,8
25 - 64 ans	1 149	1 669	2 818	18,2	24,9	21,7	19,4	23,8	21,6
65 ans et plus	422	899	1 321	25,9	35,2	31,6	30,6	35,3	33,4
Total	2 813	3 680	6 493	23,2	28,1	25,8	24,8	28,2	26,5

Sources : IBSA, BCSS (DWH MT&PS), Statbel (RN)
 (1) Titulaires et personnes à charge.

8. FINANCES COMMUNALES

8.1. INDICATEURS CLÉS POUR LES FINANCES COMMUNALES

Le budget ordinaire de la commune concerne l'ensemble des dépenses et recettes récurrentes et habituelles. Les recettes et les dépenses relatives aux investissements ne sont pas récurrentes. Elles sont considérées séparément, dans le budget dit «extraordinaire».

Sur la période 2015-2020, Ganshoren a enregistré pour les années 2016 à 2019 un excédent sur le service ordinaire, comme ses recettes étaient supérieures à ses dépenses. En 2020, le service ordinaire accuse un léger déficit. En effet, tant en 2019 qu'en 2020, les dépenses ont augmenté alors que les recettes affichent pratiquement un *statu quo*.

Les recettes et les dépenses d'une commune dépendent dans une large mesure de sa population. Ainsi, afin de pouvoir comparer les communes, les recettes et les dépenses, mais aussi la dette et les investissements, sont exprimés **par habitant**.

Dans les comptes 2015-2020, les recettes et dépenses ordinaires par habitant à Ganshoren étaient en moyenne plus faibles pendant cette période que pour l'ensemble des 19 communes bruxelloises, tout comme les dépenses d'investissement et la dette moyenne par habitant **8.1**.

8.1 Indicateurs clés des finances communales, moyenne des comptes 2015-2020	Ganshoren	19 communes bruxelloises
Recettes ordinaires en euros par habitant	1 179	1 922
Dépenses ordinaires en euros par habitant	1 117	1 886
Dette en euros par habitant	618	1 463
Dépenses d'investissements en euros par habitant	91	292

Sources : SPRB - BPL & Statbel ; calculs IBSA

8.2. STRUCTURE DES PRINCIPALES RECETTES ET DÉPENSES ORDINAIRES

Les **fonds et dotations**³⁰ constituent la principale source de **recettes** pour Ganshoren. La part de cette source est au niveau de celle des 19 communes réunies (39 % pour Ganshoren contre 38 % pour l'ensemble des 19 communes, moyenne des comptes 2015-2020). La dotation générale aux communes représente une part relativement importante des recettes de Ganshoren (20 % pour Ganshoren contre 14 % pour les 19 communes). Quant aux autres fonds et dotations, ils ne constituent qu'une part relativement faible des recettes communales (19 % pour Ganshoren contre 24 % pour les 19 communes) **8.2**. La réforme de la dotation générale en 2017 a entraîné une augmentation des recettes provenant de cette source pour la commune de Ganshoren, tandis que les autres fonds et dotations perdaient en importance dans les recettes totales pour la période 2015-2020. Ramenés au nombre d'habitants, tant la dotation générale que les autres fonds et dotations de Ganshoren sur la période 2015-2020 sont inférieurs à ceux de l'ensemble des 19 communes.

Les centimes additionnels sur le **précompte immobilier**³¹ constituent la deuxième plus grande source de recettes pour Ganshoren. Leur part dans les recettes ordinaires est comparable à celle des 19 communes réunies (28 % des recettes ordinaires à Ganshoren, contre 29 % pour les 19 communes, moyenne des comptes 2015-2020). Ramenées au nombre d'habitants, les recettes communales issues du précompte immobilier sont clairement inférieures à celles de l'ensemble des 19 communes, bien que le pourcentage des centimes additionnels pour le précompte immobilier corresponde à la moyenne. Ce rendement plus faible pourrait s'expliquer par la très faible densité de bureaux et la part plus élevée de logements sociaux.

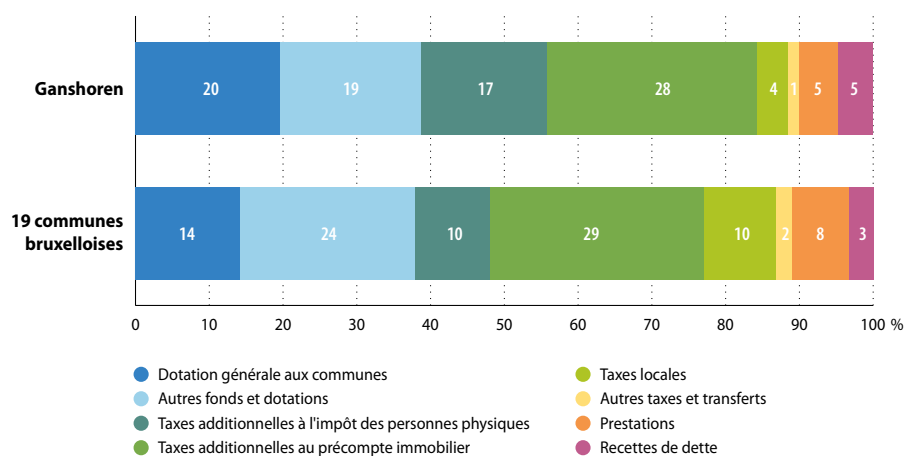
Les recettes provenant des centimes additionnels sur l'**impôt des personnes physiques**³² (17 %) constituent la troisième source de revenus de Ganshoren. Avec un taux communal supérieur à la moyenne et un revenu médian supérieur à la moyenne régionale, les recettes issues de l'impôt des personnes physiques par habitant sont légèrement supérieures à celles des 19 communes réunies. (voir chapitre **7**, Revenus).

30 Dotation générale aux communes (DGC) : montant alloué par la Région bruxelloise pour assurer le financement général. Autres fonds et dotations : montants alloués à des fins spécifiques.

31 Impôt sur les biens immobiliers, tels que les logements et les terrains.

32 Impôt sur le revenu des particuliers, tel que les salaires et les prestations.

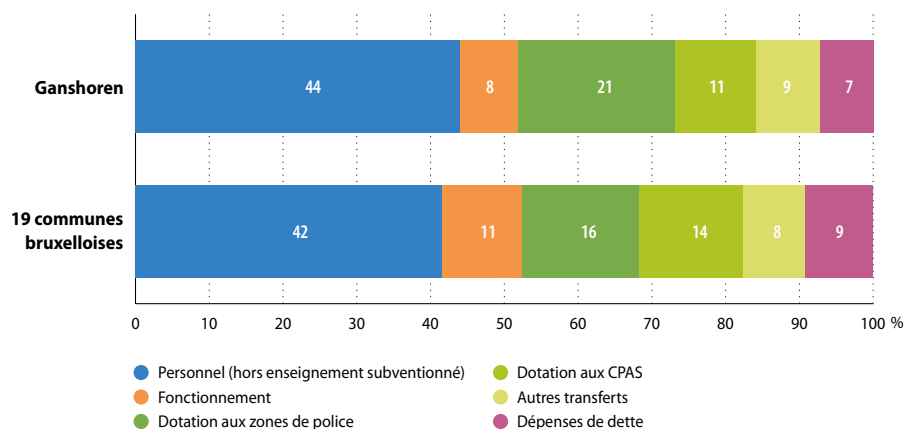
8-2 Répartition des recettes ordinaires (hors enseignement subventionné), moyenne des comptes 2015-2020



Source : SPRB - BPL ; calculs IBSA

Remarques : • Les prestations font référence aux recettes liées à la fourniture de biens et services par la commune (par exemple, les revenus locatifs d'un bâtiment).
• Les recettes de dette comprennent principalement les dividendes perçus par les communes de la part des intercommunales, ainsi que les intérêts de crédit.

8-3 Répartition des dépenses ordinaires (hors enseignement subventionné), moyenne des comptes 2015-2020



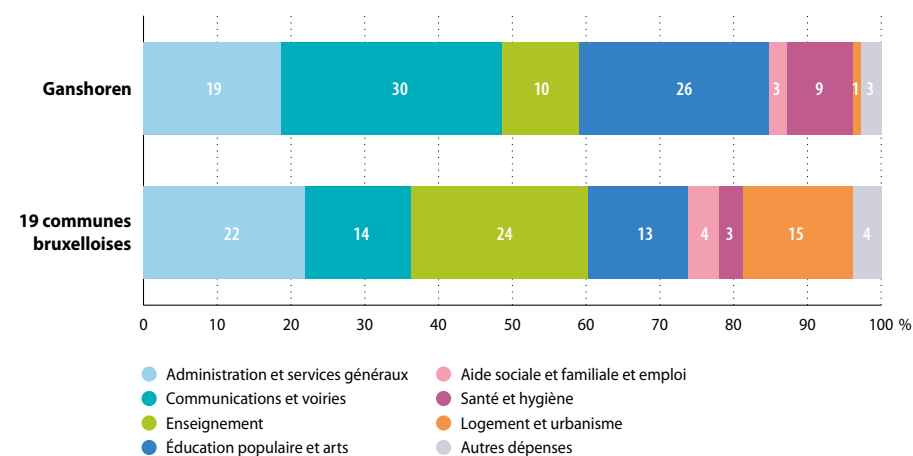
Source : SPRB - BPL ; calculs IBSA

Comme dans les autres communes, les frais de personnel constituent la principale **dépense** de la commune de Ganshoren. Au cours de la période 2015-2020, une moyenne de 44 % des dépenses ordinaires a été consacrée aux frais de personnel de l'administration communale, contre 42 % pour les 19 communes **8-3**. Les dépenses de fonctionnement, la dotation au CPAS et les dépenses de dette sont relativement un peu moins élevées à Ganshoren que dans les 19 communes réunies, contrairement à la dotation à la zone de police et aux autres transferts.

8.3. INVESTISSEMENTS

Les **dépenses d'investissement** fluctuent considérablement d'une année à l'autre. On constate toutefois que les domaines des communications et des voiries (30 % contre 14 % pour les 19 communes) et de l'éducation populaire et des arts (26 % contre 13 % pour les 19 communes) ont représenté une part importante des investissements à Ganshoren au cours de la période 2015-2020. L'administration et les services généraux (19 % à Ganshoren et 22 % pour les 19 communes) représentent aussi une part élevée des investissements de la commune pendant cette période **8-4**.

8-4 Répartition des dépenses d'investissement par fonction, moyenne des comptes 2015-2020



Source : SPRB - BPL ; calculs IBSA

9. LOGEMENT

Au 1^{er} janvier 2021, 3 540 bâtiments (3 271 résidentiels et 269 non résidentiels) et 12 066 logements sont recensés à Ganshoren, dont 1 332 logements sociaux.

À l'heure de la présente rédaction, nous ne disposons pas de données récentes sur le montant des loyers à l'échelle des communes. Les dernières données disponibles relatives au montant des loyers à l'échelle communale datent de 2018 ; à ce moment-là, le loyer moyen était de 714 euros à Ganshoren, contre 739 euros à l'échelle régionale³³. De manière générale dans la Région, le montant du loyer, de même que celui des charges (énergies et eau) pèsent lourd dans le budget de nombreux ménages bruxellois. C'est l'une des premières causes de surendettement des ménages³⁴.

9.1. CARACTÉRISTIQUES DU BÂTI RÉSIDENTIEL

À Ganshoren, parmi les 3 271 bâtiments résidentiels, 58 % sont des maisons deux façades, 9 % des maisons 3 façades et moins d'1 % des maisons 4 façades. Les maisons 2 et 4 façades sont sous-représentées par rapport à la situation régionale. À l'inverse, les immeubles à appartement sont surreprésentés à Ganshoren (33 % contre 23 % en Région bruxelloise) **9-1**.

9-1 Répartition des bâtiments résidentiels par type (nature cadastrale), 2021				
	Maisons 2 façades	Maisons 3 façades	Maisons 4 façades	Immeubles à appartements
Ganshoren	58 %	9 %	0,5 %	33 %
Région de Bruxelles-Capitale	64 %	9 %	4 %	23 %

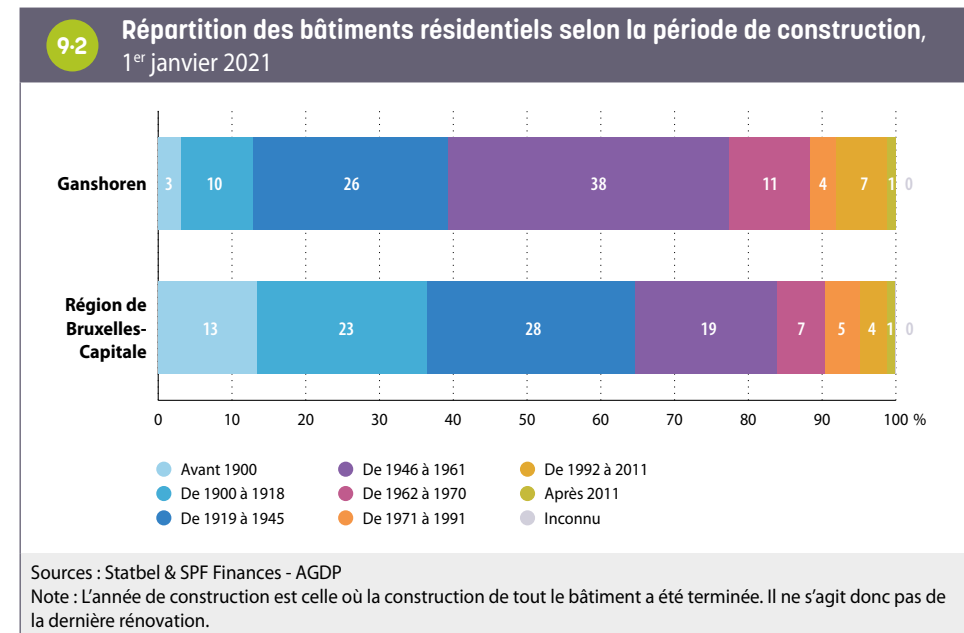
Sources : Statbel & SPF Finances - AGDP

En tant que commune de **deuxième couronne**, Ganshoren a connu une urbanisation relativement récente. Seuls 13 % des bâtiments résidentiels de la commune ont été construits avant la Première Guerre mondiale (contre 36 % pour l'ensemble de la Région). L'urbanisation de la commune a débuté après la Première Guerre mondiale et s'est intensifiée après la

³³ SLRB, Observatoire des loyers, enquête 2018 <https://slrb-bghm.brussels/sites/default/files/media/publication/documents/slrbs-obsloyer-enquete2018-fr-web.pdf>

³⁴ Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale (2020).

Seconde Guerre mondiale. Les bâtiments datant de la période de l'entre-deux-guerres sont aussi bien représentés dans la commune que dans la Région, mais 38 % des bâtiments ganshorenois datent de la période 1946-1961, soit deux fois plus que pour l'ensemble de la Région (19 %) **9-2**.



Sur la base du Census 2011, les logements comptant 4 pièces sont les plus représentés à Ganshoren (près d'un tiers du parc de logements), suivis des logements comptant 5 pièces (plus d'un quart) et 6 pièces (un dixième). Les petits logements composés de trois pièces ou moins sont beaucoup moins représentés à Ganshoren qu'au niveau régional (11 % contre 20 %), de même que les logements de grande taille (8 pièces ou plus) (7 % contre 10 % à l'échelle de la Région) (cf. Zoom sur les communes, édition 2016).

Toujours sur la base des données du Census 2011, la part des logements occupés par leur propriétaire est plus élevée à Ganshoren (46 %) qu'à l'échelle de la Région bruxelloise (39 %).

9.2. PARC DE LOGEMENTS SOCIAUX ET AUTRES LOGEMENTS À FINALITÉ SOCIALE

Au 31 décembre 2020, Ganshoren compte 1 332 logements sociaux, soit 5 de moins qu'en décembre 2010. Rapporté au nombre de ménages, le nombre de logements sociaux est plus élevé à Ganshoren (11,8 pour 100 ménages) qu'en Région bruxelloise (7,2 pour 100 ménages) **9.3**. Ganshoren est la troisième commune bruxelloise avec le plus de logements sociaux rapportés au nombre de ménages, après Watermael-Boitsfort (18 %) et Evere (12 %).

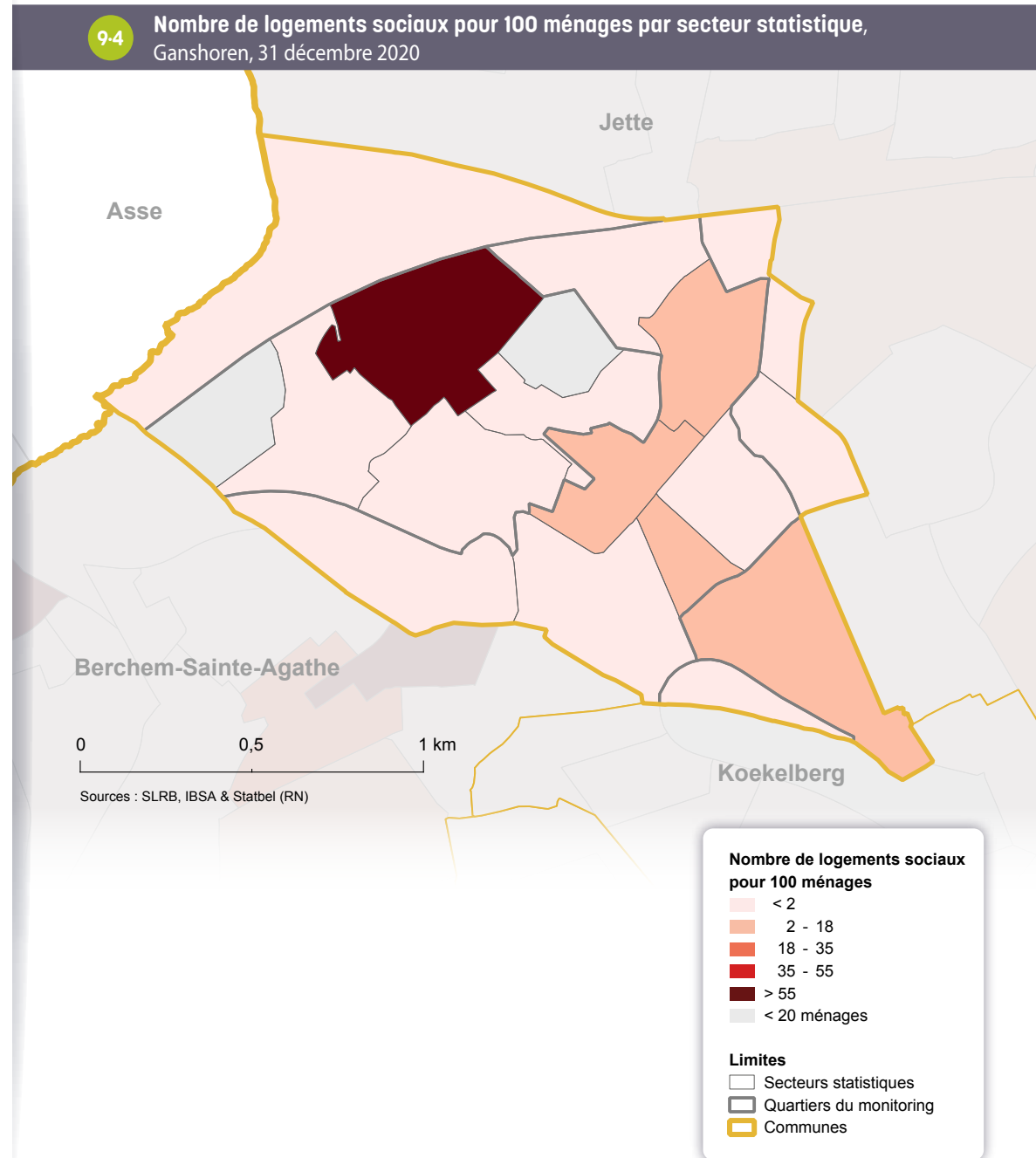
Notons qu'en 2022, 819 ménages ganshorenois (850 en ajoutant les demandes de logements modérés et moyens), soit 7 % des ménages de la commune, sont inscrits sur la liste d'attente pour un logement social en Région bruxelloise ; ils remplissent donc les conditions d'accès et sont en attente d'une attribution³⁵.

9.3 Parc et proportion de logements sociaux, 31 décembre 2020		
	Ganshoren	Région de Bruxelles-Capitale
Nombre de logements sociaux	1 332	40 089
Nombre de logements sociaux pour 100 ménages privés	11,8	7,2
Sources : SLRB, Statbel (RN) ; calculs IBSA		

Les logements sociaux de la commune se concentrent dans le **secteur statistique** des Villas de Ganshoren **9.4**. Ce secteur est composé à 80 % de logements sociaux. L'essentiel des logements sociaux de la commune (90 %) se trouve dans ce secteur. Dans ce secteur, les logements sociaux prennent majoritairement la forme de hautes tours, accueillant chacune plusieurs dizaines de logements. Certains logements sociaux sont constitués de maisons unifamiliales.

Le reste des logements sociaux se situe dans le centre de la commune.

³⁵ Sources : SLRB et Statbel, calculs Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles. Nombre de ménages sur liste d'attente au 8/6/2022, avant radiation.



Outre les logements sociaux, il existe d'autres «**logements à finalité sociale**». Cette catégorie de logements englobe le logement social, mais également d'autres «*logements produits ou encadrés dans le cadre d'une politique publique régionale, que ce soit au niveau de la fixation du loyer ou des conditions d'acquisition et/ou de revente des biens*»³⁶. Les critères d'accès ou le caractère social permanent ou non de ces logements diffèrent toutefois au sein de cette large catégorie. Ces autres logements à finalité sociale sont peu nombreux à Ganshoren.

Concernant le **parc locatif**, outre les logements sociaux loués par les Sociétés Immobilières de Service Public (SISP), il existe un certain nombre d'autres **logements publics** potentiellement à caractère social (logements communaux, du CPAS, du Fonds du logement et, plus rarement, de la Régie foncière régionale). Comme dans le cas du logement social, la durée de la finalité sociale est permanente. Il faut toutefois noter que, de manière générale en Région bruxelloise, une partie de ces logements sont loués à des prix proches du marché privé (et sont donc réservés à la classe moyenne). Ceux-ci sont seulement au nombre de 9 à Ganshoren **9-5**.

Par ailleurs, un certain nombre de logements appartenant à des propriétaires privés sont gérés par des **agences immobilières sociales** (AIS) à des loyers inférieurs aux prix du marché, à destination de ménages à bas revenus. Le loyer que paie le locataire est notamment défini en fonction du loyer qui a été convenu avec le propriétaire du logement. Par ailleurs, contrairement aux logements publics, la finalité sociale de ces logements n'est pas permanente. Elle dépend de la volonté du propriétaire privé. La durée minimale d'un contrat avec une AIS est de 3 ans. À Ganshoren, seuls 88 logements sont loués via des AIS au 30/09/2019.

Enfin, au niveau de l'**acquisitif**, il existe également différents dispositifs visant à rendre l'achat d'un logement plus accessible. Certains dispositifs publics visent à produire des logements et à les vendre à un prix inférieur au marché³⁷, d'autres visent à rendre l'accès au crédit plus facile, afin de permettre l'achat sur le marché privé³⁸. Au total, on dénombre 357 logements acquisitifs à finalité sociale à Ganshoren³⁹.

9-5

Nombre de logements à finalité sociale (hormis les logements sociaux), locatifs et acquisitifs, 2019 et 2020

	Locatifs		Acquisitifs
	Logements publics (hors logements sociaux)	Logements privés (AIS)	
Ganshoren	9	88	357
Région de Bruxelles-Capitale	7 526	6 962	11 079

Sources : Fonds du logement, Citydev, urban.brussels/DRU, CLTB, Bruxelles-Logement, Régie Foncière régionale

36 Perspective.brussels (2021).

37 Il s'agit par exemple des logements vendus par le Fonds du Logement, par Citydev ou dans le cadre de contrats de quartiers.

38 Il s'agit par exemple des prêts accordés par le Fonds du Logement.

39 Il s'agit ici : des logements vendus par le Fonds du Logement au 31/12/2020, des logements issus des Contrats de quartiers durables au 31/12/2020, des logements Citydev vendus depuis 2010 et des prêts actifs du Fonds du Logement au 31/12/2019.

9.3. PRIX DE VENTES IMMOBILIÈRES

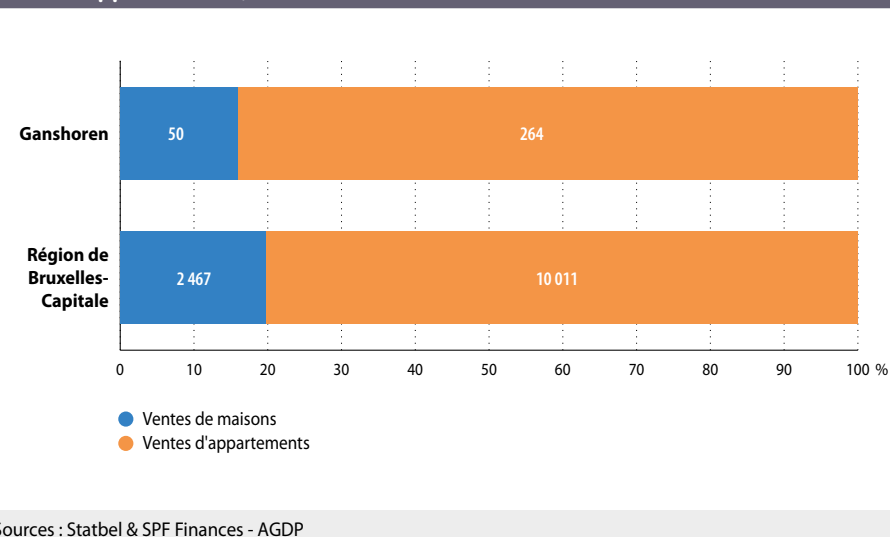
De manière générale, le prix de l'immobilier est plus faible à Ganshoren qu'à l'échelle de la Région Bruxelloise. En 2021, le prix médian des ventes d'appartements et des maisons deux et trois façades est respectivement de 195 500 et de 365 500 euros dans la commune, contre 240 000 euros et 455 000 euros pour la Région ⁹⁻⁶. Entre 2011 et 2021, le prix de vente médian des appartements et des maisons corrigé de l'inflation a augmenté de façon importante à Ganshoren, bien que légèrement moins qu'en Région bruxelloise (respectivement +20 % et +16 % dans la commune, contre +22 % et +18 % dans la Région).

9-6 Prix de ventes immobilières (en euros de 2021) et nombre de transactions, 2011 et 2021				
	Ganshoren		Région de Bruxelles-Capitale	
	2011	2021	2011	2021
Maisons deux et trois façades				
Prix médian	315 000	365 500	385 000 €	455 000 €
Nombre de transactions	39	50	2 115	2 317
Appartements				
Prix médian	163 500	195 500	196 000 €	240 000 €
Nombre de transactions	235	264	8 276	10 011
Nombre total de transactions pour 100 ménages¹	2,47	2,78	1,98	2,23

Sources : Statbel (RN) & SPF Finances (AGDP) ; calculs IBSA
(1) Cet indicateur inclut également les ventes immobilières des maisons 4 façades.

Comme en Région bruxelloise, en 2021, la majorité des transactions à Ganshoren concerne des appartements ⁹⁻⁷. La proportion de ventes d'appartement y est même plus élevée, ce qui s'explique en partie par le type de bâtiments résidentiels dans la commune (voir plus haut).

9-7 Nombre total et répartition des ventes immobilières entre maisons et appartements, 2021



10. MOBILITÉ ET ENVIRONNEMENT

10.1. MOBILITÉ

Motorisation des ménages

À Ganshoren, on dénombre 0,7 voiture par ménage. Il s'agit d'une valeur un peu supérieure à celle de la Région (0,6), et près de deux fois supérieure à ce qui s'observe dans les communes où le nombre de voitures par ménage est le plus faible (0,36 à Saint-Josse-Ten-Noode). Globalement, le niveau de motorisation des ménages dépend d'un ensemble de facteurs, dont le revenu du ménage, la composition et l'âge de ses membres (e.a. la présence d'enfant(s) dans le ménage), la densité locale de services (commerces, etc.), l'existence d'alternatives à la mobilité motorisée privée⁴⁰.

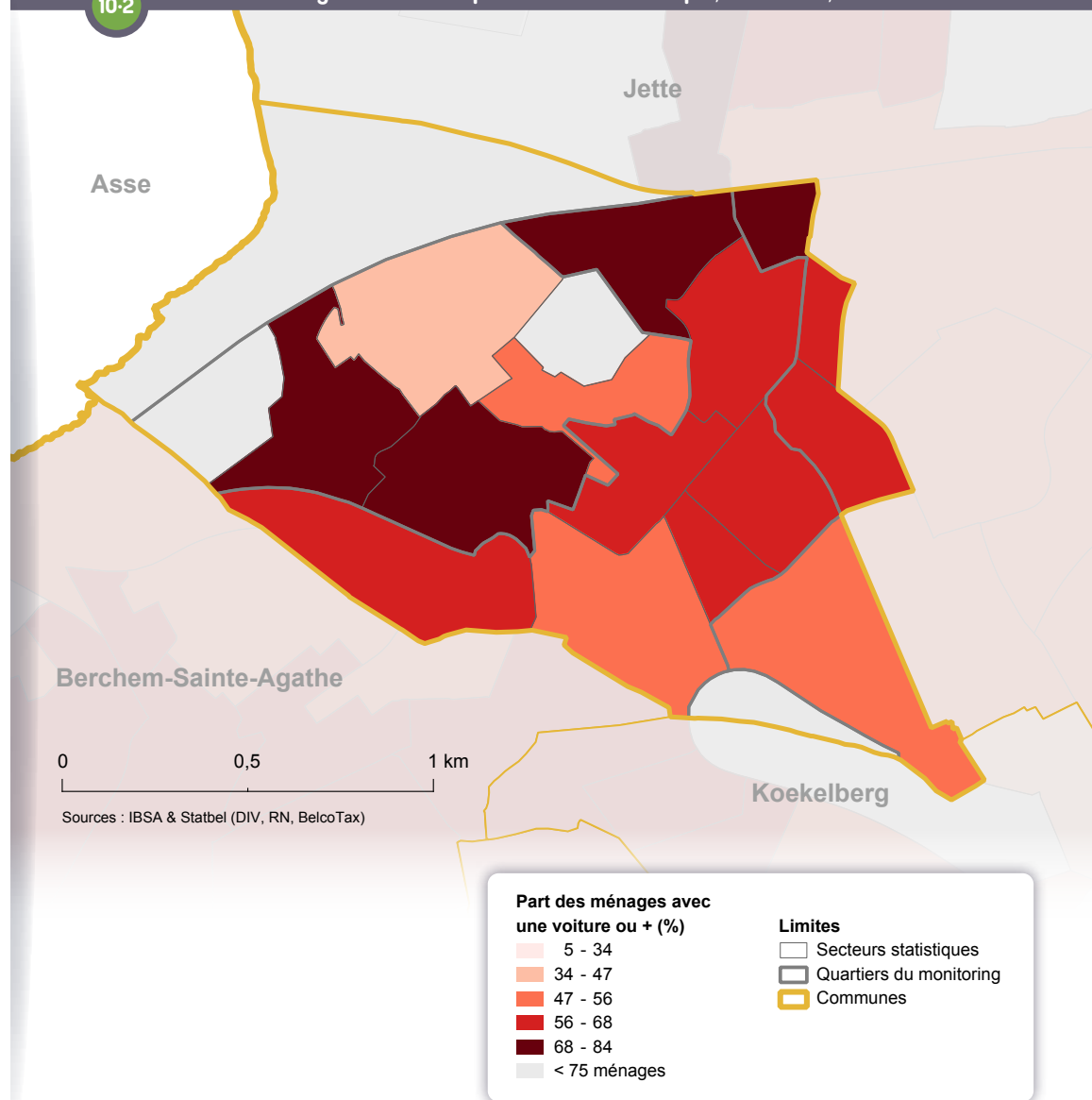
Dans la commune, 43 % des ménages n'ont pas de voiture, ce qui est inférieur à la situation régionale (52 %). Une plus grande part des ménages est donc motorisée à Ganshoren qu'en Région bruxelloise. Par ailleurs, 46 % des ménages possèdent une seule voiture (contre 38 % en Région bruxelloise), et 10 % en possèdent au moins deux, ce qui correspond à la moyenne régionale **10-1**.

10-1 Motorisation des ménages, 2019				
			Ganshoren	Région de Bruxelles-Capitale
Part des ménages avec ...	0 voiture	%	43,3	52,3
	1 voiture	%	46,0	37,7
	2 voitures ou plus	%	10,6	10,0
Voitures par ménage		Taux	0,7	0,6
Part des ménages avec une voiture de société		%	6,2	7,7
Source : Statbel ; calculs IBSA				

40 Voir IBSA (2019).

10-2

Part des ménages motorisés par secteur statistique, Ganshoren, 2019



La part de ménages qui ne sont pas motorisés varie au sein de la commune ¹⁰⁻². Ainsi, par exemple, dans le **secteur statistique** des Villas de Ganshoren (secteur avec de nombreux logements sociaux), seule moins de la moitié des ménages dispose d'une voiture, alors que plus des deux tiers des ménages sont motorisés dans les secteurs plus aisés de la commune comme le secteur Parc Albert ou Chartre. À l'échelle de la commune, on peut établir un lien entre le taux de motorisation et le niveau de revenu⁴¹.

La part de ménages disposant d'une voiture de société à Ganshoren est inférieure à ce que l'on observe à l'échelle régionale (6 % contre 8 %) ¹⁰⁻¹. Cette part est la plus faible à Saint-Josse-ten-Noode (2,6 %), et la plus élevée à Woluwe-Saint-Pierre (16 %).

La part inférieure de ménages qui disposent d'une voiture de société à Ganshoren, par rapport à la situation régionale, s'explique essentiellement par les caractéristiques de l'emploi occupé par les Ganshorenois. En Belgique, la probabilité de disposer d'une voiture de société augmente avec le niveau de salaire du travailleur, et 64 % des travailleurs les mieux rémunérés (décile supérieur⁴²) bénéficient d'une voiture de société, ce qui est beaucoup moins le cas des travailleurs moins bien rémunérés (May *et al.* 2019). Pour rappel, les Ganshorenois sont sous-représentés dans des secteurs d'activité qui, globalement, occupent des travailleurs plus hautement diplômés et donc potentiellement mieux rémunérés.

Voitures partagées

Les premières voitures Cambio ont été mises en service en 2003. De façon générale, l'offre Cambio (mesurée en nombre d'emplacements) a augmenté de façon importante jusqu'en 2017, et s'est relativement stabilisée depuis (Parking.Brussels 2020). L'offre est inégalement répartie au sein de la Région, et se concentre dans le centre et dans les communes de **première couronne**, particulièrement à l'est.

L'offre est plus faible à Ganshoren qu'à l'échelle régionale. En 2021, on dénombre ainsi 9 emplacements, soit un pour 2 799 habitants, contre un pour 1 886 habitants pour l'ensemble de la Région. À Ixelles, commune la mieux équipée, on dénombre un emplacement pour 1 094 habitants, contre un pour 7 172 habitants à Anderlecht, commune la moins bien équipée ¹⁰⁻³.

L'utilisation des véhicules partagés Cambio situés dans la commune est néanmoins similaire à ce qui s'observe à l'échelle de la Région. Ainsi, au cours de l'année 2021, chaque véhicule partagé a été réservé 426 fois en moyenne à Ganshoren, contre 439 fois en moyenne dans la Région.

10-3 Offre et demande en voitures partagées Cambio, 2021					
		Ganshoren	Région de Bruxelles-Capitale	Ixelles (min en terme d'hab./empl.)	Anderlecht (max en termes d'hab./empl.)
Offre / Emplacements	Emplacements	9	647	80	17
	Habitants par emplacement	2 799	1 886	1 094	7 172
Demande / Réservations	Réservations	3 837	284 252	27 350	7 502
	Réservations par emplacement	426	439	342	441
Source : parking.brussels					

41 À l'échelle de la Région, ce lien n'est pas aussi fort dans tous les secteurs. Certains secteurs, plus centraux, présentent des taux de motorisation plus faible qu'attendu sur base du niveau de revenu des habitants.

42 Soit les 10 % des salariés les mieux rémunérés.

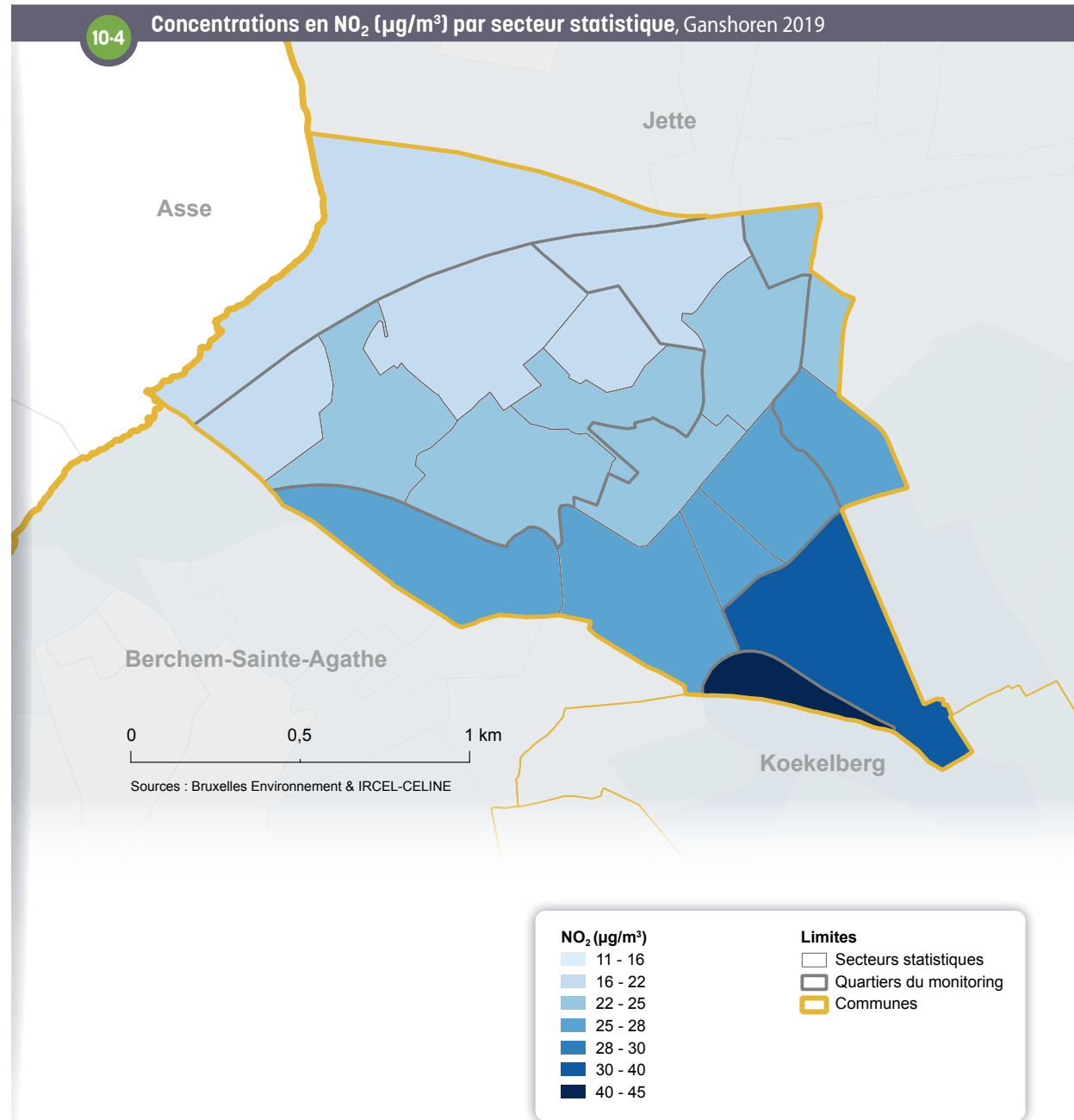
10.2. ENVIRONNEMENT

Pollution atmosphérique

Le dioxyde d'azote (NO₂) est un gaz nocif pour la santé humaine. On considère ainsi qu'en Région bruxelloise, de l'ordre de 4,71 % de la mortalité est attribuable à la pollution au NO₂, soit près de 400 décès par an (Andrieu *et al.*, 2020). Les sources principales de pollution de l'air extérieur (tous polluants confondus) sont liées au trafic routier, au chauffage des bâtiments, à la production d'énergie et à l'incinération des déchets. Concernant spécifiquement le NO₂, on considère que, en Région bruxelloise, 44 % des concentrations seraient liées au trafic routier, et que 45 % seraient dues à une contribution externe à la Région⁴³.

En Région bruxelloise, en 2021, les **concentrations moyennes annuelles en NO₂** relevées dans les différentes stations de mesure de la qualité de l'air sont inférieures aux valeurs guides de l'UE (40 µg/m³), mais systématiquement supérieures au seuil recommandé depuis 2021 par l'OMS (10 µg/m³)⁴⁴.

La **concentration en NO₂** est inégalement répartie en Région bruxelloise, certains secteurs étant jusqu'à quatre fois plus pollués que d'autres (Andrieux *et al.*, 2020). Les valeurs estimées pour Ganshoren sont inférieures à la moyenne régionale. Les valeurs les plus élevées sont estimées aux alentours de l'avenue Charles Quint, dans la prolongation de l'autoroute et derrière le parc de la Basilique, où l'avenue de l'Exposition Universelle rencontre l'avenue des Gloires nationales **10-4**.



43 Bruxelles Environnement (2022). Qualité de l'air : concentration en dioxyde d'azote (NO₂). In L'environnement à Bruxelles. Etat des lieux. En ligne : <https://environnement.brussels/citoyen/outils-et-donnees/etat-des-lieux-de-l'environnement/qualite-de-lair-exterieur-etat-des-lieux#qualite-de-lair-concentration-en-dioxyde-dazote-no2>. Consulté le 12-12-2022

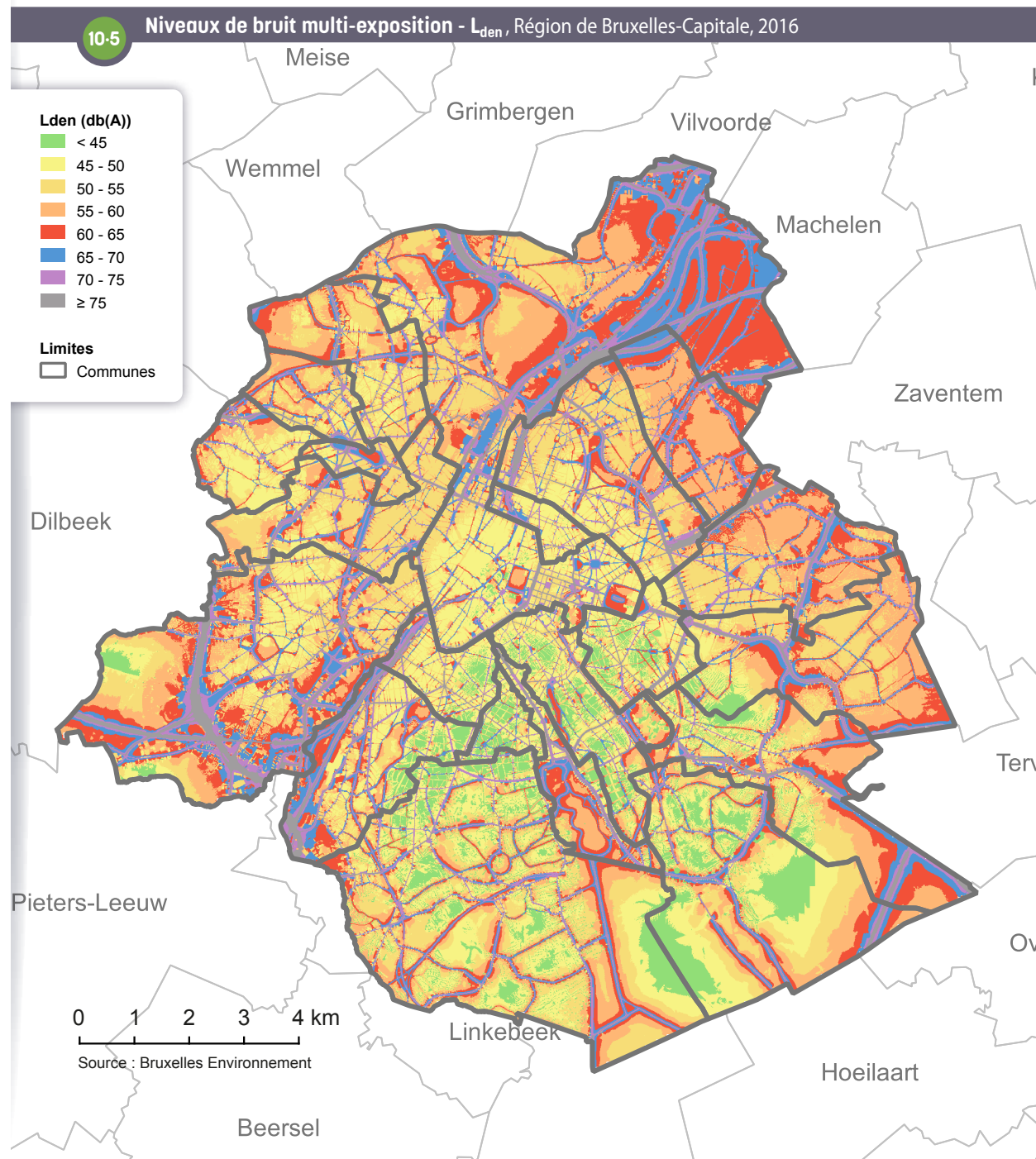
44 Idem

Pollution sonore

Les effets de la pollution sonore sont multiples : on distingue ainsi les effets auditifs (pertes auditives, acouphènes, etc.) et les effets non auditifs (perturbations du sommeil, maladies cardiovasculaires, petit poids de naissance et prématurité, troubles cognitifs chez les enfants, effets sur la santé mentale, etc.). On estime que «le bruit environnemental lié au transport routier seul est responsable en Région bruxelloise de la perte de plus de 10 103 années de vie en bonne santé par an» (Andrieux *et al.*, 2020).

En Région bruxelloise, environ 70 % de la population est exposée à des niveaux sonores moyens sur 24h liés au trafic routier supérieurs aux valeurs guides fixées par l'OMS (53 décibels - dB) (idem).

La carte des niveaux de bruit ¹⁰⁻⁵ est construite en prenant en considération la combinaison des bruits émis par différents modes de transports (routier, aérien et ferroviaire). Il s'agit ici de la situation moyenne sur 24h. À Ganshoren, les valeurs estimées sont proches de la moyenne régionale. Les infrastructures routières expliquent la répartition des nuisances sonores estimées. Les zones potentiellement les plus concernées sont celles qui bordent ou qui sont traversées par des axes routiers (avenue des Gloires nationales, avenue de l'Exposition Universelle, avenue Van Overbeke...).

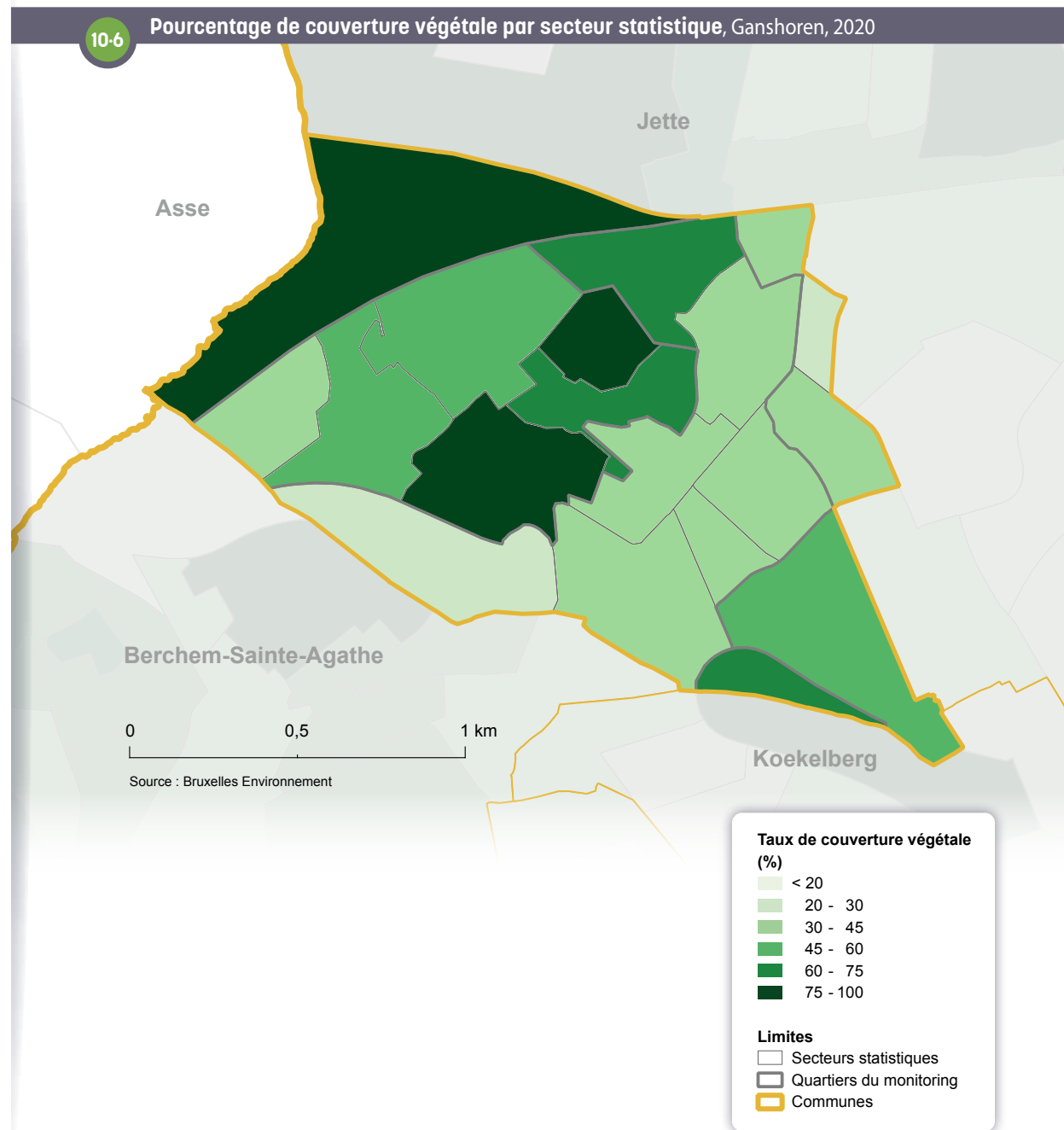


Espaces verts

Outre leur rôle sur la préservation de la faune et de la flore, les espaces verts sont aussi des éléments qui améliorent la qualité de vie et la santé. La présence d'espaces verts est ainsi associée à une meilleure humeur, une restauration des capacités d'attention, à une réduction du stress. De façon moins directe, la présence d'espaces verts contribue à encourager l'activité physique, à améliorer la qualité de l'air, à réduire l'exposition au bruit et aux zones de chaleurs, et contribue donc à réduire le risque de développer certaines maladies (Andrieu *et al.*, 2020). Au-delà de ces effets sur la santé, les espaces verts sont aussi des lieux de rencontre qui peuvent améliorer la cohésion sociale.

Ganshoren apparaît comme une commune dont le degré de verdurisation est comparable à celui de la Région dans son ensemble (qui inclut notamment la Forêt de Soignes). La couverture arborée est néanmoins un peu moins présente à Ganshoren. Si 55 % du territoire communal est sous couverture végétale (contre 52 % pour l'ensemble de la Région), 28 % du territoire est sous couverture arborée (contre 33 % pour l'ensemble de la Région) ¹⁰⁻⁷.

La carte de la part du territoire sous couverture végétale par [secteur statistique](#) ¹⁰⁻⁶ fait ressortir la présence de plusieurs espaces verts. Au nord-ouest de la commune se trouvent les marais de Ganshoren, zone humide de la vallée du Molenbeek, site classé zone Natura 2000. Au centre de la commune se trouvent également une zone boisée adossée à l'Athénée royal de Ganshoren et l'ancien cimetière de Ganshoren ainsi que le parc du Château de Rivieren, ce dernier n'étant pas accessible librement au public.



Si 16 % du territoire communal est constitué d'espaces verts et récréatifs accessibles au public (contre 19 % pour l'ensemble de la région), seul 1 % est considéré comme carencé en de tels espaces. Néanmoins, le nombre de m² d'espace vert par habitant (16 m²) est plus faible dans la commune qu'à l'échelle régionale (25 m²) ¹⁰⁻⁷.

10-7 Caractéristiques des surfaces vertes			
	Année de référence	Ganshoren	Région de Bruxelles-Capitale
Surface de la végétation (km ²)	2020	1,3	85,0
Surface de la couverture arborée (km ²)		0,7	53,6
Part du territoire sous couverture végétale (%)		55	52
Part du territoire sous couverture arborée (%)		28	33
Superficie des espaces verts et récréatifs accessibles au public (km ²)	2021	0,4	30,2
Superficie du territoire où il existe une carence en espaces verts et récréatifs accessibles au public (km ²)		0,0	43,7
Part du territoire en espaces verts et récréatifs accessibles au public (%)		16	19
Part du territoire carencé en espaces verts et récréatifs accessibles au public (%)		1	27
Densité des espaces verts et récréatifs accessibles au public par habitant (m ² /hab)		16	25

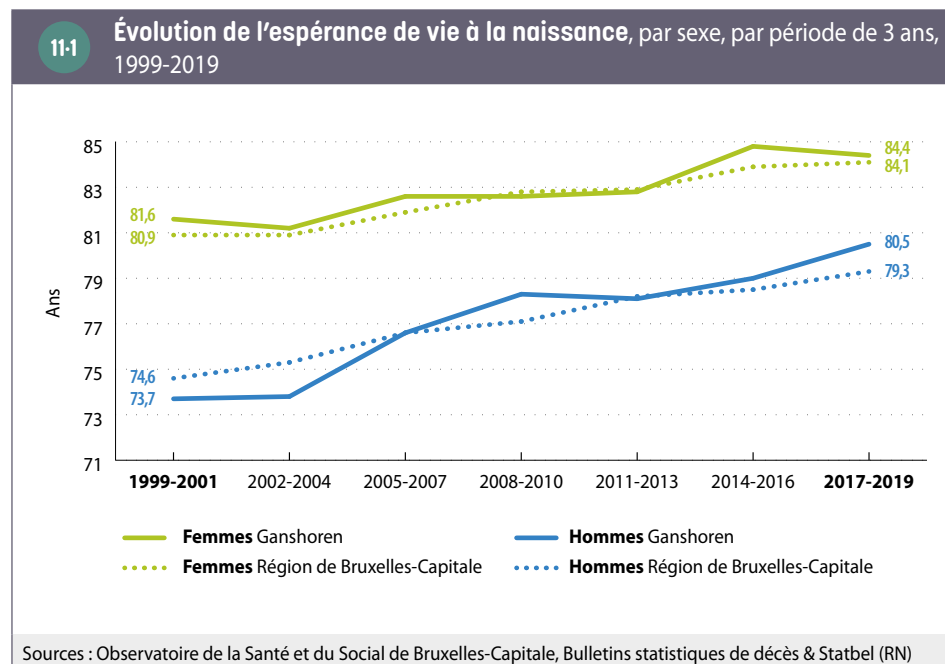
Sources : Bruxelles Environnement, Statbel ; calculs Bruxelles Environnement & IBSA

11. SANTÉ

11.1. ESPÉRANCE DE VIE ET MORTALITÉ

Espérance de vie

L'espérance de vie des hommes à la naissance est légèrement plus élevée à Ganshoren qu'en Région bruxelloise pour la période 2017-2019. Pour les femmes, elle est presque similaire à celle de la Région. L'espérance de vie à la naissance calculée sur la période 2017-2019 est de 84,4 ans pour les femmes et de 80,5 ans pour les hommes à Ganshoren, contre respectivement 84,1 ans et 79,3 ans dans la Région ¹¹⁻¹. Entre 1999 et 2019, l'espérance de vie à la naissance a augmenté plus rapidement pour les hommes que pour les femmes, tant à Ganshoren qu'en Région bruxelloise.



Sur l'ensemble de la période, l'espérance de vie à Ganshoren était globalement similaire à celle de la Région. L'espérance de vie est, de manière générale, liée à la situation socio-économique des habitants de la commune. Les facteurs qui entrent en jeu sont d'une part les conditions de vie (conditions de logement, situation professionnelle et conditions de travail, accès à une alimentation saine, stress dû à la précarité...) et, d'autre part, l'accès aux soins de santé⁴⁵.

La mortalité prématurée (avant 75 ans)

À Ganshoren, le taux de mortalité prématurée (avant 75 ans) standardisé pour l'âge est de 496 pour 100 000 chez les hommes et de 304 pour 100 000 chez les femmes pour la période 2010-2019 ¹¹⁻². Ces chiffres sont légèrement plus élevés qu'en Région bruxelloise (488 pour 100 000 chez les hommes, 272 pour 100 000 chez les femmes).

Le taux de mortalité prématurée a baissé de manière significative par rapport à la décennie précédente, tant pour les hommes que pour les femmes. Pour la période 2000-2009, le taux de mortalité prématurée à Ganshoren était de 619 pour 100 000 hommes et de 371 pour 100 000 femmes.

Le tableau ¹¹⁻² présente les principales causes de décès prématurés. À Ganshoren, les trois causes les plus importantes chez les hommes sont les cancers de l'appareil respiratoire (larynx, trachée, poumons ou bronches), les cardiopathies ischémiques et les maladies chroniques des voies respiratoires inférieures. Pour les femmes, il s'agit du cancer de l'appareil respiratoire, du cancer du sein et des **cardiopathies ischémiques**. Les principales causes de décès seraient différentes si l'on tenait également compte des personnes âgées de 75 ans ou plus. La pneumonie, la démence et la maladie d'Alzheimer, par exemple, sont d'importantes causes de décès chez les personnes âgées résidant en Région bruxelloise.

45 Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale (2019).

11-2

Taux de mortalité prématurée (< 75 ans) pour les principales causes de décès prématurés, par sexe, 2010-2019

	HOMMES			FEMMES		
	Nombre de décès Ganshoren	Taux de mortalité standardisé (1) Ganshoren (/100 000)	Taux de mortalité standardisé (1) Région de Bruxelles-Capitale (/100 000)	Nombre de décès Ganshoren	Taux de mortalité standardisé (1) Ganshoren (/100 000)	Taux de mortalité standardisé (1) Région de Bruxelles-Capitale (/100 000)
Toutes les causes de décès	388	496,4	487,8	322	303,8	272,2
Cancer du larynx, de la trachée, des poumons et des bronches	50	63,9	55,8	40	39,2	25,3
Cardiopathie ischémique	30	39,5	43,0	18	16,2	13,0
Troubles chroniques des voies respiratoires inférieures (notamment bronchite, asthme, emphysème)	19	24,9	23,5	13	12,2	14,0
Suicide (2)	14	17,2	16,3	13	12,7	7,6
Cancer du sein	-	-	0,3	24	23,0	24,1
Cancers des tissus lymphoïde, hématopoïétique et apparentés (p. ex : lymphomes, leucémies...)	< 10	-	12,4	15	14,0	6,9
Maladies hépatiques chroniques	10	13,3	16,8	14	14,1	7,6
Maladies cérébrovasculaires	13	16,8	20,9	< 10	-	11,4
Cancer du côlon	10	12,9	10,8	< 10	-	6,5

Sources : Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale, Bulletins statistiques de décès & Statbel (RN)

(1) **Standardisation** directe en utilisant la population européenne de référence de 2013.

(2) Le nombre de décès par suicide est sous-estimé : un certain nombre de suicides sont enregistrés comme des événements dont le caractère intentionnel n'est pas défini.

- Classement sur base du nombre total de décès (hommes et femmes) par cause de décès.
- Seules les causes de décès ayant entraîné au moins 10 décès pour l'un ou l'autre sexe sont incluses dans ce tableau. S'il y a moins de 10 cas, les taux de mortalité standardisés ne sont pas présentés.

Les différences entre communes en matière d'**espérance de vie** et de mortalité prématurée sont liées à la situation socio-économique des habitants⁴⁶. La population de Ganshoren présente principalement un profil socio-économique de classe moyenne.

⁴⁶ Pour en savoir plus sur les inégalités sociales de santé à Bruxelles, voir : Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale (2019).

Mortinatalité et mortalité infantile

Les taux de **mortinatalité** et de **mortalité infantile** à Ganshoren, calculés sur la période de cinq ans de 2015 à 2019, sont assez proches de ceux de la Région **11-3**.

11-3 Mortinatalité et mortalité infantile, 2015-2019			
	Ganshoren (1)		Région de Bruxelles-Capitale (2)
	Nombre total de décès	Pour 1 000	Pour 1 000
Mortinatalité (sur le nombre de bébés nés vivants et de mort-nés)	9	4,9	6,2
Mortalité infantile (sur le nombre de bébés nés vivants)	9	4,9	3,5

Source : Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale, [Bulletins statistiques de naissances et de décès](#) (1)/(2) Il s'agit des naissances pour lesquelles le lieu de résidence habituel de la mère est situé à (1) Ganshoren/ (2) en Région bruxelloise.

11.2. ÉTAT DE SANTÉ GÉNÉRAL

Sur la base des données administratives et de remboursement des soins et des médicaments de l'Agence InterMutualiste (AIM)⁴⁷, nous pouvons estimer la prévalence d'un certain nombre de pathologies et le recours aux soins (préventifs) (voir section 11.3). Il est important de rappeler que ces données portent sur toute personne en Belgique ayant droit à l'assurance maladie obligatoire et en ordre par rapport à celle-ci (appelées ci-après «bénéficiaires»), ces données ne concernent donc pas la totalité de la population officielle inscrite au Registre national⁴⁸. En outre, une pathologie n'est identifiée que si les patients se rendent chez le médecin pour un diagnostic et/ou achètent (ou peuvent acheter) les médicaments nécessaires, ce qui peut conduire à une sous-estimation de certaines pathologies (Observatoire de la Santé et du Social, 2019).

47 L'AIM rassemble les informations concernant tous les remboursements de soins par les sept mutualités en Belgique.

48 En Région bruxelloise, la population ayant droit à l'assurance maladie obligatoire correspond à 91,6 % de la population inscrite au Registre national. C'est moins que pour l'ensemble du pays (98 %) (Atlas AIM, 2021). La différence entre les deux sources de données est liée, entre autres, à la période de référence utilisée, à la part des travailleurs internationaux bénéficiant d'une assurance privée, à la part d'étrangers et à la part des personnes qui ne sont pas en ordre d'assurance maladie obligatoire. Pour en savoir plus, consulter <https://atlas.aim-ima.be/base-de-donnees/?rw=1&lang=fr>. Les personnes non comptabilisées dans la population officielle sont également exclues des analyses, car elles ne sont pas affiliées au régime d'assurance maladie obligatoire (étudiants non domiciliés dans l'une des communes bruxelloises, demandeurs d'asile, étrangers en situation de séjour irrégulier, diplomates et leur famille, etc.).

Maladies chroniques

À Ganshoren, on estime que 6,9 % des bénéficiaires sont diabétiques, 1,3 % souffrent d'une maladie cardiaque et 7,6 % des bénéficiaires de 50 ans et plus sont atteints d'une bronchopneumopathie chronique obstructive (BPCO) (prévalence non standardisée). Après **standardisation** pour l'âge, il apparaît que ces maladies chroniques sont globalement aussi fréquentes à Ganshoren que dans la Région dans son ensemble **11-4**.

11-4 Prévalence de certaines maladies chroniques, 2020			
	Taux de prévalence non standardisé Ganshoren (pour 100 000)	Taux de prévalence standardisé (1) Ganshoren (pour 100 000)	Taux de prévalence standardisé (1) Région de Bruxelles-Capitale (pour 100 000)
Diabète (2)	6 900,0	7 839,1	7 777,1
Maladies cardiaques (3)	1 316,3	1 332,0	1 244,6
Bronchopneumopathie chronique obstructive (BPCO) chez les 50 ans et plus (4)	7 631,6	8 537,6	9 258,4

Source : AIM

(1) **Standardisation** directe pour l'âge en utilisant la population européenne de référence de 2013.

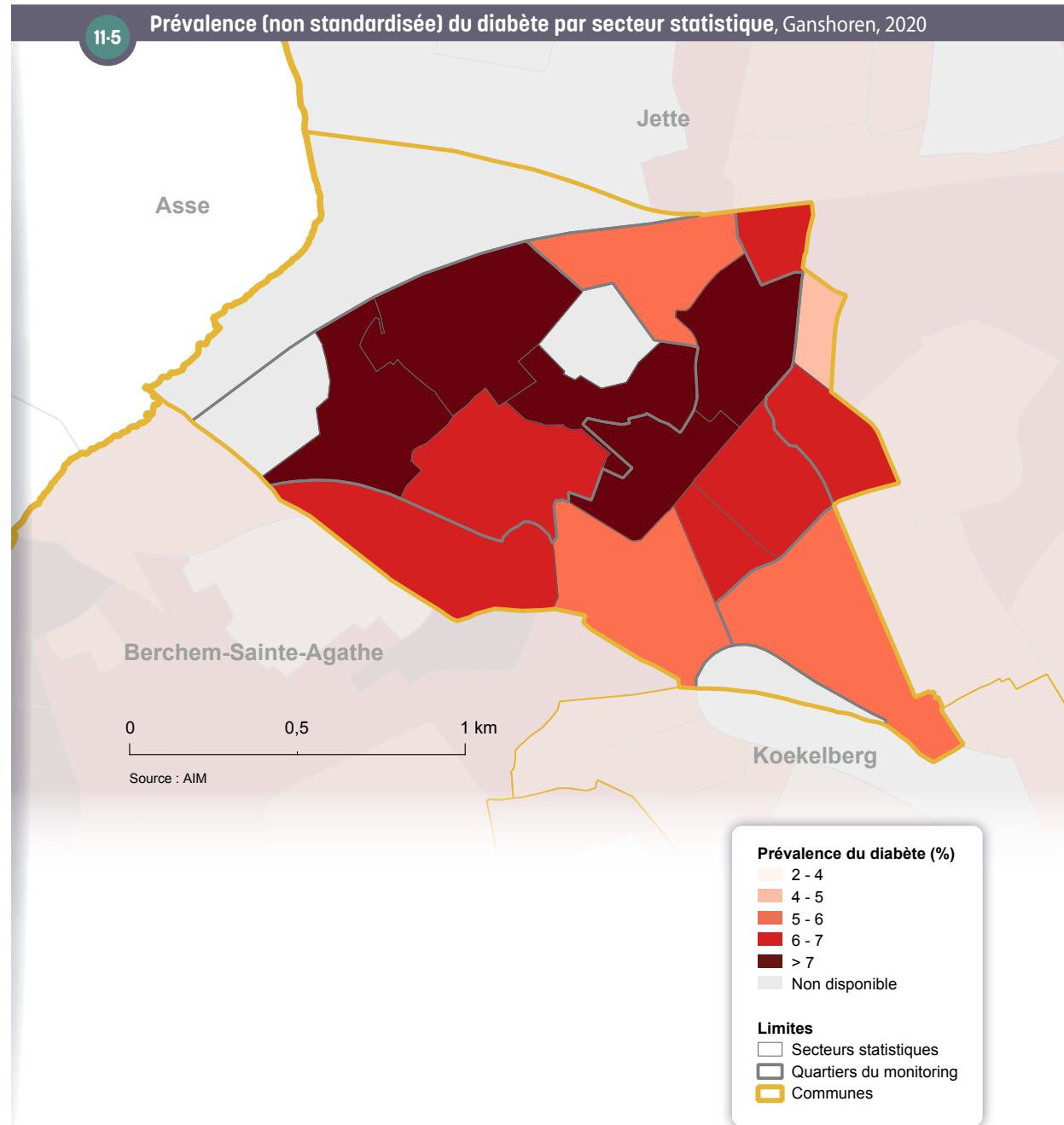
(2) Nous examinons ici les médicaments remboursés pour le diabète. Le diabète peut également survenir pendant la grossesse. Comme il s'agit d'un phénomène temporaire et pas d'une maladie chronique, le diabète gestationnel n'est pas pris en compte ici. Il est important de garder à l'esprit que le diabète est souvent non diagnostiqué (Van der Heyden *et al.*, 2019). Pour les détails méthodologiques concernant cet indicateur, voir Avalosse *et al.*, 2019.

(3) Nous examinons ici un groupe de médicaments typiquement utilisés en cas de décompensation cardiaque, d'angine de poitrine et de trouble du rythme cardiaque. Cela ne couvre pas toutes les maladies cardiovasculaires, mais l'utilisation de ces médicaments est un bon indicateur de maladie cardiaque (voir Avalosse *et al.*, 2019).

(4) Nous considérons ici spécifiquement les médicaments destinés au traitement de la bronchopneumopathie chronique obstructive (BPCO) (voir Avalosse *et al.*, 2019). La bronchopneumopathie chronique obstructive (BPCO) est une maladie pulmonaire grave et fréquente qui se caractérise par une obstruction progressive des voies respiratoires. Pour cet indicateur, toutes les prévalences sont exprimées pour 100 000 bénéficiaires de l'assurance maladie âgés de 50 ans et plus.

La prévalence non standardisée du diabète est relativement élevée partout à Ganshoren, excepté dans le **secteur** Toussaint. La prévalence du diabète est plus élevée dans les quartiers comportant beaucoup de logements sociaux (par exemple le quartier Villas de Ganshoren) et/ou dans les quartiers où la population est en moyenne plus âgée (nord-ouest de la commune) **11-5**.

Par ailleurs, 11,2 % des bénéficiaires à Ganshoren ont le statut «affection chronique» auprès de l'assurance maladie obligatoire⁴⁹. Après **standardisation pour l'âge**, cette proportion est à peu près similaire à Ganshoren (11,9 %) et dans la Région (11,2 %). Il convient toutefois de souligner que ces chiffres sont déterminés non seulement par la prévalence des maladies chroniques, mais aussi par le fait de bénéficier de suffisamment de soins remboursés et par la possibilité pour les personnes d'obtenir ce statut⁵⁰.



49 Pour en savoir plus sur le statut «affection chronique», consultez le site web de l'INAMI : www.inami.fgov.be.

50 L'obtention du statut «affection chronique» est soumise à diverses conditions. Par exemple, il faut qu'il y ait eu chaque trimestre pendant 2 ans suffisamment de remboursements pour pouvoir bénéficier de ce statut. Selon une étude de l'AIM (Rygaert et al., 2021), l'indicateur ne nous donne qu'une image du «nombre de personnes ayant des dépenses élevées et de longue durée». Il existe en outre divers obstacles administratifs et autres à l'acquisition de certains droits, comme cela pourrait également être le cas avec ce statut (Observatoire de la Santé et du Social, 2017). Il est donc très probable que ce statut sous-estime le nombre de malades chroniques (tant ceux dont les dépenses de santé sont élevées que ceux dont les dépenses sont limitées).

Incidence du cancer

Le cancer du poumon, le cancer colorectal, le cancer du sein (chez la femme) et le cancer de la prostate (chez l'homme) sont, à l'exclusion des cancers de la peau non-mélanomes, les cancers les plus fréquents à Ganshoren, tout comme en Région bruxelloise ¹¹⁻⁶. L'incidence standardisée du cancer de la prostate chez l'homme et du cancer du sein chez la femme est légèrement plus élevée pour la période 2016-2019 à Ganshoren par rapport à la Région.

Les cancers de la peau non-mélanomes sont également fréquents. À Ganshoren, on estime qu'ils touchent 68 hommes sur 100 000 et 52 femmes sur 100 000. Chez les femmes ganshorenoises, ce type de cancer survient avec la même fréquence (incidence brute) que le cancer du poumon⁵¹.

11-6

Taux d'incidence bruts et standardisés du cancer du poumon, du cancer colorectal, du cancer de la prostate (chez l'homme) et du cancer du sein (chez la femme) (1), par sexe, 2016-2019

	Taux d'incidence brut Ganshoren (par 100 000)	Taux d'incidence standardisé (2) Ganshoren (par 100 000)	Taux d'incidence standardisé (2) Région bruxelloise (par 100 000)
Hommes			
Prostate	136,8	185,8	165,5
Poumons-bronches	85,5	112,1	106,6
Colorectal	76,9	99,9	86,5
Femmes			
Sein	198,7	202,1	185,2
Colorectal	57,9	54,5	58,4
Poumons-bronches	54,0	54,8	50,5

Source : Fondation Registre du Cancer

(1) Les trois cancers les plus fréquents ont été déterminés au niveau régional sur la base du nombre de cas absolu. Ici, les chiffres pour les 3 cancers les plus fréquents sont présentés pour Ganshoren. Les cancers de la peau non-mélanomes sont exclus car l'enregistrement de ces cancers, dont la grande majorité ne mettent pas en jeu le pronostic vital, n'est pas complet ni bien harmonisé. Les chiffres doivent donc être interprétés avec prudence (Fondation Registre du Cancer, 2022).

(2) **Standardisation** directe pour l'âge en utilisant la population européenne de référence de 2013. La Fondation Registre du Cancer a également calculé, pour ces cancers, les **ratios d'incidence standardisés** (SIR : Standardised Incidence Ratio) et leurs intervalles de confiance (95 %), ainsi que l'intervalle de confiance des taux d'incidence standardisés. Ces chiffres sont disponibles dans le glossaire.

51 Voir note 1 du Tableau 11-6.

11.3. PRÉVENTION

Grâce aux soins de santé préventifs, certains problèmes de santé peuvent être évités ou traités à un stade précoce, avec une issue plus favorable.

Au niveau international, il est recommandé d'organiser un dépistage systématique du cancer colorectal et, chez les femmes, du cancer du sein et du col de l'utérus. Un programme de dépistage organisé du cancer du sein («mammotest») pour les femmes de 50 à 69 ans est mis en place en Région bruxelloise depuis juin 2002. Un projet pilote de dépistage du cancer colorectal chez les personnes âgées de 50 à 74 ans a été lancé en Région bruxelloise fin octobre 2018⁵². Pour le cancer du col de l'utérus, en revanche, il n'existe pas de programme de dépistage organisé à Bruxelles. À Ganshoren, les taux de participation au dépistage de ces différents cancers sont proches de ceux de l'ensemble de la Région **11-7**. La participation est cependant faible par rapport aux autres régions et aux objectifs internationaux.

Seuls 28 % des Ganshorenois se rendent chez le dentiste pour une consultation préventive (Région : 27 %). Ce chiffre est bas (à Ganshoren comme dans la Région), sachant qu'il est recommandé à tout le monde d'effectuer un contrôle annuel. Un peu plus de la moitié (58 %) des 65 ans et plus vivant à domicile à Ganshoren ont été vaccinés contre la grippe en 2020. Ce chiffre est légèrement supérieur à celui de la Région.

11-7 Dépistage du cancer, soins bucco-dentaires préventifs et vaccination contre la grippe, 2018-2021			
		Ganshoren	Région de Bruxelles-Capitale
Dépistage du cancer du sein (femmes de 50 à 69 ans)	Mammotest (période 2018-2019)	10,4 %	10,4 %
	Mammotest et/ou mammographie (période 2018-2019)	52,4 %	51,0 %
Dépistage du cancer du colorectal (50-74 ans)	Colotest (2021) (1)	19,8 % (♂) - 17,0 % (♀)	17,4 % (♂) - 16,7 % (♀)
Dépistage du cancer du col de l'utérus (femmes de 25 à 64 ans)	Frottis (période 2017-2019)	27,4 %	25,1 %
Soins bucco-dentaires préventifs	Au moins 2 contacts préventifs avec le dentiste (période 2018-2020) (2)	27,6 %	27,3 %
Vaccination contre la grippe (personnes de 65 ans et plus vivant à domicile)	2020 (3)	57,7 %	52,2 %
Sources : AIM, Bruprev, Statbel (RN) ; calculs Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale			
(1) Le taux de couverture du dépistage du cancer colorectal devrait être calculé sur une période de 2 ans, ce qui correspond à la durée nécessaire pour inviter l'ensemble de la population cible. Il a été calculé ici sur base d'une seule année, l'année 2021, étant donné que le projet pilote a démarré en 2018, et compte tenu de l'impact que la pandémie de Covid-19 a eu sur le projet.			
(2) Part des bénéficiaires de l'assurance maladie ayant eu au moins 2 contacts préventifs avec le dentiste au cours de deux années différentes sur une période de trois années civiles consécutives (année x, année x-1, année x-2).			
(3) Part des bénéficiaires de l'assurance maladie.			

52 Au moment de la rédaction, le projet pilote est en cours jusqu'à fin 2023.

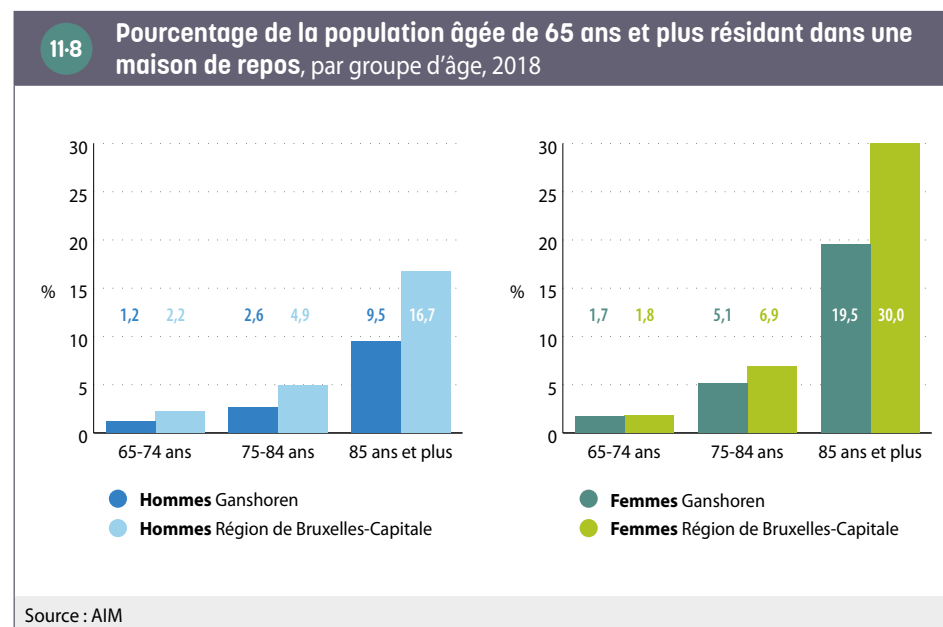
11.4. FOCUS SUR LES PERSONNES ÂGÉES

Résidents des maisons de repos

Au 1^{er} janvier 2022, Ganshoren compte 2 maisons de repos (MR) et maisons de repos et de soins (MRS) sur son territoire, pour un total de 190 lits (dont 55 lits MRS⁵³ pour les personnes âgées lourdement dépendantes) (Iriscare, 2022). Cela signifie que 4,6 % des habitants de Ganshoren âgés de 65 ans et plus devraient pouvoir en théorie trouver une place dans une maison de repos dans leur commune. Ce pourcentage est nettement inférieur à la moyenne des 19 communes (8,9 %).

En 2018, 231 habitants de Ganshoren âgés de 65 ans et plus (184 femmes et 47 hommes) ont séjourné dans une MR(S), ce qui représente 5,3 % de ce groupe d'âge⁵⁴. Pour l'ensemble de la Région, cette part est de 7,7 %. La part des femmes résidant à Ganshoren allant vivre dans une MR(S) est supérieure à celle des hommes de la commune (6,8 % de l'ensemble des femmes de plus de 65 ans et 2,9 % de l'ensemble des hommes de plus de 65 ans). Pour l'ensemble de la Région, cette part est de 9,5 % pour l'ensemble des femmes de 65 ans et plus, et de 5 % pour les hommes de 65 ans et plus.

La figure 11-8 donne un aperçu plus détaillé de la répartition par âge des résidents de MR(S) à Ganshoren en 2018. Elle montre également que la sous-représentation relative des personnes âgées en MR(S) de Ganshoren par rapport à la Région concerne tant les femmes que les hommes dans toutes les catégories d'âge. Les femmes âgées de 65 à 74 ans constituent la seule exception. Dans ce groupe, le pourcentage de résidentes des MR(S) à Ganshoren est similaire à celui de la Région.



Le pourcentage de Ganshorenois résidant en MR(S) [bénéficiaires de l'intervention majorée \(BIM\)](#) est de 53 % en 2018. Dans la population ganshorenoise totale âgée de 65 ans et plus, cette part est de 30 %, ce qui signifie que les bénéficiaires d'une intervention majorée sont fortement surreprésentés dans les MR(S). Pour l'ensemble de la Région, ces pourcentages sont respectivement de 42 % et 33 %. La surreprésentation de BIM en MR(S) est donc encore nettement plus élevée à Ganshoren que dans la Région.

53 La plupart des maisons de repos sont reconnues comme des maisons de repos et de soins (MRS). Elles bénéficient d'un subside plus élevé pour les personnes âgées nécessitant des soins lourds (lits MRS).

54 Il s'agit de personnes domiciliées à Ganshoren et qui résident dans une maison de repos, qu'elle soit ou non située sur la commune. Il ne s'agit donc pas du nombre de résidents des maisons de repos sur la commune de Ganshoren, puisqu'elles accueillent également des résidents domiciliés en dehors de Ganshoren. Notons que, toutefois, la grande majorité des personnes en MR(S) sont domiciliées dans leur MR(S).

GLOSSAIRE

Aide médicale urgente (AMU) : cette aide constitue une intervention dans les frais médicaux urgents (médecin, hôpital, pharmacie, etc.) octroyés par les CPAS pour les personnes en séjour irrégulier en Belgique en cas de problèmes de santé.

Bénéficiaires de l'intervention majorée (BIM) : afin d'améliorer l'accès financier aux soins de santé des personnes ayant un faible revenu, il est prévu d'attribuer à différentes catégories de personnes (ainsi qu'à leurs personnes à charge) une intervention majorée de l'assurance obligatoire pour les soins médicaux et donc une diminution du ticket modérateur. Depuis janvier 2014, trois conditions peuvent chacune donner droit à l'intervention majorée : (1) le fait d'être bénéficiaire de certaines allocations (RIS, ERIS, GRAPA, allocations aux personnes handicapées, allocation familiale majorée pour enfants souffrant d'un handicap) ; (2) le statut d'orphelin ou de mineur étranger non accompagné (MENA) ; (3) un faible revenu. Pour les deux premières catégories, le droit à l'intervention majorée est octroyé automatiquement pour le titulaire et leurs personnes à charge. Les personnes ayant de faibles revenus mais n'ayant pas automatiquement droit à l'intervention majorée peuvent faire une demande et le droit sera octroyé ou non sur base d'un examen des revenus du ménage.

Bulletins statistiques de naissances et de décès : les statistiques de naissances et de décès peuvent être établies à partir de deux sources : le Registre national ([population officielle](#)) et les bulletins statistiques de naissances et décès. Cette dernière source inclut l'ensemble des naissances et des décès qui surviennent sur le territoire, y compris des personnes qui ne sont pas inscrites au Registre national mais qui résident habituellement dans la commune (par exemple de personnes sans-papiers). En revanche, les Bulletins ne comptabilisent pas les naissances et décès qui ont eu lieu à l'étranger.
Pour plus d'informations : www.vivalis.brussels

Cardiopathie ischémique : la CI, également appelée maladie coronarienne, désigne les problèmes cardiaques causés par un rétrécissement des artères coronaires (athérosclérose), entraînant une réduction de la circulation sanguine et de l'apport en oxygène au muscle cardiaque (ischémie). Les principaux facteurs de risque de la cardiopathie ischémique comprennent des facteurs physiques comme l'hypertension artérielle, l'hypercholestérolémie, le diabète et des facteurs comportementaux tels que le tabagisme, une mauvaise alimentation, l'abus d'alcool et le manque d'exercice.
Pour plus d'informations : www.belgiqueenbonnesante.be

Coefficient de Gini : le coefficient de Gini est un indicateur synthétique d'inégalités de revenus. Il varie entre 0 et 1. Il est égal à 0 dans une situation d'égalité parfaite où les revenus de chacun seraient égaux. À l'inverse, il est égal à 1 dans une situation d'inégalité extrême (où tous les revenus sauf un seraient nuls). Il est calculé ici sur base des [statistiques fiscales](#), hors déclarations de revenu total net imposable nul.

Commerce de détails et autres services (G(45 & 47), R, S, T) : ce secteur d'activités regroupe le commerce de détails y compris le commerce de la réparation de véhicules automobiles et de motos, le secteur des arts, spectacles et activités récréatives, les «autres activités de services» qui incluent notamment les activités des organisations associatives, et les activités des ménages employant du personnel domestique et activités indifférenciées des ménages en tant que producteurs de biens et services destinés à leur propre usage.
Pour plus d'informations : <https://data.be/fr/nace>

Concentration en NO₂ : il s'agit de la masse de NO₂ (en microgramme, µg) mesurée par unité de volume d'air (en mètre cube, m³). Il ne s'agit donc pas d'une mesure des émissions locales de gaz, mais de la présence locale de ce gaz, quelle que soit son origine.

Croissant pauvre : zone de la Région bruxelloise concentrant depuis plusieurs décennies les populations les moins favorisées sur le plan économique. Elle reprend les [quartiers en première couronne](#) nord et ouest, qui sont parmi les plus pauvres de la Région et qui forment un croissant autour du centre-ville, de Saint-Josse-ten-Noode au bas de Forest.

DASPA : le Dispositif d'Accueil et de Scolarisation des élèves Primo-Arrivants et Assimilés est une structure d'enseignement établie au sein d'un établissement scolaire. Il vise l'accueil, la scolarisation et l'intégration des élèves primo-arrivants et assimilés aux primo-arrivants dans l'enseignement ordinaire dans le système éducatif de la Communauté française, à partir de la troisième année de l'enseignement maternel. Un DASPA est une étape de scolarisation intermédiaire pouvant durer jusqu'à 2 ans et pendant laquelle l'élève bénéficie notamment d'un enseignement intensif du français.
Pour plus d'informations : www.enseignement.be

Demandeur d'emploi inoccupé (DEI) : personne sans emploi inscrite auprès du service public d'emploi de sa région (Actiris en Région bruxelloise).

Deuxième couronne : dans la représentation d'une ville selon un schéma concentrique, une couronne désigne les **quartiers** ayant une certaine homogénéité sociale, urbanistique, et formant un anneau à l'intérieur de la ville. La deuxième ou seconde couronne de la Région bruxelloise désigne les quartiers situés le plus à l'extérieur de la ville, au-delà de la ceinture formée par les grands boulevards au sud (avenue Churchill) et à l'est (Boulevard Général Jacques, Louis Schmidt, Saint-Michel, Brandt Withlock, Reyers et Lambermont) et l'arc de la ligne du chemin de fer à l'ouest. Cette seconde couronne s'est développée après la **première couronne** et a atteint les limites de la Région de Bruxelles-Capitale vers 1960.

Enseignement en alternance : l'enseignement en alternance combine la formation générale et la pratique professionnelle. Les élèves passent deux jours par semaine en cours et trois jours en entreprise. Cet enseignement est dispensé dans un établissement appelé CEFA (Centre d'Éducation et de Formation en Alternance), en Communauté française, ou un CDO (Centrum voor Deeltijds Onderwijs), en Communauté flamande.

Enseignement modulaire : l'enseignement modulaire est une forme d'enseignement dans laquelle la matière est divisée en cours ou en modules qui peuvent être suivis séparément et pour lesquels un «certificat partiel» est délivré à chaque fois. Ceux qui auront suivi avec succès tous les modules de la formation recevront le diplôme de cette formation.

Équivalent au revenu d'intégration sociale (ERIS) : l'ERIS est une aide financière attribuée par le CPAS dans le cadre du Droit à l'aide sociale pour les personnes qui n'entrent pas en ligne de compte pour le droit au **revenu d'intégration sociale** car elles ne satisfont pas aux conditions exigées en termes de nationalité, d'âge ou de revenus, mais qui sont dans une situation de besoin similaire. Il s'agit en grande partie de candidats-réfugiés, de personnes en protection temporaire et d'autres personnes de nationalité étrangère qui ont un droit de séjour mais qui ne sont pas inscrites au Registre de population. Les montants sont identiques à ceux du revenu d'intégration sociale.

Pour plus d'informations : www.ocmw-info-cpas.be

Espérance de vie à la naissance : l'espérance de vie à la naissance est le nombre d'années qu'un enfant né durant une année donnée peut espérer vivre si les taux de mortalité par âge de la population ayant prévalu au cours de cette année demeurent inchangés durant toute sa vie. L'espérance de vie n'est donc pas une prédiction, mais décrit de manière synthétique le cumul des risques de décès pour chaque tranche d'âge au cours de la période étudiée.

Incidence : l'incidence correspond au nombre de nouveaux cas d'une maladie diagnostiqués pendant une période déterminée, rapporté au nombre de personnes prises en considération durant la même période (exprimée dans le chapitre Santé en N/100 000).

Indicateur de la dynamique entrepreneuriale : cet indicateur, calculé par l'IBSA, mesure le taux de création nette d'entreprises. Il est calculé comme le ratio entre d'une part, les créations nettes d'entreprises (différence entre les créations et les cessations) et, d'autre part, le nombre moyen d'entreprises actives sur la période considérée. L'indicateur est calculé à partir des données de Statbel relatives aux mouvements démographiques des entreprises assujetties à la TVA.

Indicateur conjoncturel de fécondité : cet indicateur est la somme des taux de fécondité par âge d'une année/période. Il peut être interprété comme le nombre moyen d'enfants que mettrait au monde une femme si elle connaissait, durant toute sa vie féconde, les conditions de fécondité observées cette année/période-là.

L_{den} : l'indicateur de niveau de bruit L_{den} (Level day-evening-night) représente le niveau de bruit annuel moyen perçu au cours d'une journée de 24h. Le L_{den} s'exprime de la manière suivante :

$$L_{den} = 10 * \log \frac{1}{24} \left(12 * 10^{\frac{L_{day}}{10}} + 4 * 10^{\frac{L_{evening}+5}{10}} + 8 * 10^{\frac{L_{night}+10}{10}} \right)$$

L'indicateur découpe cette journée en trois périodes, représentées par leurs niveaux sonores correspondants :

- La période du jour L_{day} de 7h à 19h
- La période de soirée L_{evening} de 19h à 23h ; une correction pénalisante de 5 décibels (dB) est ajoutée
- La période de nuit L_{night} de 23h à 7h ; une correction pénalisante de 10 dB est ajoutée

Maillage vert et bleu : programme environnemental en Région de Bruxelles-Capitale ayant pour objectifs de créer des espaces verts, de les relier par des rues plantées, de faire revivre les rivières, à destination des habitants et également dans une visée écologique. Initié en 1996, il a été inscrit en 1999 dans le Plan régional d'affectation du sol (PRAS).

Mortalité infantile (taux) : nombre de décès d'enfants nés vivants survenus avant le premier anniversaire de l'enfant (0 à 364 jours révolus) pour 1 000 enfants nés vivants.

Mortinatalité (taux) : la mortinatalité ou la mortalité foetale correspond au nombre de décès survenant avant ou pendant l'accouchement à partir du moment où le fœtus a au moins 500 g ou après minimum 22 semaines de gestation, pour 1 000 naissances totales (vivantes et mort-nés).

OKAN (Onthaalonderwijs voor anderstalige kinderen) : enseignement d'accueil pour enfants allophones dans l'enseignement néerlandophone. L'enseignement d'accueil pour les nouveaux arrivants allophones est destiné aux élèves qui n'ont pas la nationalité belge ou néerlandaise, qui arrivent en Belgique et qui ne maîtrisent pas suffisamment le néerlandais. L'enseignement d'accueil permet à ces élèves d'apprendre le néerlandais le plus vite possible. Pour plus d'informations : www.onderwijsinbrussel.be

Population active : la population active d'un territoire fait référence aux résidents de ce territoire qui sont effectivement présents sur le marché du travail, qu'ils soient en emploi (population active occupée) ou au chômage (population active inoccupée).

Population officielle : ensemble des individus légalement domiciliés auprès de leur administration communale, à l'exception des demandeurs d'asile.

Population scolaire : population des élèves inscrits de manière régulière dans un établissement scolaire. La population scolaire peut différer de la population officielle aux mêmes âges pour plusieurs raisons : les enfants sans titre de séjour peuvent être inscrits dans une école même s'ils ne sont pas inscrits au Registre de la population, certains enfants sont scolarisés à domicile, etc.

Première couronne : dans la représentation d'une ville selon un schéma concentrique, une couronne désigne les **quartiers** ayant une certaine homogénéité sociale, urbanistique, et formant un anneau à l'intérieur de la ville. La première couronne de la Région bruxelloise désigne les quartiers situés entre les boulevards de la petite ceinture et la moyenne ceinture formée par les grands boulevards au sud (avenue Churchill) et à l'est (Boulevard Général Jacques, Louis Schmidt, Saint-Michel, Brandt Withlock, Reyers et Lambermont) et l'arc de la ligne du chemin de fer à l'ouest. Cette première couronne sera complètement urbanisée vers 1930. Les quartiers de **deuxième couronne** se sont urbanisés ensuite.

Quartiers : les quartiers de la Région bruxelloise tels qu'utilisés dans cette publication sont ceux du Monitoring des quartiers. Un quartier est une somme de **secteurs statistiques** spatialement contigus, regroupés en fonction notamment de leurs caractéristiques sociodémographiques et physiques.

Pour plus d'informations : <https://monitoringdesquartiers.brussels/>

Ratio d'incidence standardisé (SIR : «Standardised Incidence Ratio»): rapport entre le nombre total de cas dans la commune et le nombre «attendu» de cas dans la commune (obtenu en appliquant le taux d'incidence par groupe d'âge de la Région aux habitants de la commune).

Cet indicateur permet d'estimer si l'incidence dans une commune est statistiquement significativement différente de celle observée pour la Région. La différence est statistiquement significative si la valeur 100 ne se situe pas dans l'intervalle de confiance de 95 %, avec une marge d'erreur de 5 %. Cependant, une valeur de SIR inférieure à 200, même si elle est significative, n'indique qu'une faible différence (Fondation Registre du Cancer, 2022).

Ratio d'incidence standardisé et intervalles de confiance relatifs à l'incidence du cancer du poumon, du côlon, de la prostate (chez les hommes) et du sein (chez les femmes), 2016-2019						
	Taux d'incidence standardisé (1) Ganshoren (par 100 000)	Intervalle de confiance à 95 % du taux d'incidence standardisé (1) Ganshoren	Taux d'incidence standardisé (1) Région bruxelloise (par 100 000)	Intervalle de confiance à 95 % du taux d'incidence standardisé (1) Région bruxelloise	SIR	Intervalle de confiance à 95 % du SIR Ganshoren
Hommes						
Prostate	185,8	[140,0 ; 231,5]	165,5	[158,7 ; 172,4]	112,1	[84,6 ; 139,6]
Poumons-bronches	112,1	[76,9 ; 147,3]	106,6	[101,2 ; 111,9]	105,5	[72,8 ; 138,2]
Colorectal	99,9	[66,9 ; 132,9]	86,5	[81,6 ; 91,3]	116,9	[78,7 ; 155,1]
Femmes						
Sein	202,1	[162,4 ; 241,9]	185,2	[179,2 ; 191,2]	110,8	[89,4 ; 132,2]
Colorectal	54,5	[34,4 ; 74,6]	58,4	[55,0 ; 61,8]	92,9	[62,7 ; 132,8]
Poumons-bronches	54,8	[34,1 ; 75,5]	50,5	[47,2 ; 53,7]	111,4	[74,1 ; 161,6]

(1) Standardisation directe pour l'âge en utilisant la population européenne de référence de 2013.
Source : Fondation Registre du Cancer, 2022

Registre d'attente : registre créée en 1994 dans chaque commune et centralisé au niveau du Registre national, qui reprend l'enregistrement des personnes se déclarant réfugiés ou demandant la reconnaissance du statut de réfugié.

Revenu d'intégration sociale (RIS) : le RIS (appelé avant 2002 minimum de moyens d'existence ou minimex) est une forme spécifique du Droit à l'intégration sociale. Il s'agit d'un revenu minimum attribué par le CPAS aux personnes qui ne disposent pas de moyens d'existence suffisants et qui ne sont pas en mesure de se les procurer par d'autres moyens (droit résiduaire). Le bénéficiaire doit en outre satisfaire d'autres conditions d'octroi, en termes de disposition au travail, de nationalité, de résidence et d'âge.

Pour plus d'informations : www.ocmw-info-cpas.be

Revenu équivalent médian par habitant après impôt :

- **Revenu après impôt :** il s'agit du revenu imposable diminué de l'impôt dû. Il est plus proche que le revenu imposable des notions de revenu disponible, de niveau de vie et de pouvoir d'achat.
- **Revenu équivalent par habitant :** chaque habitant se voit attribuer un revenu identique à l'ensemble des membres de son ménage. Ce revenu est calculé en divisant le revenu total du ménage par sa taille équivalente. Celle-ci est obtenue à partir d'une échelle d'équivalence qui accorde un poids différent à chaque membre du ménage afin de prendre en compte les économies d'échelle qu'apporte la vie en commun.
- **Revenu médian :** il s'agit du revenu qui se trouve au milieu de la distribution quand on classe les personnes selon leur revenu en ordre croissant. La médiane est moins sensible que la moyenne aux valeurs extrêmes.

Pour plus d'informations, voir la méthodologie sur le site de l'IBSA : <https://ibsa.brussels/themes/revenus-et-depenses-des-menages/statistique-fiscale-des-revenus>

Secteurs statistiques : les secteurs statistiques représentent l'unité territoriale de base la plus fine et résulte de la subdivision du territoire par Statbel, sur base des caractéristiques structurelles d'ordre social, économique, urbanistique et morphologique.

Services administratifs et de soutien (N) : ce secteur d'activités regroupe les services administratifs de bureau et autres activités de soutien aux entreprises ; les services relatifs aux bâtiments, notamment le nettoyage des bâtiments ; les activités liées à l'emploi, notamment celles des agences d'intérim ; les activités de location et les activités d'enquête et de sécurité. Pour plus d'informations : <https://data.be/fr/nace>

Services lourds aux entreprises (G-46 & H) : ce secteur d'activités reprend le commerce de gros (à l'exception des véhicules automobiles et des motocycles), ainsi que le secteur des transports et entreposages.

Seuil de risque de pauvreté : à l'instar des autres pays de l'Union européenne, la Belgique utilise un seuil de pauvreté relatif pour mesurer la part de la population présentant un risque de pauvreté. Ce seuil est défini à 60 % du revenu disponible équivalent médian du pays. En Belgique, sur base de l'enquête EU-SILC 2021 (revenus de 2020), ce seuil est de 1 287 euros par mois pour une personne isolée, 2 059 euros par mois pour un parent seul avec deux enfants et 2 703 euros par mois pour un couple avec deux enfants. Les personnes disposant d'un revenu disponible équivalent inférieur à ce seuil sont considérées comme en risque de pauvreté.

Siège social : établissement d'une entreprise qui constitue son adresse juridique officielle.

Standardisation (pour l'âge) : les paramètres de santé sont fortement liés à l'âge. La standardisation pour l'âge tient compte des différences de structure d'âge entre la Région et une commune donnée, ce qui permet des comparaisons «à âge égal». La standardisation est obtenue en appliquant les chiffres respectifs observés par groupe d'âge à une population standard. Ces chiffres standardisés diffèrent donc des chiffres «réels» et ne sont utilisés que pour faire abstraction des différences d'âge dans les populations à comparer.

Statistiques fiscales : ces statistiques contiennent des informations au sujet des revenus figurant dans les déclarations fiscales de toutes les personnes domiciliées en Belgique. Lors de leur interprétation, il faut tenir compte d'un certain nombre d'éléments. Les données se réfèrent seulement aux revenus soumis à l'impôt des personnes physiques. Certains types de revenus ne sont pas imposables et sont donc absents des statistiques fiscales. En l'occurrence, plusieurs transferts sociaux (revenu d'intégration sociale, équivalent au revenu d'intégration et allocations familiales notamment) sont exonérés d'impôts et ne sont donc par repris dans le revenu imposable. De même, certaines personnes ont un revenu élevé qui n'est pas imposable via le système national, comme les diplomates étrangers ou les fonctionnaires internationaux. Les personnes percevant ces différents types de revenus non imposables peuvent dès lors se retrouver soit dans les déclarations dont le revenu imposable est nul (dont il n'est pas tenu compte dans la plupart des statistiques fiscales) soit dans les classes de revenus faibles. Par

ailleurs, les statistiques fiscales sous-estiment de façon importante les revenus du capital (mobilier et immobilier).

Solde migratoire d'entreprises : différence entre le nombre d'entreprises (au sens du [siège social](#)) qui se sont installées sur une commune et le nombre d'entreprises qui ont quitté la commune au cours d'une période analysée.

Taux d'activité : pourcentage de la [population active](#) dans la population en âge de travailler (15-64 ans).

Taux d'emploi : pourcentage de la population active occupée (en emploi) dans la population en âge de travailler (15-64 ans).

Taux de chômage : pourcentage de la population au chômage (population active inoccupée) dans la [population active](#).

Taux de couverture de l'accueil : nombre de places d'accueil dans la commune rapporté au nombre d'enfants de moins de trois ans domiciliés dans la commune.

Taux de natalité : le taux de natalité est le rapport entre le nombre annuel de naissances et la population totale.

UE-14 (hors Belgique) : Ensemble des pays ayant adhéré à l'Union européenne avant 2004 (et encore membre de l'Union européenne en 2022), à l'exception de la Belgique, soit : Allemagne, Autriche, Danemark, Espagne, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Portugal, Suède.

UE-13 : Ensemble des pays ayant adhéré à l'Union européenne après 2003, soit : Bulgarie, Chypre, Croatie, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Malte, Pologne, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Tchéquie.

Unités d'établissement : une unité d'établissement est un lieu géographiquement identifiable par une adresse, où s'exerce au moins une activité de l'entreprise ou à partir duquel l'activité est exercée. Les unités d'établissement sont par exemple des ateliers, des magasins, des points de vente, des bureaux, des directions, des sièges, des agences ou encore des succursales.

ACRONYMES ET ABRÉVIATIONS

Actiris	Office Régional Bruxellois de l'Emploi	OCDE	Organisation de Coopération et de Développement Économiques
AIM	Agence InterMutualiste	OKAN	Onthaalonderwijs Anderstalige Nieuwkomers
BCSS	Banque Carrefour de la Sécurité Sociale	ONE	Office de la Naissance et de l'Enfance
BIM	Bénéficiaires de l'intervention majorée pour l'assurance soins de santé	ONEM	Office National de l'Emploi
BPL	Bruxelles Pouvoirs Locaux	ONP	Office national des Pensions
Bruprev	Centre bruxellois de coordination pour le dépistage du cancer du sein et du côlon	ONSS	Office national de sécurité sociale
COCOM	Commission Communautaire Commune	OMS	Organisation mondiale de la Santé
CPAS	Centre public d'action sociale	PRAS	Plan Régional d'Affectation du Sol
DB	Décibels	RN	Registre national
DEI	Demandeurs d'emploi inoccupés	RIS	Revenu d'intégration sociale
ERIS	Équivalent au revenu d'intégration sociale	SLRB	Société du Logement de la Région de Bruxelles-Capitale
EU-SILC	European Union – Statistics on Income and Living Conditions	SPF	Service public fédéral
GRAPA	Garantie de revenu aux personnes âgées	SPP	Service public fédéral de programmation
HORECA	Secteur d'activités de l'hôtellerie, de la restauration et des cafés	SPRB	Service public régional de Bruxelles
IBSA	Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse	TVA	Taxe sur la valeur ajoutée
INAMI	Institut national d'assurance maladie-invalidité	UE	Union Européenne
IPP	Impôt des personnes physiques	ULB	Université libre de Bruxelles
MENA	Mineur étranger non accompagné	VUB	Vrije Universiteit Brussel
		WSE	Steunpunt Werk en Sociale Economie

EN SAVOIR PLUS

Monitoring des Quartiers de la Région de Bruxelles-Capitale :

<https://monitoringdesquartiers.brussels/>

Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse :

www.ibsa.brussels

Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale :

www.vivalis.brussels

BIBLIOGRAPHIE

Andrieux J., Eggen M., Bouland C. (2020), *État des connaissances sur les liens entre environnement et santé en Région de Bruxelles-Capitale*, Centre de Recherche en Santé Environnementale et Santé au Travail (École de Santé Publique, Université libre de Bruxelles), Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale, 94 p.

Avalosse H., Maron L., Lona M., et al. (2019), *Inégalités sociales en santé*, Agence InterMutualiste (AIM), Bruxelles

Bruxelles Environnement (2022), *Qualité de l'air : concentration en dioxyde d'azote (NO₂)*. In *L'environnement à Bruxelles. Etat des lieux*. En ligne : <https://environnement.brussels/citoyen/outils-et-donnees/etat-des-lieux-de-lenvironnement/qualite-de-lair-exterieur-etat-des-lieux#qualite-de-lair-concentration-en-dioxyde-dazote-no2>. Consulté le 12-12-2022

Hub.brussels, ULB & Perspective.brussels. 2019. Le commerce bruxellois en chiffres. Structuration du paysage commercial. Bruxelles : Hub.brussels. https://perspective.brussels/sites/default/files/documents/article_3_-_hub_-_vf_final.pdf

Institut bruxellois de statistique et d'analyse, Wilmotte P.-F. (2022), *Quelles entreprises s'installent ou quittent la Région de Bruxelles-Capitale ?*, Focus de l'IBSA n° 55

Institut bruxellois de statistique et d'analyse, Wilmotte P.-F. (2022), *Les implications de la migration des entreprises belges pour la Région de Bruxelles-Capitale*, Focus de l'IBSA n°54

Institut bruxellois de statistique et d'analyse, Hermia J.-P. et Treutens P.-P. (2021), *Évolution récente des revenus dans les quartiers bruxellois*, Focus de l'IBSA n°41

Institut bruxellois de statistique et d'analyse, Ermans T. (2019), *Les ménages bruxellois et la voiture*, Focus de l'IBSA n°32

Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse et Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale (2016), *Zoom sur les communes : Ganshoren*.

Jaumain S. (Dir.) (2008), *La Région de Bruxelles-Capitale. Histoire et Patrimoine des communes de Belgique*, Bruxelles, Editions Racine, 624 p.

May X., Ermans T. et Hoofman N. (2019), «*Les voitures de société : diagnostics et enjeux d'un régime fiscal*», Brussels Studies [En ligne], Notes de synthèse, n° 133. URL : <http://journals.openedition.org/brussels/2366> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/brussels.2366>

Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale (2020), *La problématique du surendettement en Région bruxelloise, conséquence et facteur aggravant de situations de pauvreté : présentation et analyse de données issues de quatre services de médiation de dettes et de la Centrale des crédits aux particuliers*, Commission communautaire commune, Bruxelles

Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale (2019), *Tous égaux face à la santé à Bruxelles ? Données récentes et cartographie sur les inégalités sociales de santé*, Commission communautaire commune, Bruxelles

Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale (2017), *Aperçus du non-recours aux droits sociaux et de la sous-protection sociale en Région bruxelloise*, Rapport thématique du Rapport bruxellois sur l'état de la pauvreté 2016, Commission communautaire commune, Bruxelles

Parking.Brussels (2020), *Autopartage - Rapport d'évaluation de la couverture régionale 2020*, 16 p.

Perspective.brussels (2021), *Monitoring des projets de logements publics à Bruxelles n°5*, 43 p.

Roberfroid D., Dauvrin M., Keygnaert I., Desomer A., Kerstens B., Camberlin C., Gysen J., Lorant V., Derluyn I. (2015), *Quels soins de santé pour les personnes en séjour irrégulier ?* Synthèse. Health Services Research (HSR). Bruxelles : Centre Fédéral d'Expertise des Soins de Santé (KCE). KCE Reports 257Bs. D/2015/10.273/109.

Rygaert X., Vaes B., Vanoverloop J. et al. (2021), *Maladies chroniques chez les personnes avec le statut affection chronique : leçons d'un couplage entre les données d'Intego et l'Agence InterMutualiste, Agence InterMutualiste (AIM), Bruxelles*

Van der Heyden J., Nguyen D., Renard F. et al. (2019), *Enquête de santé 2018*, Bruxelles, Belgique : Sciensano ; Rapport n° : 2019/14.440/89

Zoom sur les communes : Ganshoren

La publication «Zoom sur les communes» de l'Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse et de l'Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale rassemble et analyse des indicateurs démographiques, socio-économiques, de bien-être et de santé de la population pour chacune des 19 communes bruxelloises. Cette publication constitue un outil d'aide à la décision au niveau local en permettant aux acteurs de mieux connaître les caractéristiques de la population et du territoire sur lesquels ils travaillent.

www.ibsa.brussels
www.vivalis.brussels